

Le mini-budget Drapeau-Saulnier

Déficit de \$27.3 millions; hausse de taxe de 23 p.c.

Le bill omnibus en première lecture

OTTAWA (PC) — Le bill omnibus a passé hier l'étape de la première lecture, l'opposition ayant accepté de passer outre à l'étape de la résolution.

Ce projet de loi, qui permettrait les loteries, qui limiterait la possession d'armes à feu, qui rendrait obligatoire le test de l'ivresse-mètre quand ce test serait exigé par un policier et qui permettrait certains actes sexuels entre adultes consentants, n'a été discuté que quelques minutes avant de passer la première lecture.

Ce bill omnibus ressemble en plusieurs points au bill présenté par M. Trudeau alors qu'il détenait le portefeuille de la justice, mais on y trouve certains changements, notamment en ce qui a trait à la limite de \$10,000 qui avait été fixée par M. Trudeau aux prix des loteries.

Le nouveau projet de loi fait une infraction de la conduite d'un véhicule-automobile par toute personne dont la proportion d'alcool dans le sang dépasse .08% alors que le projet de loi de M. Trudeau établissait cette limite à .10%.

Le projet de loi comprend aussi un article permettant qu'un procès se poursuive devant onze jurés, sans la permission de procureur de la Couronne ou de la défense, quand cette absence d'un juré résulterait d'un décès ou de maladie.

On y trouve aussi un article sur la détention d'un témoin à charge qui fixe à 90 jours la durée de cette détention, avec possibilité de révision de cette durée avant l'écoulement des 30 premiers jours.

La procédure

Le gouvernement offre de retirer son projet de Washington

OTTAWA (PC) — Le gouvernement a offert hier à l'opposition de retirer le projet de règlement 16-A sur la procédure et de le renvoyer au comité ad hoc.

C'est à ce projet de règlement, dont l'adoption aurait permis au gouvernement de fixer à l'avance la durée des débats sur les projets de loi quand tous les partis n'auraient pu tomber d'accord sur la limite de temps à consacrer à ces débats, que les partis de l'opposition livraient la lutte



Le ministre de la santé, M. Munro (à droite) a déclaré la guerre totale à la cigarette. On le voit ici en compagnie du Dr Gaston Isabelle, député libéral de Hull et président du comité parlementaire de la santé, auquel son ministère a soumis un vigoureux mémoire allant jusqu'à proposer la mise au ban de toute publicité de cigarettes. (Téléphoto PC)

La cigarette

Ottawa serait prêt à aller jusqu'à l'interdiction de toute publicité

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de la santé a proposé une série de mesures draconiennes pour informer les Canadiens des dangers de l'usage de la cigarette et a même recommandé que toute publicité de cigarettes soit interdite, de même que la publication de photos publicitaires d'autres produits montrant un ou des personnages en train de fumer une cigarette.

Dans un mémoire déposé hier au comité parlementaire sur la santé, le ministre souligne qu'on ne peut plus compter sur des campagnes d'éducation pour instruire les Canadiens des dangers qu'ils cou-

rent en s'adonnant à la cigarette et qu'il est temps d'adopter des mesures plus strictes.

Le ministre, dans son mémoire, suggère qu'on indique sur les paquets de cigarettes les risques que prend le fumeur et qu'on mette en évidence, dans tous les endroits où on vend des cigarettes une liste montrant la teneur en nicotine et en goudron des différentes marques de cigarettes.

L'usage de la cigarette, dit le mémoire, est l'une des plus grandes causes, sinon la plus grande cause, des maladies guérissables dans un pays comme le Canada.

La plupart des cancers des

poumons, la principale cause des décès dus au cancer au Canada, sont attribuables à l'usage de la cigarette, dit le mémoire, qui ajoute que de nombreuses crises cardiaques fatales peuvent aussi être attribuées à l'usage de la cigarette, de même qu'une grande partie des décès résultant de bronchite chronique ou d'emphysème.

Les statistiques montrent d'ailleurs que les décès attribuables au cancer des poumons ont augmenté de 250% de 1950 à 1957, tandis que durant la même période, les décès attribuables à l'emphysème ont augmenté de 700% chez les hommes et de 500% chez les femmes.

L'an dernier, 24% des décès attribuables au cancer chez les hommes ont été provoqués par des cancers du poumon. Même si la proportion d'usagers de la cigarette chez les hommes est à la baisse, cette proportion est à la hausse chez les femmes et les statistiques montrent que chez les jeunes gens de 15 à 19 ans, la proportion des fumeurs de cigarettes demeure la même, tandis qu'elle est à la hausse chez les jeunes filles du même groupe d'âge.

Le mémoire rappelle que les hommes qui fument la cigarette courent dix fois plus de risques de cancer des poumons que les non-fumeurs. Chez les gros fumeurs, les risques sont encore plus élevés tandis que le risque de crise cardiaque est de deux à trois fois plus élevé pour

Voir page 6: Procédure

Voir page 6: Cigarette

par Jean-Claude Leclair

Afin de combler un déficit de plus de \$27.3 millions, l'administration Drapeau-Saulnier a soumis hier soir au conseil municipal de Montréal un budget supplémentaire qui repose sur deux principales mesures:

• le taux de la taxe foncière, actuellement de \$1.30, est majoré de 23 p.c. et porté à \$1.60 par \$100 d'évaluation.

• la ville, se prévalant du bill 285 adopté cette semaine à l'Assemblée nationale, utilisera pour ses dépenses courantes une somme de \$9.7 millions qu'elle aurait normalement dû verser comme contribution patronale aux caisses de retraite de ses employés.

Dans son sommaire, le président du comité exécutif a confirmé ce que les observateurs avaient déjà signalé: deux mauvaises surprises ont fait une trouée de quelque \$32 millions dans le budget de cette année. La loterie du maire Jean Drapeau va rapporter environ \$22 millions de moins que les \$32 millions espérés d'abord. Et la taxe provinciale de vente, redistribuée par Québec, va rapporter quelque \$10 millions de moins que les \$43 millions prévus au budget.

L'administration a pu cependant réduire cet écart de \$32 millions entre les revenus et les dépenses et déterminer à \$27,301,416 le déficit budgétaire. Cette réduction de quelque \$5 millions a été possible grâce à des mesures d'économie à certains postes du budget et à l'accroissement imprévu de certains revenus.

Plusieurs postes du budget se trouvent donc rajustés dans le budget spécial. On a ainsi réduit de \$1.5 million à \$1 million les revenus attendus de la vente de propriétés municipales. On a, par contre, porté à \$1.6 million la contribution de la ville à la Place des arts qui avait d'abord été fixée à \$1.2 million.

Voir page 6: Déficit

SIDBEC acquiert DOSCO

Le Président de SIDBEC, monsieur Jean-Paul Gignac, annonce que plus de 90% des actions de Dosco ont été déposées au Trust Général du Canada à la suite de l'offre faite par SIDBEC le 25 novembre 1968 à tous les actionnaires de Dominion Steel and Coal Corporation Limited ("Dosco") d'acheter leurs actions au prix de \$11 l'unité.

Monsieur Gignac annonce de plus que SIDBEC, sujet à l'accomplissement de certaines formalités, entend prendre contrôle de la direction de Dosco à compter du 27 décembre 1968. A cette date, le paiement des actions déposées alors sera fait par le Trust Général du Canada à partir de son bureau de Montréal.

Cependant l'offre de SIDBEC pour l'achat des actions encore en cours reste valide. SIDBEC prendra possession des actions qui ont été déposées entre le 27 décembre 1968 et le 28 mars 1969 et en paiera le prix au plus tard dix jours après leur dépôt.

A 18h, le porte-parole de la NASA a affirmé que "tous les aspects de la mission ('Apollo 8') étaient jugés parfaits". Frank Borman, le commandant de bord, est du même avis. "Nous sommes prêts qu'il est possible de l'être", affirmait-il, en même temps.

Borman, Jim Lovell et Bill Anders décolleront pour le voisinage immédiat de la Lune samedi à 7h51. Leur vertigineuse ascension les mènera jusqu'à 60 milles marins de cet astre la veille de Noël et leur retour dans l'atmosphère s'effectuera trois jours plus tard au-dessus du Pacifique Central.

Les trois hommes ont passé la journée de jeudi à reviser les manœuvres les plus critiques et les plus risquées de leur historique tentative. Ils se sont détenus à table à midi en compagnie de leurs excellents amis Robert ("Bob") Gilruth, directeur du centre spatial de Houston, Charles Conrad vétéran comme Borman et Lovell du programme "Gemini", et Christopher

Voir page 6: Washington



Un porte-parole de la délégation du Front national de libération à la conférence de Paris, M. Tran Hoi Nam, a confirmé hier l'intention du FNL de libérer trois pilotes américains le 25 décembre. Lire nos informations à la page 16. (Téléphoto AP)

dans ce numéro

■ Le virus de la grippe Hong Kong n'a pas encore atteint Montréal. (Page 3).

■ Vers une réouverture "symbolique" de l'école Romain-Robidoux, à Laprairie? (Page 7).

■ En page 4, Vincent Prince commente le nouvel appel à l'arbitrage dans le conflit des enseignants.

La conférence des ministres des finances n'a pu sortir de l'impasse

Dozois: à Québec de tirer les confusions de l'échec

par Pierre-C. O'Neil

OTTAWA (par Pierre-C. O'Neil) — La conférence fiscale s'est terminée comme elle avait commencé: dans l'impasse.

Le ministre des finances du Canada M. Benson en est sorti en disant que la remise en marche des travaux du comité du régime fiscal constituait un progrès.

Le trésorier de l'Ontario, M. MacNaughton, en est sorti en souhaitant que des progrès sur le plan fiscal soient maintenant faits à la conférence constitutionnelle de février et en disant comme M. Dozois que le fédéralisme canadien est de nouveau l'objet de tensions extrêmes qui mettent en danger la survie de la conférence canadienne.

M. Paul Dozois dans une déclaration écrite remise à la presse à la fin de la conférence constate l'échec complet des négociations fiscales qui se poursuivent depuis trois ans. "Il reste au Québec, dit-il, à tirer les conséquences de ces rencontres sur ses finances et à regretter que l'on por-

te ainsi un tel coup au régime fédéral lui-même."

Il n'a pas foi dans la remise en marche des travaux du comité du régime fiscal dont le mandat est élargi et qui portera le nom de comité fédéral-provincial du régime fiscal. En constatant que le fédéral a rejeté toutes les propositions des provinces, il écrit: "il — le gouvernement fédéral — propose le statu quo et d'autres études comme celles que les gouvernements poursuivent ensemble depuis trois ans sans que ces études aient vraiment eu une influence particulière sur le déroulement des événements."

Le Québec refusera-t-il de participer à l'avenir à des conférences du genre s'il n'a pas des garanties que des progrès peuvent être faits? Personne, pour l'instant ne veut répondre à cette question. Mais dans le paragraphe initial de sa déclaration, M. Dozois dit ceci:

"Au moment de la conférence fiscale qui a précédé la mise en vigueur des ententes 1967-1972, il avait été prévu que de nouvelles réunions se tiendraient à la fin de 1968

pour en réviser le contenu. Avec la réunion d'aujourd'hui se termine cette série de rencontres tant au niveau ministériel qu'à celui des fonctionnaires."

Participant aux discussions sur le partage fiscal après les interventions des provinces, le ministre des finances du Canada a été particulièrement cinglant pour la province d'Ontario qu'il a en fait accusée d'être la source de tous les problèmes actuels, de la façon suivante: le Canada est prêt selon lui à aider les provinces pauvres, mais il n'est pas prêt à financer la hausse des programmes ontariens, et il n'est surtout pas prêt à financer les déficits de la province la plus riche du Canada à même des taxes qu'il imposerait à la population de tout le pays.

Puis, il a repris une à une les accusations des provinces à l'égard des politiques du gouvernement fédéral. Il a rejeté

Voir page 6: Conférence

Autres informations sur la conférence des ministres des finances en page 9.

Apollo 8 partira à l'heure dite, samedi

par Louis Deroche, envoyé spécial de l'AFP

("Chris") Kraft, leur directeur de vol.

George Mueller, chef des vols humains de la NASA, a donné "quartier libre" à l'équipage jeudi soir, et — permission rare pour une veille de lancement — toute la journée de vendredi.

Ce geste exceptionnel ne peut que refléter, aux yeux des experts du "cap", l'excellence de l'entraînement des trois pilotes et des derniers préparatifs.

Borman aurait pour sa part préféré passer un autre jour que Noël à des centaines de milliers de kilomètres des

siens. Mais il "essaie de ne voir qu'une seule chose: je n'ai maintenant qu'un objectif: soulever l'il — je veux, qu'Apollo 8 soit un vol parfait".

"Aucune aventure spatiale ne sera aussi passionnante, aussi impressionnante, aucune ne sera aussi difficile, aussi coûteuse à réaliser que la conquête de la lune", avait déclaré en 1961 le président John Kennedy, quand il avait solennellement promis que les Américains débarqueraient sur la lune avant 1970.

Jamais les Américains n'ont été aussi près de tenir cette promesse, Apollo 8, qui partira le 21 décembre vers les abords immédiats de la lune, constituera l'expédition la plus audacieuse, la plus ambitieuse de tous les temps: envoyer trois hommes parcourir plus de 500,000 milles à travers le cosmos et graviter autour de la lune à une centaine de kilomètres de la surface du satellite naturel de la terre et les faire revenir en rapportant du périple les premières photos en gros plan et en couleurs de la lune.

Frank Borman, James Lovell et William Anders, à bord d'Apollo 8, effectueront toute une série de "premières" spatiales. Ils seront les premiers hommes à utiliser la super-fusée géante Saturne 5 comme propulseur. Saturne 5 a 363 pieds de haut, pèse 3,100 tonnes — dont 2,835 tonnes en carburants liquides, est composée de plus de trois millions de pièces différentes, ses cinq moteurs dégagent une poussée de sept millions et demi de livres, permettant d'atteindre une vitesse de 17,400 milles à l'heure en onze minutes. Saturne 5, la plus puissante et la plus complexe fusée existant au monde, n'avait été utilisée auparavant que dans des vols d'essais sans équipage, le 9 novembre 1967 et le 4 avril 1968.

Les pilotes d'Apollo seront Voir page 6: Apollo 8

Washington menace de reprendre les raids si Saigon est attaquée

PARIS (AFP) — M. Cyrus Vance, chef adjoint de la délégation américaine à la conférence sur le Vietnam, a donné hier des avertissements à son homologue nord-vietnamien, M. Ha Van Lau sur les conséquences éventuelles d'une attaque de grande envergure des forces nord-vietnamiennes et vietcong sur la ville de Saigon.

De source proche de la délégation américaine, on s'est refusé à confirmer textuellement le communiqué nord-vietnamien selon lequel M. Vance aurait menacé les communistes d'une rupture des pourparlers et d'une reprise

des bombardements dans cette éventualité.

Cependant, dans une brève déclaration, le porte-parole de la délégation américaine a déclaré: "La question d'une attaque possible sur la ville de Saigon a été soulevée à la réunion d'aujourd'hui avec les Nord-Vietnamiens. La position du gouvernement américain à cet égard a été répétée, aucun nouvel élément n'est intervenu."

"Cette position a été exprimée à de nombreuses occasions. J'attire en particulier votre attention sur la déclaration du président Johnson lorsqu'il annonça la cessa-

tion totale des bombardements le 31 octobre.

De source proche de la délégation américaine, on se refuse à parler de "menace", mais on souligne cependant l'importance des préparatifs communistes en vue de raids sur Saigon par des éléments de trois ou quatre divisions installées à proximité de la frontière cambodgienne.

Une attaque de grande envergure sur la capitale du Sud-Vietnam, a affirmé M. Vance au cours de la rencontre d'hier avec M. Ha Van Lau, ne serait certainement pas de nature à faciliter les pourparlers.

On déclarait avec insistance de source américaine que

la situation militaire au Vietnam telle qu'elle a été exposée par l'état-major américain sur place était jugée "suffisamment sérieuse" pour justifier un tel avertissement.

D'autre part, la séance d'hier, la première tenue depuis cinq jours entre M. Vance et M. Ha Van Lau, a été également consacrée, indique-t-on de source américaine, à un rappel des positions exposées précédemment de part et d'autre, sur les questions de procédure devant préparer l'ouverture de la conférence. Les différentes propositions présentées par les Américains et les Nord-Vietnamiens concernant la forme de la table et l'ordre de paro-

le des représentants des deux côtés ont été à nouveau examinées.

M. Vance, indique-t-on de source américaine, a invité son interlocuteur à réfléchir à nouveau sur les propositions qui ont été présentées par les Américains.

L'effet de choc causé par ce brusque durcissement américain, survenant trois jours après une déclaration du secrétaire à la défense qui minimisait les conséquences possibles sur les pourparlers de l'action militaire adverse, aura certainement pour effet de faire passer au second plan le différend croissant entre les

Voir page 6: Washington



M. Norman Thomas, président du parti socialiste américain et candidat malheureux à de nombreuses élections présidentielles, est décédé hier à l'âge de 84 ans. Lire nos informations à la page 16. (Téléphoto AP)

Les états généraux à la veille de 1969

A l'occasion de l'an nouveau, la Commission générale des états généraux formule le souhait d'une reconnaissance politique et juridique de la nation canadienne-française.

A la veille de la conférence constitutionnelle fédérale-provinciale de février, comme les travaux en cours n'ont pas été dévoilés au public, la Commission générale des états généraux croit, en cette fin d'année, devoir rappeler aux gouvernements la résolution adoptée lors de ses assises qui affirmait que "la nation canadienne-française a le droit de disposer d'elle-même et de choisir librement le régime

politique sous lequel elle entend vivre".

Au lieu de vouloir d'abord définir une charte des droits de l'homme, nos gouvernements devraient plutôt reconnaître l'existence de la nation canadienne-française, respecter le principe de son égalité de droit avec l'autre nation et convenir de son droit à disposer d'elle-même, a déclaré hier le vice-président et directeur général des états généraux du Canada

français, M. Rosaire Morin, dans un communiqué de presse.

M. Morin croit que cette triple reconnaissance de principes devrait constituer la base même des discussions constitutionnelles de la conférence fédérale-provinciale de 1969. La question des droits de l'homme, le partage des compétences et les disparités régionales, sujets à l'étude de la conférence, ne représentent que des objectifs ultérieurs au

choix libre par les Canadiens français d'un régime politique sous lequel ils entendent vivre. Jamais, poursuit M. Morin, dans leur histoire, les Canadiens français n'ont été consultés sur les institutions québécoises qui constituent le cadre de leur vie politique. Or, aujourd'hui, la seule vraie solution aux débats constitutionnels de l'heure consiste à recueillir démocratiquement l'expression d'opinion des Qué-

bécois dont 80% sont Canadiens français. Sans une consultation de la population québécoise et canadienne-française sur l'acceptation des institutions constitutionnelles de l'avenir, les Canadiens français n'auront pas l'impression de vivre dans une société juste.

M. Morin rappelle qu'il n'appartient pas essentiellement aux gouvernements de modifier la

constitution des gouvernés. Les députés qui représentent les Québécois au gouvernement du Canada ou à l'Assemblée nationale du Québec ont reçu un mandat législatif. Leur rôle est d'administrer le Québec et de faire fonctionner les institutions officielles dans le cadre du régime existant, et non de modifier ce régime. Ce dernier pouvoir appartient exclusivement au peuple.

Aussi la Commission générale soumettra-t-elle aux députés, en mars prochain, l'étude de différents modes pour

reviser la constitution qui nous régit. Elle rappelle aux membres de la conférence constitutionnelle fédérale-provinciale que les Québécois et les Canadiens français ont le droit et le devoir de s'exprimer démocratiquement sur le choix de leur régime politique et de leurs institutions constitutionnelles.

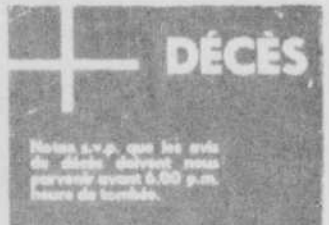
Pour leur part, les états généraux étudieront tous les mécanismes qui peuvent permettre aux Québécois et aux Canadiens français de choisir leur régime politique. Parmi ces moyens, il faut noter l'organi-

sation d'une Assemblée constituante du Québec. Cette formule, inscrite parmi les principales questions à l'étude de leurs grandes assises de mars prochain, fait actuellement l'objet de recherches et d'études juridiques. D'autres renseignements plus détaillés seront rendus publics ultérieurement.

L'an 1969 écrira probablement une page nouvelle dans la vie collective des Canadiens français. Dans une société juste, le droit collectif vaut tout autant que les droits individuels, conclut M. Morin.

Amis des oiseaux

La Société de biologie de Montréal tiendra demain, sous la direction de l'ornithologue Wilfrid Gaboriault, son excursion annuelle de recensement des oiseaux d'hiver dans la région métropolitaine. On se rendra sur les rives du fleuve, à l'île Sainte-Hélène, au sanctuaire d'oiseaux de Côte Sainte-Catherine, le long de la Voie maritime et autour du lac Saint-Louis. Le départ se fera à 8h00 du matin au monument Cartier, angle avenue du Parc et Duluth. Pour renseignements additionnels, communiquer avec M. Gaboriault à 272-7887 après 18h00 ce soir.



MCLAREN Jeanne A. l'Hôpital Royal Victoria de Montréal le 17 décembre 1968 est décédée. Jeanne Turgeon épouse bien aimée de feu Benjamin C. McLaren et sœur de J. R. Turgeon et tante de Dr G. R. Turgeon de Los Angeles, Californie et Jean C. Turgeon de Westmount. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Joseph C. Way No 1234 rue de la Montagne, pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RESIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc
6520, ST DENIS
10526, ST LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
Tel. : 277-2135

INSISTEZ SUR LA
POINTE PENTEL
PARCE QU'ELLE EST LA MEILLEURE
Disponible dans les meilleurs magasins
Première dans le monde
Première au Canada



LA LIQUEUR
DU CONNAISSEUR
Vieux cognacs
Exquise saveur
D'orange sauvage



CARRIÈRES ET PROFESSIONS

VOIR AUTRES
CARRIÈRES
ET
PROFESSIONS
EN PAGE 3

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE

OFFRE D'EMPLOI

Poste: Bibliothécaire (campus Montcalm Sherbrooke)

Fonctions:

- planifier l'organisation de la bibliothèque du campus
- maintenir le catalogue des volumes
- être responsable de l'équipement audio-visuel, etc...

Qualifications:

- Posséder un diplôme d'études en bibliothéconomie et des études pédagogiques correspondant à au moins seize (16) ans d'études ou toute autre préparation jugée équivalente.
- Une certaine expérience est préférable mais non nécessaire.

Traitement: basé sur l'expérience et les qualifications.

Le candidat qui n'est pas à l'emploi de la Commission scolaire régionale de l'Estrie devra joindre à sa demande toutes les attestations officielles requises en vue de l'évaluation de sa formation et de son expérience.

Expédier toute demande au plus tard le 26 décembre 1968 à:

Monsieur Lucien Carrier
Responsable des Effectifs
Service du Personnel
Commission scolaire régionale de l'Estrie
740 ouest, rue Galt
Sherbrooke (Québec) - Tél.: 819-567-8461 poste 211

HÔPITAL GÉNÉRAL FLEURY INC.

Requiert les services

D'INFIRMIÈRES LICENCIÉES

Pour travail du soir (3 1/2h. à 11 1/2h.)
Service Général: Médecine, chirurgie, obstétrique et urgence.
Bénéfices marginaux et salaire conventionnels.

s'adresser à

Hôpital Général Fleury Inc.
Bureau des soins infirmiers
2180 est, rue Fleury
Montréal, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LE ROYER

OFFRE D'EMPLOIS

BIBLIOTHÉCAIRE

LA FONCTION:
Sous la direction du Principal d'une École polyvalente, assurer l'organisation, le développement et l'administration de la bibliothèque.

LES QUALIFICATIONS:
Détenir un diplôme en bibliothéconomie et posséder une expérience valable.

CONTRÔLEUR

LA FONCTION:
Sous la direction du Principal d'une École polyvalente, il aura la responsabilité financière de l'organisation matérielle: achats, contrôle, préparation du budget, etc.

LES QUALIFICATIONS:
Détenir un C.A. ou expérience comptable en administration.

RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

LA FONCTION:
Sous la direction du Principal, assurer la mise en place de l'équipement et superviser l'enseignement professionnel de l'École polyvalente.

LES QUALIFICATIONS:
Diplôme d'enseignement professionnel ou qualifications équivalentes; expérience de direction indispensable.

Engagement à ces postes dès le début de janvier en vue de l'ouverture de l'École en septembre 1969.

Adresser vos candidatures avec curriculum vitae à:

M. Camille Pigeon,
Chef du personnel,
La Commission Scolaire Régionale Le Royer,
129, avenue Grande-Allée,
Montréal-Est, 550, P.Q.

L'ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-BAPTISTE MEILLEUR à REPENTIGNY

demande

UN PROFESSEUR (homme ou femme)

Pour donner des cours d'initiation à la musique au niveau secondaire 8ème et 9ème année.

Prière d'adresser vos demandes à

M. J. A. St-Laurent, dir. adjoint
777 boul. Iberville,
Repentigny,
Tél. 581-1320

CHEF COMPTABLE

Une firme internationale de produits chimiques diversifiés recherche présentement une personne énergique pour le poste de chef comptable.

Le candidat devra être C.A. ou R.I.A. ou C.G.A. ou posséder une expérience équivalente en comptabilité industrielle.

Le candidat devra être âgé de 25 à 35 ans et être bilingue.

Salaire à discuter selon l'âge et l'expérience et excellents bénéfices marginaux.

Faire parvenir un curriculum vitae détaillé en appuyant sur la personnalité, le degré d'instruction et les emplois occupés antérieurement ou téléphoner pour un rendez-vous à

Gérant du Personnel
Geigy (Canada) Limited
4999 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal 215, Qué.
484-3571

Centre d'Intégration Scolaire pour création d'un nouveau groupe scolaire recherche immédiate-ment un

PROFESSEUR-ÉDUCATEUR POUR ÉLÉMENTAIRE

Pour tout renseignement téléphoner entre 9h et 6h. à **384-8830**

Centre d'Intégration scolaire,
10142, boul. St-Laurent,
Montréal, P.Q.
(Métro Sauvé)

ÉDITEUR

ÉDITEURS DE MANUELS SCOLAIRES RECHERCHENT UN ÉDITEUR

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire et expérience dans l'enseignement avec une orientation scientifique si possible.

FONCTIONS:
Edition de manuels scolaires en mathématiques, physique et sciences.

TRAITEMENT:
Basé sur l'expérience et les qualifications.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae en incluant des références et en faisant mention du salaire désiré.

Case 1011
Le Devoir,
Montréal, Qué.



LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

DEMANDE

MINISTÈRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, COMPAGNIES ET COOPÉRATIVES

- DIRECTEUR DES ENQUÊTES** - Traitement initial jusqu'à \$17.500 selon la compétence. Poste à Montréal. Concours 68S-1364.
 - Planifier et coordonner l'élaboration des normes et des programmes et superviser leur application et leur contrôle.
 - Plusieurs années d'expérience dans le domaine des enquêtes reliées aux faillites, aux fraudes et aux valeurs mobilières.
- RESPONSABLES DE SECTIONS** - Traitement initial jusqu'à \$14.600 selon la compétence. Postes à Québec et Montréal. Concours 68CC-2103.
 - Un responsable sera nommé à chacun des secteurs d'activité suivants:
 - compagnies d'assurance-vie
 - compagnies d'assurance générale
 - compagnies de fidéicommis (fiducie)
 - compagnies de finances et prêts
 - caisses d'épargne et de crédit
 - associations coopératives
 - courtage immobilier
 - Diriger les activités de vérification et de contrôle des opérations comptables et financières d'un des groupes ci-haut mentionnés. Superviser le travail d'une ou de plusieurs équipes d'inspection. Certains responsables exerceront des tâches d'analyse, de contrôle et de projection financière.
 - Expérience progressive dans le domaine de l'inspection et de la vérification, et aptitudes manifestes au travail de direction.
- AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE** - Traitement initial jusqu'à \$11.800 selon la compétence. Postes à Québec et Montréal dans un des secteurs d'activité suivants:
 - inspection et vérification comptable des institutions financières, compagnies et coopératives;
 - élaboration de règles budgétaires et étude de projections financières;
 - exécution d'enquêtes dans les cas de fraudes, faillites et valeurs mobilières.
 Concours 68PS-2103.

A tous les postes décrits ci-haut, le candidat doit détenir un diplôme universitaire, de préférence en sciences commerciales ou administratives, ou être membre d'une association reconnue de comptables professionnels.

MINISTÈRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, COMPAGNIES ET COOPÉRATIVES

- Analyser et interpréter le comportement de différents secteurs de l'économie et leur évaluation en rapport avec le développement de l'économie globale.
 - Formation universitaire en économie.
- Appliquer les concepts économiques aux problèmes de développement et traduire les relations économiques sous forme mathématique; élaborer des techniques de prévision économique.
 - Formation universitaire en économie et connaissances en économétrie.

MINISTÈRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, COMPAGNIES ET COOPÉRATIVES

- Etude et recherche dans les secteurs d'investissements publics et privés en vue d'en évaluer l'impact sur les politiques administratives et d'en prévoir les implications.
- Formation universitaire en sciences économiques ou statistiques et expérience pertinente dans l'analyse des variables économiques.

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

- Etudier les divers aspects économiques de l'exploitation et de l'administration des richesses naturelles, particulièrement les mines et les eaux et en analyser l'importance relative dans l'économie générale et régionale.
- Formation universitaire en sciences sociales, de préférence en économie.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

- Effectuer et diriger des études dans les domaines de la main-d'œuvre et des relations de travail.
- Formation universitaire dans l'une des sciences sociales, en mathématiques ou en statistiques.

Concours 68P-2105. S'inscrire avant le 17 janvier 1969 en ayant soin d'indiquer le poste de votre choix.

AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE
Traitement initial jusqu'à \$12.850 selon la compétence
Postes à Québec

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

- Effectuer et diriger les études relatives aux opérations de regroupement et d'aménagement des municipalités et en définir les mécanismes d'application.
 - Formation universitaire en urbanisme ou en sciences sociales.
 - Etudier les variables économiques affectant les budgets des municipalités en vue de la constitution d'un cadre comptable opérationnel.
 - Formation universitaire en économie ou dans une autre discipline universitaire appropriée.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

- Etudier et analyser le rendement, la productivité et l'efficacité du système du financement scolaire; en identifier les sources et en estimer les coûts.
- Formation universitaire en économie ou en sciences de l'administration et du commerce.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

- Etudier les facteurs présidant à l'implantation, l'exploitation et le développement de l'industrie québécoise et de divers secteurs manufacturiers.
 - Formation universitaire en économie ou dans une autre discipline appropriée.

SPECIALISTE EN MATHÉMATIQUES - Traitement initial jusqu'à \$12.850 selon la compétence. Direction générale de l'élémentaire et du secondaire. Ministère de l'Éducation. poste à Québec.

- Élaborer, coordonner et administrer les programmes de mathématiques au niveau élémentaire et secondaire.
- Diplôme universitaire en sciences de l'éducation avec spécialisation en mathématiques ou baccalauréat en sciences pures, option mathématique, et un certain nombre d'années d'expérience dans l'enseignement de cette matière.
- Concours 68SM-2123. S'inscrire avant le 5 janvier 1969.

CONSEILLER EN MAIN-D'ŒUVRE - Traitement initial jusqu'à \$11.800 selon la compétence. Ministère du Travail: postes à Montréal, Québec, Rouyn, Hull et également dans la région du Bas St-Laurent et la Gaspésie.

- Participer à l'élaboration et/ou à la mise en application des politiques de main-d'œuvre.
- Diplôme en sciences de l'homme ou sciences de l'administration (option gestion), ou toute autre discipline universitaire appropriée et, de préférence, plusieurs années d'expérience dans la formation professionnelle et le placement de la main-d'œuvre; OU expérience exceptionnelle et compétence reconnue dans ce domaine.
- Concours 68PM-2111. S'inscrire immédiatement en ayant soin d'indiquer la localité de votre choix.

REGISTRATEUR - Traitement initial de \$7.560 à \$10.260 selon la compétence. Poste à Chicoutimi.

- Assumer la responsabilité du bureau d'enregistrement tant du point de vue juridique qu'administratif.
- Être détenteur d'un diplôme en droit d'une université reconnue et posséder quelques années d'expérience pertinente.
- Concours 68RC-5439. S'inscrire avant le 3 janvier 1969.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement à la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission:

710, Place d'Youville, suite 700, Québec 4
1454, rue de la Montagne, Montréal 25
et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études sont considérées. Prière d'indiquer la fonction qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'une fonction, il est essentiel de soumettre une demande d'emploi distincte dans chaque cas.



Il ne reste que quatre survivants

(PC) — Aldo Martine, 43 ans, de Port Colborne, Ont., est décédé hier, à l'Institut de cardiologie de Montréal, 38 jours après avoir reçu un cœur de rechange.

Selon un porte-parole de l'Institut, le patient est mort "de ce qui semble avoir été un rejet aigu et irréversible de l'organe greffé."

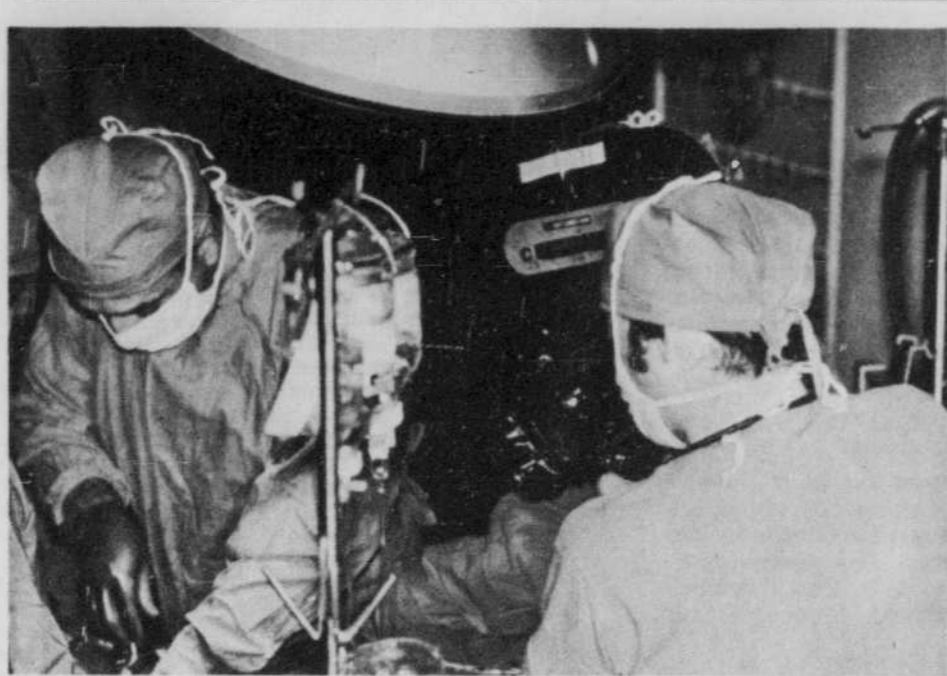
La mort de Martine réduit à trois le nombre de survivants de la greffe du cœur de l'Institut de Montréal, dont l'équipe chirurgicale est dirigée par le Dr Pierre Grondin.

Les survivants sont: — Rosaire Brien, 58 ans, opéré le 30 septembre. Il est déjà rentré chez lui. Il est actuellement le plus ancien greffé du cœur du Canada.

— Ludger Sénécal, opéré le 25 octobre. Il se porte bien.

— Gérard Lévesque, 53 ans, opéré le 3 novembre et dont l'état de santé s'améliore constamment.

Un quatrième Montréalais qui a subi une greffe du cœur, John Parkinson, 53 ans, opéré à l'Hôpital Victoria, se porte également bien.



■ La première de "Cœurs neufs", premier film d'envergure sur la greffe du cœur réalisé dans la province à un lieu hier soir. Réalisé par Claude Fournier, le film a été présenté par le Dr Pierre Grondin. Les images ont été prises au cours de transplantations cardiaques réalisées à l'Institut de cardiologie, mais c'est plus qu'un document-

taire, car il contient, outre des témoignages émouvants, une série de séquences rapides consacrées au rôle du donneur et à la mythologie du cœur. Des textes du célèbre écrivain Lawrence Durrell dits par Annie Girardot ponctuent ce film commandité par le ministère de la santé et l'office d'immigration et de publicité du Québec.

Contre l'hôpital à Ville-Emard

Plus de 14,000 citoyens de Saint-Henri ont déjà signé la pétition au ministre

Le mouvement de protestation dans Saint-Henri continue de prendre de l'ampleur alors que plus de 14,000 personnes ont jusqu'ici donné leur appui à la pétition réclamant la construction d'un hôpital dans le quartier. On sait que le ministre de la santé a choisi de construire dans Ville-Emard l'hôpital que le député Camille Martellani avait promis pour Saint-Henri.

Le Comité ouvrier de Saint-Henri qui dirige la bataille a déjà reçu l'appui de nom-

breux organismes locaux. Le ministre Jean-Paul Cloutier doit recevoir sous peu photocopie de la pétition que plus de 14,000 personnes ont signée. Mardi soir dernier, une assemblée de travailleurs de Saint-Henri et de Pointe-Saint-Charles a élaboré et adopté à l'unanimité une déclaration dont copie vient d'être envoyée au ministre Cloutier. Les protestataires n'y vont pas avec des gants blancs.

"Nous, citoyens de Saint-Henri, de la Pointe-Saint-Charles et de la Petite-Bourgogne, croyons qu'il est honnête qu'après tant de promesses d'hommes politiques, on décide de bâtir un hôpital à Ville-Emard, alors qu'on l'avait promis pour le quartier Saint-Henri. Les hommes politiques bafoient les simples citoyens en se servant du problème de la santé pour faire des élections."

"Quand nous parlons du quartier de Saint-Henri, nous ne parlons pas du comté de Saint-Henri. Ce qui est important pour nous, ce n'est pas que l'hôpital soit situé dans le comté du député Martellani ou dans le comté d'un autre."

"La population qui a besoin d'un hôpital est celle qui n'a pas d'hôpital et cette population n'a rien à voir avec la division des comtés."

Affirmant que l'hôpital est une question non pas politique mais humanitaire, la déclaration poursuit: "Pour s'assurer que cet hôpital ne servira pas de manigance politique, nous croyons qu'il serait nécessaire que l'on cherche les moyens de permettre aux citoyens du quartier d'être consultés. Il est ridicule de se

servir de la santé des gens pour faire des comités d'administration bleus ou rouges. C'est un comité comprenant des représentants de la population qui devrait diriger cet hôpital et non des représentants de l'un ou l'autre des partis politiques."

Les citoyens estiment que l'hôpital devrait être construit entre les rues Guy, Saint-Antoine, Côte-Saint-Paul et le canal Lachine, "de préférence près du marché Atwater qui est le centre du quartier et où se trouvent les services du bien-être social de la ville de Montréal."

Quant au genre d'hôpital, ils souhaitent que le futur centre hospitalier donne des soins généraux, et possède une vaste et moderne clinique externe. "Ce que nous voulons, c'est un hôpital où l'on pourra traiter des urgences et les maladies ordinaires, et où tous les ouvriers du sud-ouest pourraient être soignés, qu'ils aient ou non de l'argent."

La déclaration conclut par ces mots: "Que l'on cesse de faire de la politiciaille sur le dos des gens et que l'on construise cet hôpital dans Saint-Henri et le plus tôt possible."

L'enquête à Charles Le Moine

Mise au point du juge Trahan

"Ayant un rôle ingrat à remplir, les membres de la Commission chargés de l'enquête à Charles Le Moine méritent certainement que le public sache qu'il y a sept cent cinquante (750) employés de l'hôpital Charles Le Moine qui sont satisfaits de la façon dont se déroule l'enquête et qui sont également satisfaits de la composition de la Commission et qui sont également satisfaits de la personnalité du sous-juge."

Telle est la substance de la mise au point qu'a faite hier soir, à l'ouverture de la séance de la commission, le juge Jacques Trahan, président de la Commission d'enquête à l'hôpital Charles Le Moine.

Le juge Trahan a été amené à faire cette mise au point à la suite d'un article paru dans Le Devoir de samedi dernier, page 3, sous le titre: "L'enquête à l'hôpital Charles Le Moine — Les syndicats récusent le juge Trahan et exigent une place au sein de la Commission".

Dans cet article, il était dit que les syndicats, au nombre de trois, représentant le personnel hospitalier de Char-

les Le Moine demandaient que le juge Trahan soit démis de son mandat de président de la Commission chargée d'enquêter à l'hôpital de Greenfield Park, que la composition de la commission soit modifiée de façon à y inclure deux représentants des syndicats; que le mandat de la commission soit redéfini.

Or, le fait est, ainsi que l'a d'ailleurs signalé Le Devoir dans un entrefilet à la page 9 de sa livraison de mercredi 18 décembre, que le président du Syndicat national des employés de l'hôpital Charles Le Moine qui représente 750 employés et qui est affilié à la CSN, n'a pas participé à la rédaction du télégramme au ministre de la santé pour protester contre le fond et la forme de l'enquête en cours.

Le Devoir regrette donc qu'une information incorrecte ait pu jeter quelque doute sur le sentiment de satisfaction de 750 employés de l'hôpital Charles Le Moine quant à la façon dont se déroule l'enquête; quant à la composition de la commission d'enquête et quant à la personnalité du juge Trahan.

Trois ou quatre semaines de retard?

Le virus de la grippe Hong Kong n'a pas encore atteint Montréal

par Louis-Martin Tard

À l'Institut de microbiologie et d'hygiène de l'université de Montréal, on est assez fier d'avoir réalisé un exploit. Dès que la souche du virus grippal Hong Kong 68 a été reçue, des études ont été effectuées, les dispositions ont été prises pour faire sa culture et en tirer des doses de vaccin.

— Actuellement, nous a dit le Dr Frappier, directeur de l'Institut, nous produisons 16,000 doses par semaine et nous pourrions bientôt atteindre 20 à 25,000 doses. Et ce avec un virus particulièrement difficile à transformer en vaccin.

Est-ce que ces quantités sont suffisantes? Non, répond le praticien, mais on ne sait pas encore l'étendue que provoquera l'épidémie au Québec. D'ordinaire lorsque l'influenza touche New York et la Nouvelle-Angleterre, il faut attendre de trois à quatre semaines pour le voir se développer dans la région montréalaise. Des cas de grippe Hong Kong ont été isolés déjà à Montréal, mais sont peu nombreux.

De toute façon, les vaccins fabriqués par l'Institut sont distribués aux hôpitaux et à des médecins qui les administrent en priorité aux personnes atteintes de maladies chroniques du cœur et des voies respiratoires, car elles sont particulièrement vulnérables. Le Dr Frappier a expliqué pourquoi cette vitesse porte le nom de la grande ville d'Extrême-Orient: — Le virus de la grippe est loin d'être homogène. Il contient des variétés connues et numérotées, mais qui peuvent

d'une épidémie à l'autre se modifier. On se souvient de l'épidémie de 1957 qui venait d'Asie, qu'on a appelée grippe asiatique et contre laquelle on a réussi à produire un vaccin efficace. Lorsque cette année une nouvelle épidémie est apparue, après avoir été signalée pour la première fois à Hong Kong, on a découvert que comme pour la précédente vague de grippe, elle était due à un virus de type A-2, mais tellement transformé que tous les vaccins existants ne l'enrayaient pas, c'est-à-dire ne provoquaient pas dans l'organisme des patients ces anticorps immunisants les mettant à l'abri de la maladie.

Au service de santé de la ville de Montréal, le Dr A. B. Valois déclare que le nombre des victimes de la grippe augmente mais que jusqu'à présent les décès sont moins nombreux que l'an dernier. On a recensé en novembre et dans la première moitié du mois de décembre 11 morts contre 26 l'an dernier pour la même époque. Sept ou huit types de virus ont été signalés dans la ville qui causent des gripes de type bénin. Le virus Hong Kong n'a pas encore atteint la métropole. Si vous êtes atteint de frisson, de trachéite, si vous êtes fiévreux et manquez d'appétit et que vous vous sentez courbattu, c'est la grippe. Le meilleur remède selon un médecin: bien se nourrir, éviter les excès, dormir beaucoup, boire du liquide en abondance pour éviter la déshydratation. Si vous pensez que le virus qui cause votre mal vient de Hong Kong, appelez votre médecin et acceptez de demeu-

rer isolé chez vous. Le don aux autres du microbe malaisant est le cadeau de Noël le moins apprécié et il suffit d'un baiser pour le transmettre.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Évaluateur des emplois



Pour travailler au siège social.

FONCTIONS

- Analyser et rédiger les tâches caractéristiques de certains emplois.
- Déterminer les spécifications de l'emploi étudié et en établir la valeur relative.
- Exposer la teneur des propositions d'évaluation au chef de service et au représentant des employés.
- Déterminer des organigrammes en vue de préciser les niveaux de responsabilité des emplois étudiés.
- Effectuer des enquêtes à l'extérieur, relativement aux techniques d'évaluation.
- Exposer, au besoin, au tribunal d'arbitrage les motifs de l'évaluation proposée.
- Visiter les emplois, observer les tâches en vue d'objectiver les évaluations.
- Interviewer les chefs de service, les supérieurs immédiats et les employés pour l'obtention de renseignements appropriés.

EXIGENCES

- Diplôme universitaire en sciences commerciales, sciences sociales, droit ou formation générale équivalente.
- Facilité d'expression, d'analyse et de synthèse.

N.B. Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae avant le 3 janvier 1969, en mentionnant sur l'enveloppe le numéro 68-62-J-1.

Hydro-Québec
Direction Embauchage
750 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, Qué.

AVOCAT

Un manufacturier international de produits de construction en métal et de machines - outils lourdes dont le siège social corporatif, se trouve à Pointe Claire, Québec, requiert les services d'un Conseiller Corporatif Adjoint.

Celui-ci fera rapport au Conseiller Corporatif/Secrétaire, et ses responsabilités comprendront la formation et la surveillance de filiales locales ou à l'étranger, y compris licences, baux, entreprises communes, et acquisitions, administration des marques déposées et des brevets à l'étranger, préparation des procès-verbaux corporatifs et, enfin toutes affaires concernant les douanes, les règlements commerciaux et le recrutement.

Le candidat accepté devra être avocat (de préférence membre du barreau du Québec) âgé de 25 à 35 ans ayant une expérience de deux ou trois ans dans un cabinet de droit ou dans un département de droit corporatif. Il doit être bilingue (anglais et français). La connaissance d'autres langues y compris l'espagnol ou l'allemand serait avantageuse.

Cette situation offre d'excellents débouchés et des possibilités d'avancement au sein d'une organisation dynamique et progressive. Le salaire correspondra pleinement à l'expérience et aux qualifications.

Envoyer un curriculum vitae complet confidentiel aux bons soins du Conseiller Corporatif.

M. J.L. Bruhl, Conseiller Juridique

Hunter Douglas Limited

2501, Trans-Canadienne,
Pointe Claire, Québec.



du 21 DÉC.

LA STABILITÉ

compagnie d'assurance-vie

Aux détenteurs d'actions qui ne sont pas enregistrés à leurs noms

Une offre d'acheter les actions de la valeur au pair de \$5 chacune de LA STABILITÉ au prix de \$7 l'action payable comptant a été adressée aux actionnaires enregistrés. Vu qu'un nombre considérable d'actions ne sont pas enregistrées aux noms des détenteurs actuels, ceux-ci ne recevront pas l'offre. Cette offre expire le 27 décembre 1968 à moins que l'acheteur en prolonge la durée.

Des copies de l'offre officielle ainsi que du bilan de La Stabilité et de la lettre de transmission sont disponibles à la Société d'Administration et de Fiducie, 10 rue St-Jacques, Montréal.

A la Caisse populaire Saint-Elzéar, on effectue une opération bancaire dans le temps de la dire...

Mise à jour en une seconde et demie du carnet de dépôt avec calcul des intérêts sur épargne, sur prêts, des frais d'administration; voilà la rapidité à laquelle s'effectuent depuis près d'un mois les opérations bancaires de la Caisse populaire de St-Elzéar, où Laval.

C'est grâce au premier système comptable complètement intégré du traitement à distance des données dans le secteur bancaire, inauguré le 23 novembre à cette Caisse populaire, que les transactions des sociétaires peuvent se faire à une telle vitesse.

Ce système, le premier du genre au Canada, a été mis au point par la Fédération de Montréal des Caisse Desjardins et la compagnie National Cash Register, en tenant compte de systèmes analogues qui existent aux États-Unis.

À la Caisse populaire de St-Elzéar, les caissiers utilisent des postes de guichets, qui ressemblent à des machines à écrire, pour transmettre à un ordinateur central les données du dépôt ou du retrait d'un sociétaire.

Ces données sont transmises par lignes téléphoniques à l'ordinateur situé dans un édifice de la NCR. En moins de deux secondes, les chiffres sont enregistrés dans la mémoire de l'appareil, qui transmet à la Caisse le solde du compte, les intérêts ou tous autres chiffres pertinents. Ces chiffres sont imprimés sur le carnet de dépôt par un appareil spécial.

Ce système permet de donner un meilleur service à la clientèle, assure un contrôle plus efficace des opérations,

soulage le personnel de la Caisse de tâches fastidieuses. En plus des transactions routinières de dépôt ou de retrait, il peut aussi établir en quelques instants les bilans mensuels ou annuels et effectuer des travaux de compilation et d'analyse nécessaires à la gestion.

La mise en vigueur de ce système, qui s'étendra au rythme d'un par mois, aux autres Caisse populaires de la Fédération de Montréal des Caisse Desjardins, n'entraînera pas de pertes d'emplois dans les Caisse.

Elle créera au contraire de nouveaux emplois, notamment dans les domaines de la recherche, de la programmation et de la technique.

LIBRES-CADEAUX

Profitez d'un choix considérable et

ECONOMISEZ JUSQU'À 20%

Quelques spéciaux

• Les Opéras Célèbres

livret et partition analysés

Reg. 9.95 Spéc. 5.98

• Le Vieux Montréal

19 planches en couleurs

Prix Ménard 4.99

• L'Encyclopédie de la Cuisine canadienne

de Jehanne Benoit

Spécial 13.34

LIBRAIRIE MÉNARD

222 est, Ste-Catherine

Tél.: 861-5621

JOLICOEUR, LAVALLÉE, MORIN, TRUDEL et DAUNAI

psychologues associés.

Membres de la Corporation des Psychologues de la Province de Québec.

Jean-Paul Daunais, Ph. D.

Luc Jolicoeur, Dipl. Ps.

Claude Lavallée, L.Ps.

Pierre Morin, Ph.D.

Lydia Landry-Trudel, L.Ps.

Claude Trudel, L.Ps.

80 est, boul. Henri-Bourassa

384-1051

VIENT DE PARAÎTRE...

L'EAU

- Un ouvrage remarquable sur un des grands problèmes de l'heure. Publié à la suggestion du Conseil Canadien des ministres des ressources.
- L'édition anglaise de cet ouvrage a été publiée par Harvest House, 1364, avenue Greene, Montréal - (Tél.: 932-0666)

200 pages. Illustrations. En vente partout à \$2.00 - Distributeur: l'Agence de Distribution Populaire inc., 1130 est, rue de Laguchetière, Montréal - Téléphone: 523-1600

... AUX ÉDITIONS DU JOUR

LES BESOINS ET LES RESSOURCES DU CANADA PAR J. S. CRAM

Préface de l'hon. I. W. Akerley
Introduction de Christian de Laet



VIENT DE PARAÎTRE AUX

ÉDITIONS DU

JOUR

DIRECTION: DR. JACQUES HÉBERT

1411 ST. GÉNIS, MONTRÉAL

VT 4-9221

Un nouvel appel à l'arbitrage dans le conflit des enseignants

Les négociations entre les enseignants, d'une part, les commissions scolaires et le gouvernement, de l'autre, sont rompues. Une autre fois. Il est maintenant question de grèves tournantes pour la reprise des cours, en janvier.

Le nouveau président de la Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec, M. Fernand Lefebvre, a beau dire: "La grève, ça ne nous fait plus peur", il n'en reste pas moins que ceux qui ont à cœur la bonne marche de notre système d'éducation ne raisonnent pas tout à fait de cette manière. La présente année académique a déjà été suffisamment perturbée pour que nous ne prenions pas le risque d'ajouter aux bouleversements que nous avons déjà connus.

Il n'est pas question ici d'accuser qui que ce soit. Mais c'est un fait que le climat actuel est extrêmement tendu. Il faut trouver le moyen d'alléger ce climat au plus tôt, si l'on veut que s'établisse entre les responsables et les premiers artisans de l'éducation une collaboration absolument indispensable au succès de cette entreprise commune.

Que le climat soit extrêmement tendu, personne ne peut le nier. Des commissions scolaires s'efforcent à qui mieux mieux de provoquer leurs enseignants en ignorant les conventions de travail expirées. Des enseignants ne font guère mieux en faisant flèche de tout bois pour entraver la bonne marche du système. De part et d'autre, on se retranche derrière la lettre des conventions.

Et, tout cela au nom du droit de l'enfant à la meilleure éducation possible. Les enseignants accusent les commissions scolaires de freiner la réforme scolaire et ces dernières rétorquent en leur lançant tout simplement la même accusation.

L'affrontement peut être spectaculaire, il n'augure rien de bon. Chaque partie prétendant être allée à la limite des concessions, il faudrait un miracle pour en arriver soudainement à un accord. Surtout après les durs coups qu'on s'est mutuellement assés. Les miracles restent toujours possibles, mais il ne faut tout de même pas trop tenter la Providence.

Dans les circonstances, nous nous permettons de revenir à la charge auprès des autorités pour qu'elles acceptent de référer le débat à un arbitrage exécutoire. Cet ar-

bitrage ne trancherait peut-être pas le litige à la satisfaction complète des deux parties, mais au moins chacune d'entre elles n'aurait pas l'impression d'avoir été subjuguée ou vaincue par l'autre. Et la coopération, si essentiellement entre commissions scolaires et enseignants, pourrait être rétablie.

On objecte assez souvent que l'arbitrage ne respecte pas tout à fait l'esprit de la négociation. S'il doit y avoir arbitrage, les parties ne prennent pas pleinement leurs responsabilités, préférant faire assumer celles-ci par un tiers. C'est peut-être vrai, de façon générale, mais ce ne le serait sûrement pas dans le cas qui nous occupe. Enseignants et commissions scolaires discutent sérieusement depuis près d'un an. Et ils n'ont pas négocié dans un contexte d'arbitrage. Ils ont vraiment tenté de trouver la solution dans le dialogue direct. S'il n'y a pas eu entente, ce n'est pas parce que, de part et d'autre, on se serait dit, au départ, qu'on préférerait se faire imposer telle ou telle clause par une personne de l'extérieur. La chose n'était tout simplement pas prévue.

On objecte surtout que les élus du peuple ne peuvent se faire dicter une ligne de conduite par des personnes qui n'auront pas à rendre compte de leurs actes devant la population. Le gouvernement et les commissions scolaires, dit-on, ne peuvent déléguer un tel pouvoir à d'autres. Tout cela tient peut-être juridiquement. Nous disons "peut-être", car nous n'en sommes pas sûrs. On a déjà dit, par exemple, que la Reine ne négociait pas avec ses sujets. Ce la aussi paraissait un principe valable, et, pourtant, on a été contraint de l'oublier.

Pour notre part, nous croyons sincèrement que le gouvernement et les commissions scolaires peuvent accepter à l'avance d'être liés par une sentence arbitrale. Si le gouvernement ne peut engager le parlement, il peut s'engager lui-même.

D'ailleurs, en agissant autrement, le gouvernement nie en quelque sorte le principe même de la négociation qu'il a accepté. Il ne discute plus vraiment une convention collective, il l'impose. Il l'impose parce que le pouvoir de grève consenti aux enseignants ne saurait être illimité, donc un contrepoint valable à la puissance de la partie patronale.

De toute façon, on comprend assez mal l'attitude des commissions scolaires. Autrement, elles réclameraient souvent l'arbitrage en pareilles circonstances et les enseignants s'y opposaient. Pourquoi, ce qui était acceptable autrefois, ne l'est-il plus maintenant? Il est arrivé que ces arbitrages les ont forcées à déboursier plus qu'elles n'avaient prévu.

Nous convenons que la position financière du gouvernement est assez précaire et que certaines des clauses encore en litige (nous supposons que l'arbitrage ne toucherait pas aux clauses déjà réglées) pourraient comporter des dépenses additionnelles de plusieurs millions de dollars pour le trésor provincial.

Mais le gouvernement et les commissions scolaires pourront invoquer cette situation financière devant le tribunal d'arbitrage. Ce tribunal sera tenu de juger selon la preuve qu'on établira devant lui.

On doit prendre pour acquis, au départ, que les arbitres seront des personnes sages qui n'écouteront pas qu'une seule des deux versions. Les demandes des enseignants ne passeront pas toutes comme lettre à la poste. Il en est tout de même un caractère excessif saute trop aux yeux pour qu'elles soient accordées.

D'accord, il y a un certain risque à prendre. Mais c'est un risque raisonnable. Plus raisonnable que celui que nous prendrions en refusant de l'assumer. On peut penser ce que l'on voudra de l'entêtement des enseignants il n'en reste pas moins qu'aucun système d'éducation ne peut fonctionner convenablement sans leur collaboration pleine et entière. Cette collaboration, il faut donc prendre tous les moyens raisonnables de se l'assurer.

Les enseignants ont demandé cet arbitrage. Ils acceptent eux-mêmes, à l'avance, de se soumettre à ses conclusions. Ils acceptent de faire juger leur attitude par des tiers. Du côté patronal, on devrait donc en faire autant.

Le retour à un climat serein est plus important qu'une victoire dans ce conflit. Le gouvernement et les commissions scolaires devraient le reconnaître, et sans tarder.

Vincent PRINCE

La grave pénurie de médecins et les retards de la recherche

par Heward Grafftey

Le gouvernement fédéral dévoilait tout récemment sa politique relative à l'assurance-santé, et la semaine dernière, cinquante-sept hommes éminents choisis dans chaque secteur important de la science médicale déclaraient que les efforts du Canada dans le domaine de la recherche médicale sont loin d'être une réussite. Les deux questions sont connexes.

Le groupe des cinquante-sept propose un programme national, judicieusement planifié et bien équilibré financièrement; l'exécution de ce plan améliorerait sensiblement la situation, d'ici 1973. Des suggestions positives et à longue portée, furent avancées, impliquant gouvernements, universités et organismes sanitaires.

A première vue, il pourrait sembler que seuls le niveau et la qualité des services médicaux soient touchés par l'insuffisance du budget et du personnel consacrés à la recherche. Tel n'est pas le cas.

Il est évident que l'infériorité de la recherche médicale se fait sentir dans toute l'étendue du pays, mais non moins probant est le fait qu'il en résulte une aggravation rapide de la pénurie de médecins, dont souffre déjà la population canadienne.

Depuis quelques années déjà, le Canada manque de médecins. A moins qu'on n'agisse promptement, la situation deviendra intolérable d'ici deux ans.

Ceci serait vrai, même sans prévoir les exigences accrues qu'imposera fatalement au personnel médical la mise en oeuvre du programme d'assurance-santé.

Déjà, dans les villages, l'ancien "médecin de famille", quand il vient à disparaître, n'est pas remplacé. Une "urgence" devient un cauchemar pour nombre de familles rurales, quand le médecin le plus rapproché ne se trouve plus qu'à "centres médicaux" de la ville, soit quelquefois à une distance d'une trentaine de milles.

Dans les régions urbaines, les "visites à domicile" sont chose du passé. Si vous avez la bonne fortune de pouvoir fixer un rendez-vous avec un praticien, il vous faudra attendre votre tour dans une salle d'attente bondée de patients, pour être éventuellement admis dans le cabinet d'un médecin surmené et accablé de travail.

Une foule de facteurs ont contribué sournoisement à créer cet état de choses. Quelques critiques ont imputé la situation à la politique "d'atelier fermé" de l'association médicale canadienne, qui refuse d'accréditer rapidement et efficacement de nouveaux médecins.

Aujourd'hui comme alors, dans le domaine de l'industrie aussi bien que dans le domaine médical ou militaire, notre gouvernement ne dépense à des fins de recherche qu'un dollar là où

le Royaume-Uni en dépense cinq, et les Etats-Unis de dix à quinze.

Quel rapport existe-t-il entre la recherche et la pénurie de médecins?

Nous avons actuellement un peu plus de 1.000 professeurs à nos facultés de médecine, mais si nous voulons tout au plus maintenir le niveau actuel jusqu'en 1970, il nous faudrait deux fois plus de professeurs, et plus d'universités.

Cependant, nos professeurs en médecine continuent d'émigrer aux Etats-Unis.

Une des raisons majeures de cet exode, c'est qu'ils sont attirés par les recherches importantes qui se poursuivent dans les écoles américaines de médecine. En 1965, le gouvernement central des Etats-Unis accorda une aide à la recherche médicale qui se chiffrait à un milliard trois cents millions de dollars, soit environ 90% du total. La même année, par comparaison, le Canada n'y allouait que quinze millions.

Si nos écoles de médecine et l'Association médicale du Canada se doivent de réviser leur politique actuelle, le gouvernement devrait également reconsidérer sa politique de lésine en matière de subventions pour les recherches, se rendant compte qu'en refusant aujourd'hui une assistance financière, il prépare pour un avenir prochain des dilemmes coûteux.

La province d'Ontario est maintenant à mi-chemin de son programme de cinq ans, engageant quelque cent millions de dollars, pour agrandir les écoles de médecine qu'elle possède déjà, et pour en construire de nouvelles. Mais ces maisons d'enseignement ne seront que des édifices, si l'on n'a pas de personnel enseignant.

L'excellence en recherche attire les professeurs, et la différence entre excellence et médiocrité, quand il s'agit des facultés de médecine au Canada, se résume tout simplement par la formule suivante: réalisme dans les dépenses fédérales. Ottawa aurait avantage à lancer une sorte de "campagne de recrutement de main-d'oeuvre médicale".

Puisque la pénurie de médecins constitue une urgence plus immédiate qu'on le croit en général, le gouvernement fédéral devra agir promptement. La logique l'exige. Le même gouvernement qui a instauré l'assurance-santé a le devoir et la responsabilité d'assurer au Canada le personnel nécessaire à la mise en oeuvre de cette mesure.

(M. Heward Grafftey fut député de Brome-Missiqui à la Chambre des communes de 1958 à 1968.)

G. LALIBERTE

Montréal, 13 décembre 1968

bloc-notes

Une excellente intervention de M. Paul Dozois

Rarement avons-nous lu, ces dernières années, document plus mesuré, plus retenu, plus foncièrement digne et pondéré, que la déclaration faite à l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale des ministres des finances par M. Paul Dozois, représentant du Québec.

Et pourtant, ces qualités même de modération, au lieu de rendre le texte anodin et inoffensif, en font l'un des plus solides réquisitoires qui aient été prononcés depuis longtemps contre la politique fiscale du gouvernement central.

S'appuyant sur des chiffres indiscutables, M. Dozois a établi, sans le dire explicitement, que la politique d'Ottawa tend, depuis 1965, à faire du gouvernement central "le gouvernement national" des Canadiens et des gouvernements provinciaux des entités administratives vouées à plus ou moins longue échéance à une situation de dépendance. Tout pouvoir réel se mesure, en définitive, à la faculté qui l'accompagne de prendre des initiatives et des décisions et de mettre en oeuvre de façon libre les moyens voulus pour exécuter ces décisions. Or, la politique d'Ottawa tend depuis 1965 à réduire de plus en plus la marge d'initiative laissée aux pro-

vinces en matière fiscale, à une époque où des développements indépendants de la volonté des gouvernements provinciaux multiplient considérablement les responsabilités de ceux-ci.

Ottawa n'a jamais osé nier carrément le bien-fondé du besoin qu'éprouvent les provinces d'accroître leur budget afin de faire face à des tâches sans cesse plus exigeantes. Mais le gouvernement central se comporte comme s'il ne prenait pas au sérieux les revendications des provinces. Il a même laissé entendre, à plusieurs reprises, qu'il serait disposé à laisser renaitre l'espace de jungle fiscale qui exista au Canada avant l'ère des grandes ententes fiscales ouvertes par le dernier conflit mondial.

Il n'y aurait, selon Ottawa, qu'une solution au problème actuel, soit le recours par chaque ordre de gouvernement à son pouvoir de taxation, sans qu'existent nécessairement entre Ottawa et les provinces des ententes limitant l'accès de l'un ou l'autre gouvernement à tel ou tel champ d'impôt occupé en commun par les deux.

Or, cette solution conduit directement au désordre, à l'anarchie, à l'inégalité. Laissez Ottawa et les provinces patauger, sans entente raisonnable, dans des domaines comme l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur les bénéfices des sociétés et la taxe de vente; vous assisterez vite, d'une partie à l'autre du pays, à des mouvements arbitraires de capitaux, à des déplacements importants de centres de décision, à des déséquilibres nocifs dans les programmes de dépenses

des particuliers et des sociétés commerciales et industrielles, en somme à des inégalités flagrantes, à une série de complications coûteuses et stériles autant pour les contribuables que pour les pouvoirs publics.

A ce problème du partage des compétences fiscales qui divise actuellement Ottawa et les provinces, il n'existe pas de solution magique. Etablir au départ que tel gouvernement ne devra jamais aller au-delà de telle limite dans l'imposition du revenu des particuliers ou des bénéfices des sociétés, par exemple, serait établir arbitrairement une norme qui ne serait pas nécessairement la meilleure dans l'ordre de l'action concrète. L'optique dans laquelle le gouvernement québécois envisage le problème - c'est-à-dire l'optique d'un accord fondamental sur une politique de finances publiques à long terme postulant que les deux types de gouvernement sont des partenaires et non des irréductibles rivaux - nous apparaît plus sensée, plus respectueuse du contribuable et de l'esprit du fédéralisme, que la politique de laisser-faire et de concurrence aveugle à quoi conduirait l'intransigeance actuelle d'Ottawa.

Ottawa s'est constitué, à la faveur des circonstances du dernier quart de siècle, en une sorte d'occupant principal de certains champs de taxation qui ne lui avaient pas été dévolus au départ. Le gouvernement central tend, depuis quelques années, à faire porter indirectement par les gouvernements provinciaux et municipaux une part de plus en plus considérable du fardeau des emprunts publics. Tant que ces deux tendances n'auront pas été corrigées, il ne saurait y avoir de solution satisfaisante et stable au problème du financement ordonné et vraiment démocratique des gouvernements canadiens.

La question n'est pas de moi, mais de M. Jacques Poisson qui parlait hier, dans Le Devoir, de la création de cette commission d'enquête comme d'une "mesure qui irrite au plus haut point les patriotes québécois".

La commission Gendron ne serait-elle qu'une sinistre supercherie?

La question n'est pas de moi, mais de M. Jacques Poisson qui parlait hier, dans Le Devoir, de la création de cette commission d'enquête comme d'une "mesure qui irrite au plus haut point les patriotes québécois".

Je tiens dès le départ devant cette façon possessive qu'ont certains de se dépendre, eux et leurs amis, comme les propriétaires de la vertu. M. Poisson a le sens de la langue française. Il sait qu'il existe une différence entre "les patriotes québécois" et "des patriotes québécois". Qu'il fasse partie d'un groupe de "patriotes" aux yeux de qui l'institution d'une commission d'enquête sur la langue est une fumisterie,

c'est son droit le plus strict. Qu'il considère ce groupe comme apte à représenter "les patriotes québécois", j'y vois la marque d'une intolérance que ne fait que confirmer le reste de son texte.

Je m'érige, en particulier, contre la façon sommaire dont M. Poisson essaie de disqualifier trois des membres de la commission Gendron. Sans expliquer pourquoi, M. Poisson ne dit absolument rien du président et du secrétaire de la commission d'enquête, non plus que d'un autre membre québécois de l'organisme institué par le gouvernement. Mais, sans apparemment les connaître beaucoup, il trouve des choses énormes à dire sur le compte des trois membres montréalais de la commission.

M. Nicolas Matteesco-Matte a un tort grave: celui d'avoir été victime, dans Le Devoir, d'une mauvaise épellation de son nom! Cela suffirait, au jugement de M. Poisson, à établir que M. Matte est un homme peu connu dans le milieu, un homme dépourvu de racines réelles dans la société québécoise. M. McWhinney, de McGill, est universellement connu et respecté dans les milieux qui s'occupent, au Canada et même à l'étranger, de droit spatial et de droit constitutionnel; mais il a le tort, aux yeux de M. Poisson, de n'être connu que d'un millionième de la population francophone du Québec. Est-il compétent? Peut-il apporter une contribution valable sur les aspects juridiques de la question linguistique et des droits respectifs de la majorité et de la minorité? Ces questions n'ont pas semblé préoccuper beaucoup M. Poisson. Quant à M. Aimé Gagné, il a le tort d'occuper un poste important dans l'une des plus grandes entreprises industrielles du Québec: c'en est assez pour que notre correspondant soupçonne le gouvernement Bertrand d'avoir concocté dans les officines de l'Aluminum Company la composition de la commission d'enquête.

Comment expliquer que M. Poisson, homme dont nos lecteurs ont pu, en d'autres circonstances, apprécier l'intelligence, ait été conduit à des raisonnements aussi simplistes? L'ensemble de son texte laisse percer la réponse. Notre homme voit des conspirateurs à l'oeuvre. Il les voit à l'oeuvre dans le bureau du premier ministre du Québec. Il les voit tirant malicieusement des ficelles capables de faire marcher des hommes qu'on croyait aussi indépendants d'esprit que Jean-Noël Tremblay et René Lévesque. On comprendra qu'il nous soit difficile de suivre M. Poisson sur ce terrain et que nous nous demandions encore, après coup, si nous n'avons pas obéi à un sentiment d'amitié plutôt qu'à des exigences normales du bon jugement en décidant de publier dans nos pages sa "libre opinion" d'hier.

C.R.

propos d'actualité

"Quel que soit l'homme qui succédera au général de Gaulle, cet homme sera un petit homme par rapport à la figure légendaire du général de Gaulle. Et, n'étant pas un grand homme, il lui faudra à tout prix faire quelque chose de grand: il lui faudra bâtir l'unité de l'Europe".

Jean-Jacques Servan Schreiber, dans une interview télévisée à l'émission américaine "Meet the Press", le 2 décembre.

"Le gendarme de l'univers ne peut être le constructeur de la grande société... L'Amérique devrait donner son aide matérielle à tout pays allié, mais ne pas se charger de sa défense à sa place... Tout le système de commandement direct par la puissance dominante conduit à toutes sortes de crises et est, en dernière analyse, le plus inefficace".

Jean-Jacques Servan Schreiber, directeur de l'Express, dans une allo-

cutation au séminaire organisé par l'Association internationale pour la liberté intellectuelle et consacré à l'avenir de la civilisation américaine, à Princeton, le 2 décembre.

"Il y a des gens qui s'imaginent qu'il va y avoir un changement (en ce qui touche l'attitude de la France au sujet de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun). Moi, je ne crois pas que le général de Gaulle va modifier sa politique. Il s'agit seulement de savoir si l'on parviendra à poursuivre la construction de la communauté. La France s'y est déclarée prête et insiste même d'une certaine manière dans ce sens. D'autres ne veulent rien faire. Je pense personnellement que le travail au sein de la communauté continuera, même si le processus est lent et même s'il y a des tiraillements".

Chancelier Kiesinger, de l'Allemagne fédérale de l'Ouest, le 30 novembre.

lettres

Effacer la conquête

M. Claude Ryan, Vous n'admirez pas que Québec impose aux immigrants non britanniques l'école française, chose qui revient, selon vous, à enfermer la minorité anglophone dans une "espèce de carcan enrubané de dentelle rose". Pour vous, cette politique linguistique équivaut à ne pas considérer les Anglo-Québécois comme étant sur un pied d'égalité avec leurs compatriotes francophones, ce qui est incompatible avec la notion de saine dé-

mocratie. Même de la part de René Lévesque, ladite thèse linguistique vous surprend. C'est que vous ne comprenez pas l'optique dans laquelle se placent les indépendantistes. Ceux-ci entendent bien la conquête, l'effacer. Si nous n'avions pas été conquis, le pays nous appartiendrait et nos immigrants apprendraient nécessairement notre langue.

L'indépendance rétablira la situation en faveur des premiers occupants et c'est tout normal. En

tant que premiers occupants, nous avons ce droit de nous défendre et d'empêcher une nouvelle forme beaucoup plus subtile et efficace de conquête. Je ne vois pas que nous devions avoir envers les fils de nos conquérants de tels égards que nous leur donnons des armes contre nous. Les tolérer sans hargne, cela me semble bien suffisant.

G. LALIBERTE

Montréal, 13 décembre 1968

Hausse des tarifs postaux

M. Eric Kierans, Ministre des Postes, Nous protestons avec énergie contre l'augmentation injustifiée des tarifs postaux. Comme le disait récemment Dimanche-Matin (édition du 12-12-1968), les journaux et revues étrangers sont avantagés,

étant bénéficiaires de tarifs postaux inférieurs, dans une proportion de plus de 40 pour cent, à ceux exigés des revues et journaux québécois. Nous vous demandons de faire amener votre loi pour que nos journaux et revues du Québec paient les mêmes tarifs que le

reste du Canada et que ceux exigés des revues étrangères, surtout les journaux et revues de France et des Etats-Unis. Vos commentaires seront appréciés.

JULIEN CHEVALIER, courtier

Cité Jacques-Cartier, 14 décembre 1968

Une souscription pour l'Orchestre symphonique de Montréal?

Vous n'ignorez pas que l'Orchestre symphonique de Montréal est grandement menacé de disparaître, faute de revenus suffisants. Vous lui rendriez grandement service en lançant une souscription en sa faveur... On pourrait suggérer, par ex-

emple, que tous les citoyens intéressés versent un dollar ou plus à ce fonds de secours. Des volontaires pourraient faire la sollicitation dans les centres les plus achalandés.

Un groupe de lecteurs assidus de votre journal et amis de l'Or-

chestre symphonique de Montréal par J.-D. TOURIGNY, professeur, 117 ouest, rue Prieur et Paul-R. LEBLANC, musicien, 10, 280 avenue de l'Esplanade, Montréal 357

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
 Directeur de l'information: Jean-Francoeur
 Trésorier: Arthur Lefebvre
 TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no. 434, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, Inc. à 9130, rue Bovin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et bariérisés: 12 mois: \$28.00, 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. Ailleurs au Canada, par la poste: 12 mois: \$25.00, 6 mois: \$13.00, 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00, 6 mois: \$25.00, 3 mois: \$15.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi de la présente publication comme objet postal de deuxième classe.

des idées

des événements

des hommes

UN "AVERTISSEMENT SOLENNEL" DE M. DOZOIS

L'attitude d'Ottawa peut conduire à la ruine du régime fédéral

● Déclaration de M. Paul Dozois, ministre des finances du Québec à la conférence des ministres des finances, Ottawa, 19 décembre 1968.

Si je me fie à la lettre que le ministre fédéral des finances m'a fait parvenir le 29 novembre 1968, je constate que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention, pour l'instant, de consentir à un transfert net de ressources fiscales aux provinces. Au moment où nous abordons une nouvelle réunion des ministres des finances, je tiens à noter la gravité d'une telle attitude. On nous demande, en somme, un nouvel "exercice en futilité", pour reprendre l'expression déjà utilisée au cours de ces conférences.

Il importe de souligner à nouveau les conséquences d'une situation établie par le comité du régime fiscal et confirmée par nos travaux récents, où les recettes du gouvernement fédéral croissent sans cesse alors qu'au contraire les dépenses incompressibles des gouvernements provinciaux s'accroissent beaucoup plus rapidement que le produit de leurs impôts. Dans un discours que j'ai fait, en Chambre, vendredi dernier, j'ai souligné cet aspect de la question. Je suis sûr que ce texte a été porté à la connaissance de mon collègue fédéral.

Dans le cas des municipalités, le problème est plus sérieux encore et risque d'aboutir rapidement à une crise aiguë. Les municipalités ont des responsabilités de plus en plus lourdes et le produit de la taxe foncière est loin de s'accroître à un rythme suffisant pour qu'un équilibre correct soit maintenu.

Les marchés financiers à long terme, habituellement réservés aux provinces et aux municipalités, offrent de moins en moins de possibilités d'expansion, les risques d'inflation rarefiant les fonds disponibles pour l'achat d'obligations et provoquant des augmentations considérables de taux de rendement.

Une conception simpliste de la responsabilité fiscale

Le gouvernement fédéral nous oppose deux arguments qu'il nous faut examiner avec attention. Le premier consiste à affirmer que chaque niveau de gouvernements doit augmenter son fardeau fiscal au fur et à mesure qu'il est disposé à accroître ses dépenses. A première vue séduisant parce qu'il

semble refléter un certain sens des responsabilités à chacun des niveaux d'autorité, cet argument présente des dangers sérieux pour l'équilibre économique du pays. Le gouvernement fédéral a lancé et continue de lancer un grand nombre de nouveaux programmes qui contre-blanchent la tendance naturelle de son budget à engendrer des surplus. En outre, une politique salariale qui, en pratique, est beaucoup plus généreuse que celle de certaines autres provinces et en tout cas que celle du Québec, joue dans le même sens.

Dans le cas des provinces, le coût des programmes existants augmente beaucoup plus rapidement que leurs ressources à taux d'impôt constant. Il faut maintenant presque chaque année augmenter les impôts aux seules fins de continuer à donner aux contribuables la même qualité de services que nous leur avons donnée jusqu'ici. La marge disponible pour des nouveaux programmes ou pour une amélioration de la qualité des programmes existants s'est limitée pour une province comme le Québec à quelques dizaines de millions par an sur un budget qui atteint maintenant près de trois milliards, et cette marge nous ne l'avons maintenue que par des augmentations d'impôts. Dans ces conditions, nous devons suivre une politique salariale calculée au plus juste et qui entraîne un nombre considérable de grèves souvent longues et ardues.

Le cas des municipalités est plus sérieux encore. Le gouvernement vient d'être forcé de permettre à la ville de Montréal de recourir à des expédients, par exemple de suspendre ses paiements au fonds de pension de ses employés et de les remplacer par des obligations, ou de recourir son année financière aux seules fins non pas d'éviter une augmentation de taxes mais d'éviter que cette augmentation ne soit déraisonnablement élevée. Nous ne pouvons pas exiger que les villes adaptent leurs services à la révolution urbaine qui est en cours et financent une opération d'une telle ampleur en s'appuyant surtout sur une partie de l'impôt foncier.

Le second argument que le gouvernement fédéral invoque a trait au partage de l'endettement entre les niveaux de gouvernements. En fait, le gouvernement fédéral est disposé à augmenter ses impôts pour réduire ses recours aux marchés financiers de façon, dit-il, à laisser plus de place aux provinces et aux municipalités.

Je note, en passant, que l'augmentation récente des taxes du gouvernement fédéral a eu entre autres conséquences de reprendre une bonne partie de l'impôt sur le revenu dont le Québec avait exonéré les personnes mariées et les célibataires qui gagnent moins de \$4,000 et moins de \$2,000, ce qui est une conception curieuse de la société juste. En tout cas, l'argumentation du gouvernement fédéral doit être rejetée avec vigueur. Alors que les marchés financiers sont difficiles, il est inadmissible de constater que le gouvernement le mieux placé à l'égard de ces marchés, le seul gouvernement qui peut s'appuyer et, l'expérience de 1968 l'a montré, qui effectivement s'appuie, sur la Banque du Canada pour faciliter le placement de ses titres de dettes, croit bon d'augmenter ses revenus fiscaux et de renvoyer l'endettement au niveau de gouvernements provinciaux et municipaux qui ne peuvent obtenir de la Banque centrale une aide comparable.

Il suffit d'ailleurs de regarder en arrière pour voir où nous conduit une telle politique. Il y a vingt ans, la dette obligatoire des provinces et des municipalités ne représentait même pas 25 p.c. de la dette obligatoire totale des gouvernements du Canada. Dix ans plus tard, elle en constituait environ 33 p.c. l'an dernier elle était rendue à 50 p.c. donc, en 20 ans, la dette des provinces et des municipalités est passée de \$3 milliards à \$22 milliards, soit une augmentation de 633 p.c. alors que la dette fédérale est passée de \$16 milliards à \$22 milliards soit une augmentation de 37 p.c. Je souligne d'ailleurs que dans le cas du Québec, la progression a été aussi forte tant au niveau provincial que municipal.

Si cette évolution continue et même, comme le souhaite le gouvernement du Canada, s'accélère on se retrouvera dans dix ans avec une dette fédérale égale peut-être au tiers de la dette totale. Le gouvernement fédéral se trouvera alors en excellente position pour envahir à son aise les domaines provinciaux puisqu'il aura gardé les taxes à croissance rapide, que son service de la dette aura diminué et que les provinces elles, seront saignées à blanc par l'augmentation de leurs dépenses et l'augmentation de leur service de la dette.

Il semble tomber sous le sens commun que si on doit à la fois augmenter les impôts au Canada et continuer d'émettre chaque année un montant important de titres de la dette publique, ce sont les gouvernements qui n'ont pas accès à la Banque centrale qui devraient disposer de la place nécessaire pour accroître leurs impôts et c'est le gouvernement central qui devrait porter la majeure partie des opérations d'emprunts.

Si le gouvernement central désire malgré tout augmenter les impôts, il ne peut en tout cas invoquer cette hausse pour refuser de transférer des ressources aux provinces. Encore une fois, dans des marchés financiers difficiles, c'est celui qui peut emprunter le plus facilement qui doit le faire, plutôt que de chercher une fausse vertu en s'en abstenant. Que seul le budget fédéral soit équilibré n'a pas de signification particulière au point de vue de la politique fiscale; c'est l'ensemble des budgets gouvernementaux dont il s'agit de déterminer de combien ils peuvent

être déséquilibrés. Il est vraiment trop facile pour le gouvernement fédéral d'occuper une large part des meilleurs champs fiscaux pour présenter à l'opinion publique et aux marchés financiers une image de sagesse et de prudence, puis de laisser les gouvernements provinciaux et par leur truchement les municipalités se disputer entre elles les ressources que des marchés financiers de plus en plus difficiles sont disposés à leur donner. Et il est certainement aberrant de conclure que si ces provinces et ces municipalités veulent éviter les marchés financiers, elles n'ont qu'à utiliser des champs de taxation qui pour la plupart sont régressifs ou en tout cas caractérisés par une faible élasticité.

Le manque de collaboration d'Ottawa

Le gouvernement du Québec, à chacune de ses réunions qui se sont succédées depuis trois ans, a manifesté un souci d'analyse, de collaboration et de coordination sans que l'on y réponde

vraiment, sans même que l'on se soucie de faire fonctionner les formules existantes. Déjà, à la dernière conférence du comité du régime fiscal, en 1966, le gouvernement fédéral, pour éviter des pressions plus fortes pour un transfert de ressources fiscales, avait accepté d'élargir la base de sa participation à la construction d'écoles secondaires. Nous apprenons maintenant que le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement de limiter les fonds disponibles en fonction d'une formule qu'il fixe lui-même, compromettant ainsi sérieusement le programme de construction dans lequel nous nous sommes engagés. Je veux dire immédiatement qu'il n'est pas question que nous acceptions que le gouvernement fédéral renonce à l'engagement formel qu'il a pris à notre égard par un contrat en bonne et due forme. La chose d'ailleurs est déjà entre les mains de nos conseillers juridiques qui nous aviseront des mesures à prendre pour faire respecter nos droits. Par conséquent, même au niveau des formules existantes de coordi-

nation entre les gouvernements, la situation se détériore.

Dans les circonstances, on comprendra que les provinces peuvent être amenées à recourir à des moyens d'équilibrer leur budget qui soient bien plus radicaux que ce qui a été fait jusqu'ici. Nous ne pouvons pas nous présenter indéfiniment à chaque conférence fiscale fédérale-provinciale pour nous faire dire qu'aucune des questions que nous soulevons ne présente le moindre intérêt et que de toute façon la politique du gouvernement fédéral est déjà arrêtée.

Je ne viens pas ici pour lancer des ultimatums, bien que la situation soit telle qu'elle me justifierait de le faire. Je veux, cependant, indiquer que le Québec tout comme les autres provinces a un besoin immédiat d'un transfert net de ressources. Si on se base sur les travaux de prévisions budgétaires qui ont été faits, on peut affirmer que ce transfert net devrait être, pour l'ensemble des provinces, de l'ordre de \$500 millions. Voilà ce qu'exige l'intérêt bien compris du pays tout entier.

D'autre part, je ne voudrais pas terminer cette déclaration sans dire un mot de la nouvelle taxe fédérale de 2 p.c. dite de "progrès social". Dans notre esprit et dans celui de tous les Canadiens, cette nouvelle taxe est en réalité une prime pour l'assurance-maladie; s'il en était autrement, comment pourrait-on justifier la limite de \$120 qui s'y rapporte? C'est pourquoi je ne comprends pas que le gouvernement fédéral persiste dans son dessein d'imposer cette nouvelle taxe dans les provinces qui, dans l'exercice de leurs pouvoirs constitutionnels, ont décidé de ne pas se prévaloir de la loi fédérale sur les soins médicaux. Est-ce qu'on ne se rend pas compte que, dans la situation politique actuelle du Canada et du Québec, on s'aperçoit que la confiance qu'on doit avoir dans le système fédéral? Je me dois donc de donner au gouvernement fédéral un avertissement solennel que le manque de responsabilité dont il fait preuve, tant en ce qui concerne le partage des impôts que son intrusion dans les domaines de compétence provinciale, et en particulier celui de la santé, conduit directement à la ruine du régime fédéral.

■ Pensées pour notre temps

Objectifs des écoles de la minorité linguistique

Le principe d'égalité entraîne comme conséquence logique pour le Canada que des écoles, anglophones ou francophones selon le cas, soient mises à la disposition de la minorité. Ces écoles sont indispensables à l'épanouissement des deux langues et des deux cultures officielles. Elles représentent l'unique moyen d'assurer aux Canadiens de l'un et l'autre groupe linguistique qui sont en situation minoritaire, l'accès à l'instruction en leur langue maternelle. En outre, il est de l'intérêt des deux communautés, dans chaque province, de veiller à ce que les normes des écoles de la minorité soient équivalentes à celles des écoles de la majorité linguistique. Bref, il s'agit de dispenser aux membres de la minorité un enseignement qui convienne particulièrement à leur identité linguistique et culturelle, mais qui ne les isolera pas du grand courant de l'évolution pédagogique de leur province.

(Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, vol. II, L'éducation, par. 49)

QUÉBEC FRANÇAIS

- Pourquoi le français est menacé au Québec?
- La lutte du M.I.S. et la libération nationale.
- Le capital et le travail au Québec.

Ce soir à 20 heures

LE FORUM SOCIALISTE

3485 A, ave du Parc 849-1727

ANGLAIS

Intensif: 9.00 à 3.45 p.m.

5 NIVEAUX

Pour adolescents et adultes dont la langue maternelle n'est pas l'anglais.

Commencent le 20 janvier 1969

Téléphonez-nous ou écrivez-nous pour de plus amples détails.

Aussi petits groupes le soir ANGLAIS, FRANÇAIS, ESPAGNOL, etc. ou en privé, accéléré ou régulier

Montreal Language School

3417, rue Peel 849-5871

une route déglacée est une route plus sûre... pour plus de sécurité l'hiver le mélange CALCIUM + SEL

Nos Meilleurs Voeux

BRASSÉE AU QUÉBEC PAR LA BRASSERIE LABATT LIMITÉE

QUÉBÉCOIS - QUÉBÉCOISES

Les disparités régionales sont le résultat de 100 ans de fédéralisme. Le Français au Québec est 100 ans en retard. Il y a 100 autres bonnes raisons pour le Québec de quitter la Confédération et pas une seule pour y rester. Joignons tous le mouvement irréversible vers la dignité dans la Souveraineté du Québec.

LE PARTI QUÉBÉCOIS

7600, rue Saint-Denis, Montréal.

NOM. Âge
 Adresse.
 Ville. Comté
 Contribution (Minimum \$3.00) \$
 Date Signature

VOYEZ LE PARTI QUÉBÉCOIS A LA T.V. CANAL 7, le SAMEDI à 6.30 P.M.

Étudiez * agissez * progressez

Livre d'orientation de l'homme moderne et dynamique

Dans ce livre:

- l'étudiant trouvera des indications pratiques en vue de profiter davantage de ses cours à l'école et à l'Université, de perfectionner sa mémoire et son attention;
- les parents trouveront des indications pratiques en vue de guider et organiser les études de leurs enfants;
- l'employé trouvera des indications pratiques en vue d'assurer la stabilité et la promotion dans son travail, de combattre la timidité, d'acquiescer ou approfondir la confiance en lui-même et d'augmenter la compétence professionnelle.

Éditeur: le CERCLE PSYCHOLOGIQUE, C.P. 938, Station B, Montréal, Qué.
 Distributeur: l'AGENCE de DISTRIBUTION POPULAIRE Inc.
 1130 est, rue de LaGauchetière, Montréal, Qué. — Téléphone: 523-1600.
 C'est un livre formidable. — Il se vend dans les librairies. — Vous devriez le connaître.

POSTEZ CE COUPON AUJOURD'HUI!

CERCLE PSYCHOLOGIQUE COUPON
 C. P. 938, Station B, Montréal, Qué.
 Avant d'acheter le livre "Étudiez * agissez * progressez", je désire recevoir, gratuitement et sans aucune obligation, la table des matières du livre, ainsi que des informations précises sur d'autres ouvrages, indispensables à mon perfectionnement intellectuel, spirituel et professionnel. — Ci-joint, un timbre-poste pour l'envoi fermé (première classe).

Prénom et NOM (préciser: M., Mme ou Mlle) _____ Age _____ (si moins de 21 ans)
 PROFESSION _____
 ADRESSE complète _____ (Veuillez écrire très LISIBLEMENT — Merci !)



ALLIED CHEMICAL CANADA, LTD.

Joliette a rendu un ultime hommage à Antonio Barrette

Le ministre du travail, M. Maurice Bellemare, et le chef du parti libéral, M. Jean Lesage, ont assisté hier avec des centaines d'autres citoyens au service funèbre de M. Antonio Barrette, ex-premier ministre du Québec et ancien ambassadeur du Canada en Grèce, mort dimanche à l'âge de 69 ans.

La cérémonie s'est déroulée à l'église de la paroisse St-Pierre que fréquentait M. Barrette et sa famille et qui se trouve tout près de leur résidence.

C'est Mgr Edouard Jetté, ancien évêque de Joliette, et ami de M. Barrette, qui a chanté le service funèbre. Il était assisté du chanoine Samuel Lesage, curé de la paroisse St-Pierre et du père Paul-Maurice Farley.

L'évêque de Joliette, Mgr René Audet, avait pris place dans le chœur de même que des représentants des diverses communautés religieuses de Joliette.

Peu avant la cérémonie, le cortège funèbre, à la tête duquel se trouvaient l'épouse de l'ancien premier ministre et ses quatre enfants ainsi que son frère Donatien et ses trois sœurs, a assisté à une brève cérémonie sous la direction

du maire de Joliette, M. Camille Roussin, où l'on a rendu hommage à celui qui, pendant quinze ans, avait représenté le comté de Joliette à l'Assemblée législative.

La ville de Joliette a observé un congé civique pour la circonstance. Les 15 écoles et les services publics avaient fermé leurs portes, de même que plusieurs commerces.

Le maire Roussin a rappelé les réalisations de M. Barrette comme ministre du travail et comme premier ministre, pendant le premier semestre de 1960. M. Barrette avait accédé à la tête du parti après la mort de Paul Sauvé qui succédait à Maurice Duplessis.

Parmi les personnalités qui assistaient aux funérailles, se trouvaient M. Jean-Paul Beaudry, ministre de l'Industrie et du Commerce; M. Marcel Masse, ministre d'Etat délégué à la fonction publique; M. Roch Lasalle, député conservateur de Joliette qui représentait le gouvernement fédéral; M. Grégoire Perrault, entrepreneur de Joliette; M. Demitri Marcris, consul de Grèce au Canada et, finalement, MM. Gaston Dorion, Lucien Tremblay et Gérard Thibeault, anciens députés de l'Union nationale.

tirer prévoit la clôture dans des débats touchant plusieurs projets de loi.

Il est temps, a dit M. MacEachen, que les Communes se prononcent sur les autres changements proposés, à l'exclusion de la règle 16-A, et bien que le gouvernement ait décidé de ne pas acculer l'opposition en demandant l'adoption de cette dernière règle, il est bien entendu qu'il remplira le mandat que lui a donné le peuple canadien de régler la question de la procédure parlementaire.

ces mêmes mesures dans d'autres secteurs.

Le mémoire suggère aussi qu'on indique sur les paquets de cigarettes que l'usage du tabac peut être nuisible à la santé; que les manufacturiers soient encouragés à poursuivre leurs travaux de recherche pour la production d'une cigarette à faible teneur de nicotine et de goudron; qu'une teneur maximale de ces deux nocifs soit fixée et enfin que toute publicité de cigarettes qui pourrait demeurer après l'application des mesures précédentes soit accompagnée d'un texte soulignant les dangers inhérents à l'usage de la cigarette.

Un porte-parole de la compagnie Benson and Hedges à Montréal a déclaré qu'il faudrait prendre connaissance du mémoire avant de le commenter. Les compagnies Imperial Tobacco et MacDonald Tobacco sont demeurées muettes.

CIGARETTE

les fumeurs que pour les non-fumeurs.

Les fumeurs de pipe et les personnes qui fument moins de cinq cigares par jour ont un taux de décès comparable à celui des non-fumeurs.

Le ministre recommande dans son mémoire que la seule publicité qui soit permise aux manufacturiers de cigarettes soit la mise en évidence des paquets et des cartons de cigarettes aux points de vente, dans les boutiques et les magasins.

Toute publicité d'autres produits montrant un ou des personnages en train de fumer une cigarette serait interdite, pour éviter qu'on associe la cigarette à un produit quelconque.

Si cette interdiction complète de la publicité des cigarettes ne peut être mise en vigueur, poursuit le mémoire, nous recommanderons que l'acte de fumer une cigarette soit éliminé de la publicité des compagnies de cigarettes et de la publicité des autres compagnies et l'élimination de toute publicité qui laisse entendre qu'une cigarette peut être fumée plus longtemps qu'une autre.

En même temps, il serait interdit aux compagnies de cigarettes de promouvoir leurs produits par des coupons, des primes et par la distribution gratuite de cigarettes.

Le gouvernement fédéral pourrait, dans les domaines sous sa juridiction, comme la radiodiffusion, surveiller l'application de ces mesures et pourrait collaborer avec les provinces dans l'application de

CONFÉRENCE

celle de M. Dozois au sujet du pouvoir d'emprunt d'Ottawa, et de sa volonté de rejeter sur les provinces le fardeau de l'endettement tandis que le fédéral profiterait de hausses de taxes. Il a ajouté à cela que le fédéral lui-même avait assez joyeusement épongé les marchés de capitaux, en particulier cette année.

Il a dit qu'il est faux de prétendre que le gouvernement fédéral refuse de consulter les provinces au sujet des hausses d'impôts qu'il décrète. Il a mentionné qu'il avait souhaité à plusieurs reprises entendre les provinces au sujet des impôts sur les successions. Il a ajouté qu'il serait heureux que les provinces donnent leur avis sur les modestes modifications au régime fiscal qui sont déjà proposées. Il a cependant demandé aux provinces de comprendre qu'avant de discuter de réformes fiscales celles-ci doivent être connues et que par conséquent le gouvernement doit d'abord prendre des décisions au moins provisoirement.

M. Benson a rejeté l'accusation selon laquelle le fédéral se refuserait à discuter avec les provinces des priorités à

établir en matière de dépenses publiques.

Enfin, il a défendu avec vigueur la position du gouvernement fédéral au sujet des programmes à frais partagés.

Le ministre des finances du Canada a beau parler de progrès dans le cas de la remise en marche des travaux du comité du régime fiscal, il n'a pas été très clair sur ce que ce comité pourrait accomplir. Il a d'abord dit que l'entente sur la définition de nouvelles structures n'avait pas été unanime puis il a vaguement ajouté que des propositions spécifiques concernant le travail du nouveau comité seraient faites plus tard par le comité permanent des fonctionnaires.

L'élargissement du mandat du comité porte surtout sur des problèmes à long terme de consultation, de coordination des politiques des différents gouvernements, les champs d'imposition, l'évolution des dépenses et leur financement, etc.

La prochaine réunion des ministres des finances aurait lieu, selon M. Benson, le printemps prochain, lorsque le gouvernement fédéral aura présenté en Chambre en première lecture un projet de loi sur la réforme fiscale qu'il entend réaliser.

Mais le cycle des grandes conférences fiscales est terminé. Il semble bien que dorénavant c'est dans le cadre de la conférence constitutionnelle au chapitre du partage des responsabilités et des champs d'imposition que se poursuivront ces grandes discussions.

M. Dozois aurait pu parler au nom de toutes les provinces lorsqu'il a déclaré hier: "Le gouvernement de Québec a conscience d'avoir joué un rôle très actif dans tous les travaux qui ont été entrepris jusqu'ici. Il a contribué pleinement à explorer toutes les voies possibles d'une entente."

"Toutes les tentatives viennent en fait s'échouer sur la politique du gouvernement fédéral de s'engager dans de nouveaux programmes (souvent de compétence provinciale) tout en présentant un budget équilibré indépendamment des conséquences sur les finances provinciales et municipales."

M. Benson a rejeté l'accusation selon laquelle le fédéral se refuserait à discuter avec les provinces des priorités à

Niger: Ottawa désire une seule délégation

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a signalé aux Communes que son gouvernement désirait qu'une seule délégation canadienne participe à la conférence culturelle des pays francophones du Niger.

Répondant à une question de M. Robert Stanfield, chef de l'opposition, le chef du gouvernement a dit qu'il était convaincu qu'une délégation pourrait représenter aussi bien le gouvernement fédéral que les éléments francophones de toutes les provinces.

M. Trudeau a également fait savoir à M. Martial Asselin, conservateur de Charle-

voix, que la question de la représentation du Québec était encore à l'étude et que les négociations avec cette province se poursuivaient.

Le Niger a fait parvenir des invitations au gouvernement fédéral et à la province de Québec, mais n'a pas encore fixé la date de la conférence.

En février 1968, le Canada a rompu ses relations diplomatiques avec le Gabon quand ce petit pays africain a invité le Québec à participer à une conférence internationale sans consulter Ottawa.

M. Trudeau doit envoyer une réponse officielle au Niger d'ici la fin de semaine.

voit pas encore été adopté par le conseil, et il est possible que les conseillers se prévalent de l'offre faite par le président Saunier d'ajourner la séance au lendemain et aussi longtemps qu'il leur sera nécessaire pour étudier les chiffres soumis à leur attention.

Mais il ne fait aucun doute que les principales décisions arrêtées par l'administration Drapeau-Saulnier seront endossées par le conseil où le parti civique de Montréal dé tient tous les sièges, moins neuf.

APOLLO 8

les premiers hommes à s'attacher totalement à l'attraction terrestre pour un voyage interplanétaire. Ils monteront à une altitude de 220,000 milles, soit 250 fois plus haut et plus loin que l'homme ne s'est jamais aventuré.

— Ils se mettront pour la première fois sur une orbite autour de terre puisqu'ils doivent effectuer jusqu'à dix révolutions autour de la lune à 70 milles d'altitude.

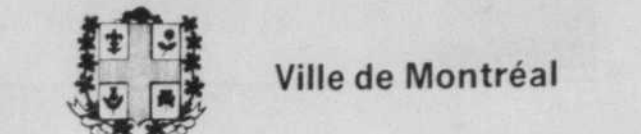
— Frank Borman et ses compagnons pourront étudier à l'œil nu la surface de la lune et la photographier en gros plan, en couleurs et en relief. Ils doivent prendre notamment des photos d'au moins une des cinq zones éventuelles d'alunissage des futurs conquérants de la lune sélectionnées grâce aux informations communiquées par les caméras lunaires Surveyor.

Ils verront également la terre, telle qu'on ne l'a jamais vue, aussi distante, semblable, bien que plus grande, que la lune vue de notre planète.

— La première fois encore dans un vol spatial, l'équipage sera en communication constante avec le sol. Lors des vols précédents comprenant des orbites terrestres de 90 minutes chacune, la cabine se trouvait parfois pendant plus d'une heure coupée de tout contact, car elle survolait des régions ne possédant pas de station de contrôle. Lors de la mission Apollo 8, par contre, la cabine de 4000 milles, sera visible de la plus grande partie de la terre et donc sans arrêt dans la "ligne de mire" de l'une ou l'autre des stations de repérage de satellites. Apollo 8 ne sera livré à lui-même que pendant 45 des 120 minutes que dureront chacune de ses révolutions lunaires, périodes où la lune se trouvera entre la cabine et la terre.

— Apollo 8, qui amènera le 27 décembre dans le Pacifique sera le premier vaisseau cosmique à être récupéré de nuit, vers 5h51 du matin locale (15h 51 GMT).

Il est un seul record qu'Apollo 8 ne pourra pas battre, celui de la durée. Son équipage passera 147 heures dans le cosmos (six jours). En août 65, Gordon Conrad et Charles Cooper, à bord de Gemini-5, ont passé plus de 190 heures (en 8 jours) dans l'espace (en



Ville de Montréal

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville de Montréal qui se lit comme suit:

"36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la (ville) ou ouvertes au public depuis au moins (cinq) ans. Quant à celle de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

A compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins (cinq) ans dans les limites de la (ville) ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la (ville) dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du comité exécutif, la (ville) approuve (le ou les documents) donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la (ville) entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. (Ces documents) doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la (ville) et une copie certifiée par un arpenteur géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la (ville) doit publier deux fois dans la Gazette officielle de Québec, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;

c) une déclaration à l'effet que (la description prévue) au paragraphe 1 (a) est approuvée et déposée) suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chaque copie de ses publications dans la Gazette officielle de Québec, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la (ville).

Tout droit auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la Gazette officielle de Québec de l'avis ci-dessus prévu.

A l'expiration de ces délais, la (ville) doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le registraire est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait () qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve prima facie que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de (cinq) ans.

La (ville) ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des (trois) années précédentes.

(Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.)

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage de la propriété et les résolutions prévues à l'article 37, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:

a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

b) en payant l'indemnité fixée par la cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée."

La Ville de Montréal a approuvé par résolution de son comité exécutif:

1. En date du 24 avril 1968 la description suivante montrant la rue 224-393 et une partie de la rue 224-369 situées au nord-ouest de la rue Savoy et l'avenue Christophe-Colomb et le boulevard Olympia faisant partie du cadastre officiel de la Paroisse du Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, le lot 224-393 (rue) tel que décrit au cadastre. Une partie du lot 224-369 (rue) de figure rectangulaire, borné vers le nord-est par une partie du lot 224-383 et les lots 224-384 à 224-392 inclusivement, vers le sud-est par le lot 224-393 (rue), vers le sud-ouest par une partie du lot 224-359 et les lots 224-360 à 224-388 inclusivement et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 224-369 (rue); mesurant quinze pieds (15.0') de largeur par deux cent trente-huit pieds (238.0') de profondeur, contenant en superficie trois mille cinq cent soixante-dix (3,570) pieds carrés, mesures anglaises; préparé pour poursuivre la procédure établie relativement à la vente de ces terrains suivant les termes de l'article 77, chap. 87 (15-16 Eliz II) de la Loi modifiant la charte de la Ville, et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 22 juillet 1968 par monsieur Eugène Pélouquin, arpenteur-géomètre, a été déposée le 31 juillet 1968 sous le numéro 2080503 au bureau d'enregistrement de Montréal.

2. En date du 2 août 1967 la description suivante montrant la rue des Soeurs-Grises, entre les rues William et de la Commune (sans numéro cadastral) et faisant partie du cadastre officiel du Quartier Sainte-Anne, division d'enregistrement de Montréal, bornée au nord-est, par les lots 1584-12 à 1584-13 inclusivement, par la rue Wellington sans numéro cadastral, par le lot 1583, par la rue d'Youville (sans numéro cadastral), par le lot 1582 et une partie du lot 1581, à l'est par une autre partie du lot 1581 (rue de la Commune), au sud-ouest par une partie du lot 1570C et les lots 1574, 1575, 1576, 1577, 1578, 1567, 1579, 1580, une partie de la rue Wellington sans numéro cadastral, les lots 1585, 1586, 1587, 1588 et 1589, au nord-ouest par la rue William, sans numéro cadastral, mesurant neuf cent quatre-vingt-douze (992.3') au nord-est, quarante-sept (47.9') à l'est, mille dix-sept (1,017.56') au sud-est et quarante-cinq (45.0') au nord-ouest, contenant en superficie quarante-deux mille huit cent onze (42,811) pieds carrés, mesures anglaises; préparé pour que cette partie de la rue des Soeurs-Grises, entre les rues William et de la Commune deviennent propriété de la ville en conformité des dispositions susdites, et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 20 mars 1968 par monsieur Eugène Pélouquin, arpenteur-géomètre a été déposée le 25 mars 1968 sous le numéro 2051038 au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. En date du 24 avril 1968 la description suivante montrant une partie des rues Lavigne, Forbes, Dépatie, Guertin et Filion située au nord-ouest de la rue de Salaberry et au nord-est du boulevard O'Brien faisant partie du cadastre officiel de la Paroisse de St-Laurent, division d'enregistrement de Montréal, la partie des rues Lavigne, Forbes, Dépatie, Guertin et Filion est composée des lots 26-1197, 19-132, 19-646 et d'une partie des lots 26-823, 25-64, 26-949, 26-1082, 25-138, 19-101, 19-551 et 19-26A du cadastre de la Paroisse de St-Laurent et est indiquée par les lettres A B C D E F G H A, J K L M N P Q R S T U V W X Y Z A' B' C' D' E' F' J sur le plan C-56 Cartierville; préparé pour poursuivre la procédure établie relativement à la fermeture de ces rues suivant les termes de l'article 77, chap. 87 (15-16 Eliz II) de la Loi modifiant la charte de la Ville, et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 22 juillet 1968 par monsieur Eugène Pélouquin, arpenteur-géomètre, a été déposée le 31 juillet 1968 sous le numéro 2080505 au bureau d'enregistrement de Montréal.

4. En date du 24 avril 1968 la description suivante montrant les lots 326-68, 326-69, 326-70, 326-71, 326-72, 326-86, 326-87, 326-88, 326-89, 326-90, 326-91, 326-92, 326-93, 326-94, 326-95, 326-96, 326-97, 326-98, 326-99, 326-100, 326-101, 326-102, 326-103, 326-104, 326-105, 326-108, 326-109, 326-110, 326-111, 326-112, 326-113, 326-114, 326-115, 326-116, 326-117, 326-118, 326-119, 326-120, 326-121 et 326-122 situés dans le quadrilatère borné par les rues Boyce, Lyall, Hochelaga et l'avenue Hays faisant partie du cadastre officiel de la paroisse de la Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal; préparé pour poursuivre la procédure établie relativement aux droits de certains tiers sur ces terrains suivant les termes de l'article 77, chap. 87 (15-16 Eliz II) de la Loi modifiant la charte de la Ville, et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 17 juillet 1968 par monsieur Arthur Drolet, arpenteur-géomètre, a été déposée le 31 juillet 1968 sous le numéro 2080504 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le deuxième que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 4 de l'article 36 de la charte de la Ville.

Le greffier de la Ville, Robert Bouchard, c.r.
Hôtel de Ville, Montréal, le 20 décembre 1968.

suites de la première page

WASHINGTON

représentants américains et sud-vietnamiens. Jamais en effet depuis leur arrivée à Paris ceux-ci n'avaient approuvé avec autant d'ardeur et de rapidité une prise de position de leurs alliés.

Le FNLI un "cabinet de paix"

Le Front national de libération a proposé hier de remplacer, à la table de conférence, les représentants de l'administration de Saïgon par ceux d'un "cabinet de paix".

C'est avec le "cabinet de paix" que le Front, par la bouche du chef adjoint de sa délégation, M. Tran Hoi Nam, s'est déclaré au cours d'une conférence de presse à Paris, prêt à engager des discussions politiques de la conférence à quatre. Cependant, M. Nam, qui n'a pas certes ménagé ses critiques à l'égard du vice-président Nguyen Cao Ky, qualifié une fois de plus de "valet" en dépit de ses diatribes anti-américaines, a souligné que l'actuel gouvernement de Saïgon devait participer à la conférence "à quatre".

PROCÉDURE

de fixer une limite de temps aux débats touchant les partis ne pourraient s'entendre sur la durée de ces débats.

Le gouvernement, a dit le ministre de la main-d'oeuvre, acceptera le système britannique, qui prévoit que le règlement de clôture ne peut être invoqué que pour mettre fin à des débats touchant un ou deux projets de loi à la fois.

Le règlement 16-A que le gouvernement a proposé de re-

DUBONNET BLONDE

Cet apéritif se sert nature froid ou en cocktails

IMPORTÉ DE FRANCE

Vous AIMÉREZ Dubonnet Blonde

EN VENTE PARTOUT
CDC, 30 AV. KLÉBER, PARIS 16, FRANCE

un cadeau original

Une oeuvre exclusive d'un artisan du Québec

Choisissez parmi les milliers d'articles en montre dans les boutiques de la Centrale d'Artisanat. Prix variés.

Céramique par Robert Champagne

Une organisation sans but lucratif.

la centrale d'artisanat du Québec

À MONTRÉAL: 1450 rue St-Denis • 403 est, rue Ste-Catherine
Hôtel Reine Elizabeth • 302 est, rue Craig

Ouvert de 9:30 A.M. à 9:00 P.M. lundi au vendredi — Samedi jusqu'à 5:00 P.M.

VISITEZ CES EXPOSITIONS ARTISANALES et rencontrez les artisans

VÉRONIQUE ARSENAULT, céramiste • ANKE VAN GINHOVEN, céramiste • du 13 au 20 décembre et plusieurs autres artisans

Centrale d'Artisanat du Québec
1450, rue Saint-Denis

DÉFICIT

Certains remboursements d'emprunts ont été réduits de \$940,000 à \$1,666. Mais on a dû ajouter, mesure assez surprenante, un poste de \$2 millions pour faire face aux augmentations de traitements et de gage à la suite de renouvellement de contrats.

Le budget du service de la police connaît une augmentation de plus de \$2 millions, passant de \$31.4 millions à \$33.6 millions.

Une dépense de \$1,856,559 a été mise à la disposition du comité exécutif pour le quartier Saint-Michel-Nord, récemment annexé à Montréal. Les dépenses d'administration mises à la disposition du comité passent cependant de \$5.2 millions à seulement \$950,000.

Au moment de mettre sous presse, le budget spécial n'a-

JEUNES FILLES! JEUNES GENS!

qui désirez vous faire de l'argent de poche

LE DEVOIR

a besoin de vous

Si vous avez de 10 à 16 ans et si vous résidez dans les secteurs suivants:

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - WESTMOUNT

Communiquez sans tarder avec:

MME H.F. SENEZ - 484-6305

Possibilité d'une réouverture "symbolique"

Pourparlers pour briser l'impasse à l'école Romain-Robidoux

par Gilles Gariépy

D'importants pourparlers ont eu lieu hier dans la régionale de Lignery, en vue de trouver une solution à l'impasse qui a entraîné, mardi de la semaine dernière, la fermeture de l'école polyvalente Romain-Robidoux, que fréquentent 3.400 élèves.

Les autorités de la régionale ont rencontré à huis clos en fin d'après-midi les dirigeants de l'association des enseignants de la régionale. Plus tôt dans la journée, le

président et le directeur général de la commission scolaire avaient rencontré le sous-ministre Thérèse Baron et d'autres fonctionnaires dépechés par le ministre Jean-Guy Cardinal. Enfin, en soirée, le président de la régionale et celui de l'association des enseignants devaient s'expliquer publiquement lors d'une assemblée de parents convoquée par l'association des élèves.

En dépit de ces pourparlers, il paraissait hautement impro-

bable hier que l'école rouvre ses portes avant le 7 janvier, puisque le congé des fêtes débute ce soir même. Il était question toutefois que les élèves se présentent ce matin aux portes de l'école polyvalente afin de "rouvrir" symboliquement l'institution fermée maintenant depuis 10 jours.

Hier matin, les autorités de la commission scolaire de Lignery ont tenu une conférence de presse pour expliquer leur version des événements qui ont conduit à la fermeture

surprise de l'école Romain-Robidoux.

Le directeur général, M. J. Henri Rhéault, a rappelé que les enseignants à l'emploi de la régionale ont systématiquement refusé, depuis la rentrée, d'effectuer toutes les tâches auxquelles ils n'étaient pas spécifiquement astreints par leur ancienne convention collective.

Ils ont, notamment, refusé d'assumer la responsabilité nouvelle du tutorat imposé par l'avènement de l'école polyvalente et boycotté les "périodes de foyer" prévues à l'horaire. Ils ont négligé de remplir les rapports de routine qui permettent à la direction de contrôler ce qui se passe dans l'école, et refusé d'exercer toute surveillance à l'exception de celle prévue à l'horaire régulier.

M. Rhéault s'est dit convaincu que cette attitude des enseignants ne repose que sur la solidarité syndicale, et non sur un mécontentement propre aux enseignants de cette régionale. Bref, cette grève du zèle n'a pas d'autre but que d'exercer une pression à l'échelle provinciale, dans le contexte des fameuses négociations entre la CEQ et la partie patronale composée du gouvernement et des commissions scolaires.

Le directeur a indiqué d'autre part que, même si elle n'était plus tenue de le faire depuis l'expiration des délais de conciliation, la régionale de Lignery a respecté la qua-

si-totalité des clauses de l'ancien contrat collectif. Elle n'a pas augmenté le nombre de périodes d'enseignement ou la charge globale de travail.

Elle a toutefois dû introduire, du moins à l'école Romain-Robidoux, une nouvelle responsabilité pour les enseignants: celle d'assurer le fonctionnement de "période de foyer" quotidienne. Une telle tâche n'était pas prévue à l'ancienne convention, puisqu'elle n'intervient qu'avec le régime de la polyvalence et des options graduées. La première école polyvalente de Lignery, l'école Romain-Robidoux précisément, n'est ouverte que depuis le mois d'octobre.

La période de foyer est une activité quotidienne d'un quart d'heure où, tous les jours, un même groupe d'une trentaine d'élèves se réunit dans un local donné en compagnie d'un

même professeur. Ces périodes ne servent pas à l'enseignement; elles servent à communiquer des directives aux élèves, à répondre à leurs questions, à les orienter dans le fonctionnement du système polyvalent. Dans un tel régime, en effet, les élèves changent plusieurs fois par jour non seulement de professeurs mais aussi de camarades; c'est le propre du système des cours à options. Le foyer quotidien se veut un point de raccord entre les élèves et des maîtres pris ici comme tuteurs.

Pour permettre le fonctionnement des périodes de foyer, la régionale a abaissé le nom-

bre de périodes d'enseignement de chaque professeur de 22 à 20 périodes par semaine, prévoyant que les deux autres périodes seraient consacrées à des tâches de tutorat et de foyer. Mais ce n'était pas spécifié à l'ancienne convention et les enseignants ont refusé les périodes de foyer.

De même, les enseignants ont systématiquement négligé de faire leurs rapports et d'exercer certaines activités de surveillance.

Voilà, selon les autorités de la régionale, la cause directe de la situation actuelle. La direction de la régionale s'est vue privée de tout moyen de contrôle sur le fonctionnement de l'école, lancés dans le tourbillon du régime à options, sans guides, les élèves ont commencé à s'agiter.

La régionale a commencé à craindre le pire, notant une "détérioration graduelle du climat de l'école, et une tendance de plus en plus accentuée au laisser-aller, à l'indiscipline, à l'insoumission

même". Facteurs en outre aggravés par les "retombées" de la contestation des élèves des CEGEP sur les esprits des élèves du secondaire.

D'où, la semaine dernière, la décision soudaine de fermer immédiatement l'école.

Depuis deux jours, a rapporté M. Rhéault, des pourparlers ont été engagés avec l'association des enseignants de Lignery afin de trouver un arrangement particulier qui respecte l'ancienne convention et qui se situe à l'intérieur de la perspective provinciale. "Les enseignants semblent s'acheminer vers quelque chose qui pourrait satisfaire les deux parties", a confié avec optimisme M. Rhéault aux journalistes.

D'autre part, le directeur général s'est dit d'avis que la perte de 9 jours de classe à cause de la fermeture de l'école causera probablement moins de tort aux élèves que n'en aurait fait le prolongement de la situation intenable qui s'était développée à la régionale.

Montréal n'arrive pas à se défaire de ses terrains

par Jean-Claude Leclerc

La ville de Montréal, dont le trésor est à sec depuis le mois dernier, éprouve toujours de la difficulté à vendre des immeubles. Cette semaine, elle n'en a vendu que pour \$117.384 alors qu'elle en avait mis à l'enchère pour plus de \$600.000. Au cours des six derniers exercices financiers, l'administration Drapeau-Saulnier a dû ainsi vendre des terrains de la ville pour plus de \$23 millions.

Pour les exercices 1962-63 et 1963-64, Montréal avait inscrit des revenus provenant de la vente d'immeubles pour une somme totale de \$7.9 millions. L'année suivante, l'admini-

stration inscrivit au compte des revenus courants le produit de la vente de propriétés municipales au montant de \$5.7 millions. Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, expliquait alors que pour suppléer à l'insuffisance des sources traditionnelles de revenus, l'administration avait dû recourir à cette mesure qu'il n'hésitait pas à qualifier "d'exception".

"C'est une méthode qui, à première vue, peut manquer d'orthodoxie du point de vue strictement budgétaire, explique alors M. Saulnier, mais comme mesure exceptionnelle et temporaire en face des investissements massifs auxquels procède présen-

tement la ville, pour acquérir des immeubles, elle nous apparaît justifiée."

Toutefois, affirmait-il alors aux membres du conseil municipal, "il s'agit-là d'un état de choses qui ne peut se prolonger indéfiniment, et nous serions malvenus de compter de façon permanente sur ce genre de revenus pour l'équilibre du budget, au risque de voir, dans l'avenir, l'insuffisance de nos revenus permanents prendre des proportions catastrophiques."

"Il s'agit donc là, et j'insiste sur ce point, disait-il d'une mesure exceptionnelle et temporaire que les circonstances peuvent momentanément justifier, mais à laquelle il faudrait cesser d'avoir recours dans le plus bref délai possible. Ce qui importe, aujourd'hui, c'est de parer le plus tôt possible à cette insuffisance croissante de nos sources permanentes de revenus."

Il justifiait alors le revenu de plus de \$8 millions fixé à ce poste des ventes de propriétés municipales pour le budget de 1964-65. Mais les ventes ne rapportèrent cette année-là qu'un peu plus de \$6.9 millions.

L'administration continua néanmoins cette pratique durant les années suivantes, et les ventes de terrains rapportèrent \$2.6 millions en 1965-66, un peu plus de \$4 millions en 1966-67, et seulement \$1.422.173 en 1967-68.

Pour le budget en cours, l'administration Drapeau-Saulnier n'a prévu au budget qu'un revenu de \$1.5 million à ce poste.

Depuis 1962, cette façon d'équilibrer le budget représente une imposante somme de plus de \$23 millions. Elle n'a pourtant pas empêché Montréal de glisser vers ce qu'en 1964 M. Saulnier appelait une catastrophe au chapitre de l'insuffisance des revenus permanents. L'année 1968-69 aura donné raison au président du comité exécutif alors que Montréal est acculé à un déficit de l'ordre de \$30 millions pour l'exercice en cours.

CÔTE DE BEAUNE VILLAGES Ropiteau 1962

Un merveilleux vin de la Côte d'Or!



RAQ 431-E
26 oz.
\$3.05

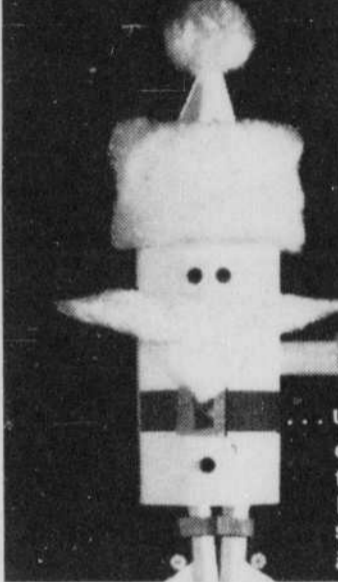
Une autoroute reliera Québec et Montmorency

QUÉBEC — Le ministre de la voirie M. Fernand J. Lafontaine, annonce la construction d'une autoroute qui reliera la colline parlementaire et la haute-ville à la route 15 dans Montmorency, cette artère se

raccordera également à la voie périphérique dans Villeneuve et desservira sur son passage les quartiers Saint-Roch et Limoilou ainsi que les batters de Beauport.

Pour Noël...

un cadeau toujours apprécié



... un Certificat d'Épargne encaissable en tout temps. Il ne vous coûte que \$7.00 et vaudra \$10.00 à son destinataire.

LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
OUVERTE TOUS LES JOURS DE 10 AM À 6 PM

VOUS NE SAVEZ QUOI OFFRIR POUR LES FÊTES? NOUS AVONS LA SOLUTION IDÉALE...



UN ABONNEMENT AU "DEVOIR"

Un cadeau toujours apprécié!
Un cadeau qui se renouvellera tous les jours!
Un cadeau qui vous rappellera au bon souvenir de vos parents et amis toute l'année durant!

N'est-ce pas là, en effet, le plus beau des cadeaux ?

Postez sans tarder le ou les coupons ci-dessous à: Case Postale 6033, Montréal 127, Qué.

NOUS FERONS PARVENIR EN VOTRE NOM UNE CARTE DE SOUHAITS AU BÉNÉFICIAIRE.

TARIFS ANNUELS:

Edition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois: \$28.00, 6 mois: \$15.00, 3 mois: \$8.00. Ailleurs au Canada par la poste: 12 mois: \$25.00, 6 mois: \$13.00, 3 mois: \$8.00. A l'étranger: 12 mois: \$40.00, 6 mois: \$25.00; Edition du samedi: 12 mois: \$9.00.

Pour obtenir un supplément d'information, prière de vous adresser au:

Service du tirage, "Le Devoir", 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127, Tél.: 844-3361

Case Postale 6033, Montréal 127, Qué.
Recevez la somme de \$..... qui servira à abonner la ou les personnes suivantes:
(S.V.P. écrire en lettres moulées)

NOM.....

ADRESSE.....

DONATEUR.....

ADRESSE.....

Case Postale 6033, Montréal 127, Qué.
Recevez la somme de \$..... qui servira à abonner la ou les personnes suivantes:
(S.V.P. écrire en lettres moulées)

NOM.....

ADRESSE.....

DONATEUR.....

ADRESSE.....

Une chance sur



Vous aussi, vous aurez un accident.

Les statistiques le prouvent. Les rapports de police et les constats de la morgue aussi.

En 1966, il y avait au Québec 370 accidents par jour. En 1967, près de 400.

Les accidents de la route n'arrivent pas qu'aux autres: vous aussi, vous avez 1 chance sur 13 d'en avoir un cette année.

Pas les autres: vous. Parce que...

Vous aussi, vous êtes souvent imprudent sur la route.

Vous aussi, vous êtes distrait.

Vous aussi, vous doublez dans les courbes.

Vous aussi, vous négligez de faire vérifier l'état de votre auto, de vos freins, de vos pneus.

Vous aussi, vous oubliez de boucler votre ceinture de sécurité.

Vous aussi, vous dépassez les limites de vitesse.

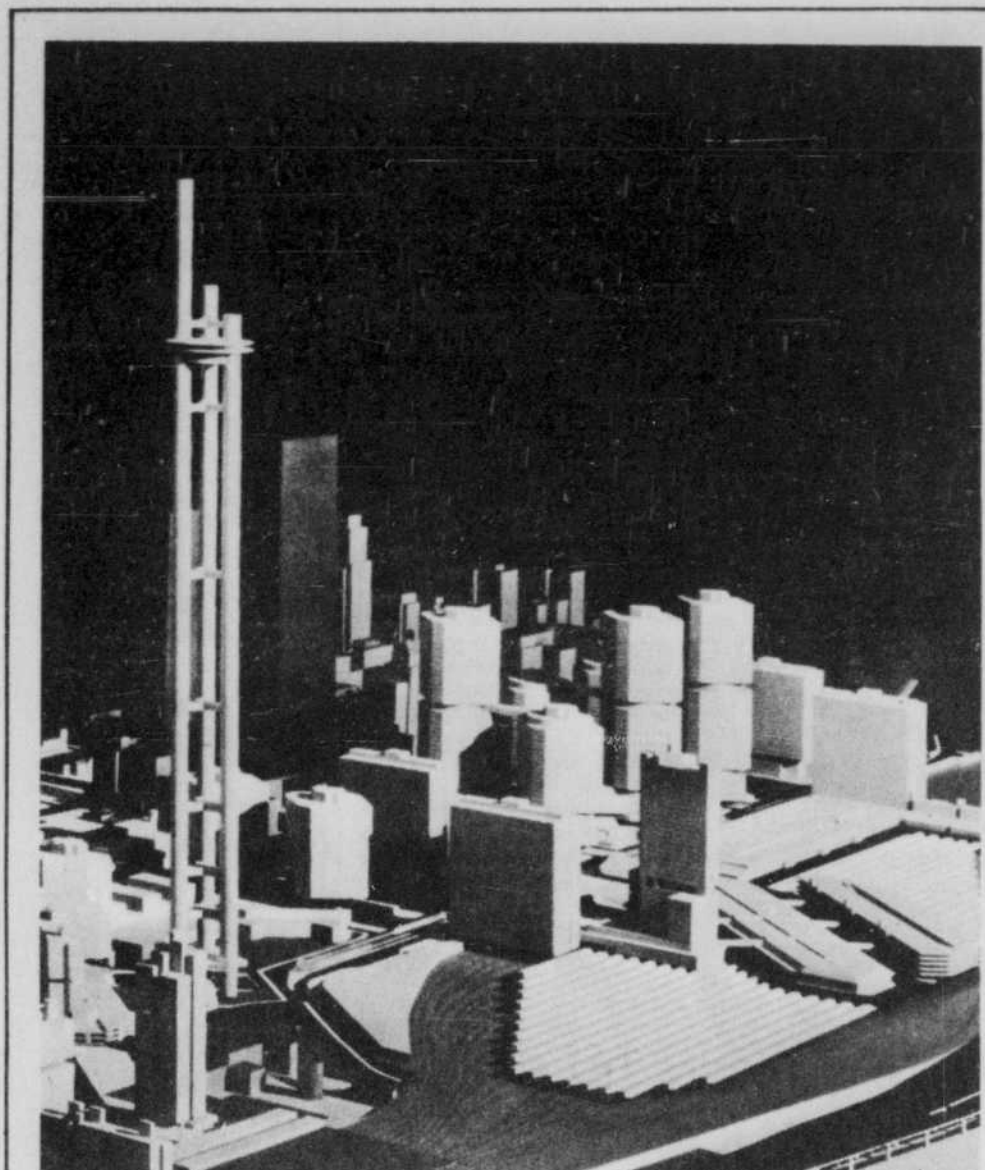
Vous aussi, vous violez les règlements de la route.

Vous aussi, vous buvez parfois un verre de trop avant de prendre le volant.

CESSEZ DE DÉFIER LA CHANCE. AUTREMENT, VOUS AUSSI, VOUS AUREZ UN ACCIDENT DE LA ROUTE.



GOVERNEMENT DU QUÉBEC



M. N.J. MacMillan, président et directeur général du Canadien National, et M. N.R. Crump, président général et chef de la direction du Canadien Pacifique, ont annoncé la formation en copropriété d'une compagnie d'urbanisme chargée d'entreprendre la mise en valeur de quelque 190 acres d'un terrain actuellement affecté en grande partie à des usages ferroviaires, dans le quartier des affaires de Toronto métropolitain.

Ce projet de rénovation urbaine au cœur d'une ville — le plus grandiose jamais entrepris en Amérique du Nord — sera dénommé Métro Centre. Son coût est estimé à un milliard de dollars et les travaux seront parachevés en grande partie au cours des 15 prochaines années. Métro Centre est composé de quatre éléments principaux: un réseau de transport en commun et dépendances, un centre de radio-télévision et de télécommunications, une zone commerciale et, enfin, une cité résidentielle pour 20,000 personnes. Métro Centre est axé sur un réseau de transport centralisé desservant le sud de l'Ontario.

La gare-terminus et les voies de garage adjacentes (à droite) enjambent le réseau souterrain des voies principales de chemin de fer et du service ferroviaire de banlieue du gouvernement de l'Ontario. A gauche de la gare-terminus surbaissée, s'élève l'hôtel de congrès. Ce secteur comprendra également un vaste centre de congrès et de commerce, une station d'autobus desservant la région, des correspondances de métro et les bureaux administratifs du Canadien National et du Canadien Pacifique. Au nord, la zone commerciale avec ses tours octogonales. A gauche, la tour émettrice de 1,575 pieds, couronnée d'une galerie d'observation, se trouve en bordure sud du centre de radio-télévision, et télécommunications.

timé à un milliard de dollars et les travaux seront parachevés en grande partie au cours des 15 prochaines années. Métro Centre est composé de quatre éléments principaux: un réseau de transport en commun et dépendances, un centre de radio-télévision et de télécommunications, une zone commerciale et, enfin, une cité résidentielle pour 20,000 personnes. Métro Centre est axé sur un réseau de transport centralisé desservant le sud de l'Ontario.

La gare-terminus et les voies de garage adjacentes (à droite) enjambent le réseau souterrain des voies principales de chemin de fer et du service ferroviaire de banlieue du gouvernement de l'Ontario. A gauche de la gare-terminus surbaissée, s'élève l'hôtel de congrès. Ce secteur comprendra également un vaste centre de congrès et de commerce, une station d'autobus desservant la région, des correspondances de métro et les bureaux administratifs du Canadien National et du Canadien Pacifique. Au nord, la zone commerciale avec ses tours octogonales. A gauche, la tour émettrice de 1,575 pieds, couronnée d'une galerie d'observation, se trouve en bordure sud du centre de radio-télévision, et télécommunications.

fer et du service ferroviaire de banlieue du gouvernement de l'Ontario. A gauche de la gare-terminus surbaissée, s'élève l'hôtel de congrès. Ce secteur comprendra également un vaste centre de congrès et de commerce, une station d'autobus desservant la région, des correspondances de métro et les bureaux administratifs du Canadien National et du Canadien Pacifique. Au nord, la zone commerciale avec ses tours octogonales. A gauche, la tour émettrice de 1,575 pieds, couronnée d'une galerie d'observation, se trouve en bordure sud du centre de radio-télévision, et télécommunications.

Au pape et à l'Eglise

Des catholiques français affirment leur fidélité

Nous publions ci-dessous le texte intégral de la lettre adressée à Paul VI par un groupe de catholiques français:

"Très Saint Père, "A la fin de cette année 1968, nous tenons à vous exprimer notre reconnaissance pour la profession de foi, ainsi que pour tous les enseignements par lesquels vous avez affirmé les principes de la foi et de la discipline catholiques.

"Nous vous disons notre tristesse et notre scandale de-

vant les attaques dont votre personne et votre enseignement sont l'objet, ainsi que devant toutes celles qui visent la hiérarchie catholique, accusée d'être "une aristocratie de détenteurs de l'Esprit, qui s'élève au-dessus de la communauté pour la dominer".

"En face de la prolifération des erreurs concernant le culte de Dieu, l'historicité des Evangiles, la présence réelle, le ministère ecclésiastique, nous souhaitons que la hiérarchie de l'Eglise exerce plei-

nement sa fonction qui est de maintenir intact le dépôt de la foi.

"Nous demandons que les prêtres, trop peu nombreux pour les immenses besoins de la communauté chrétienne et de la mission des non-chrétiens, continuent, sauf vocation spéciale, d'être consacrés à leur tâche sacrée de nous enseigner la Parole de Dieu et de nous donner les sacrements.

"Nous protestons contre les accusations de richesse et de

triumphalisme qui auraient été justifiées à l'époque de la Réforme, faites à une Eglise dont nous savons le dénuement actuel et les limites qu'il impose et à la formation de ses prêtres et à sa présence dans la cité.

"Nous vous disons l'angoisse du peuple chrétien de voir l'admirable effort de renouveau de l'Eglise, inauguré par le Concile et courageusement continué depuis, compromis par une petite minorité d'agitateurs, clercs et laïcs, qui prétendent régenter l'Eglise et

jetent partout le trouble et le doute.

"Nous assurons Votre Sainteté de notre totale confiance pour continuer durant l'année qui vient la mission qui est la sienne et nous lui disons notre obéissance et notre filial attachement."

Signatures: Edmond Michélet, Charles Flory, Etienne Gilson, Olivier Lacombe, Henri Guittou, François Mauriac, Henri Rollet, Stanislas Fumet, Jacques de Bourbon Busset, Henri Boissard, Gabriel Marcel, Maurice Vaussard, Jacques Nantet, André Latreille, Pierre Mesnard, André Pietre.

Un message de Paul VI à l'occasion de la Journée de la paix

Vouloir et réaliser la paix

CITE DU VATICAN (d'après l'AFP) — "La paix est un devoir! La paix, c'est la sécurité, la paix, c'est l'ordre, nous voulons dire un ordre juste et dynamique. La paix, il faut la vouloir, la paix, il faut la réaliser. Là où il n'y a pas de paix, le droit perd son visage humain".

Ces quelques phrases courtes et lapidaires donnent le ton du message que Paul VI, à l'occasion de la célébration de la "Journée de la paix" du premier janvier, vient d'adresser "à tous les hommes de bonne volonté, à tous les responsables du cours de l'histoire d'aujourd'hui et de demain et donc à tous ceux qui guident la politique, l'opinion publique, l'orientation sociale, la culture, l'école et à toute la jeunesse qui se dresse dans l'anxieux désir d'un renouveau mondial".

"La paix écrit le pape, est aujourd'hui intrinsèquement liée à la reconnaissance idéologique et à l'instauration effective des droits de l'homme. A ces droits fondamentaux, correspond un devoir fondamental, qui est précisément la paix."

Faisant état de tous les efforts qui ont été faits jusqu'ici dans le monde pour la paix, Paul VI écrit: "Tout cela nous persuade que la paix est un bien suprême de la vie de l'homme sur terre, un intérêt de premier ordre, une aspiration commune, un idéal digne de l'humanité maîtresse d'elle-même et du monde, une nécessité pour maintenir les conquêtes obtenues et pour en obtenir d'autres, une loi fondamentale pour la circulation de la pensée, de la culture, de l'économie, de l'art, une exigen-

ce qu'il n'est plus possible de supprimer de la vision des destins humains".

"La nécessité de la guerre, poursuit le pape, ne pouvait se justifier que dans des conditions exceptionnelles et déplorable de fait et de droit, qui ne devraient jamais plus se justifier dans la société mondiale moderne".

"C'est la raison et non la force, qui doit décider du sort des peuples. C'est l'entente, c'est la négociation, c'est l'arbitrage, et non l'outrage, le sang et l'esclavage, qui doivent s'interposer dans les difficultés rapportés entre les hommes".

"Et ce n'est pas même une trêve précaire, un équilibre instable, une erreur de représailles et de vengeance, un heureux coup de force, une violence couronnée de succès, qui peuvent être des garanties d'une paix digne de ce nom".

"La paix peut paraître un rêve, insiste Paul VI, si l'on considère l'expérience de ces dernières années et la récente apparition de courants troubles porteurs de mauvais desseins: sur la contestation radicale et anarchique, sur la violence légitime et nécessaire dans tous les cas, sur la politique de puissance et de domination, sur la course aux armements, et sur la confiance dans les méthodes de ruse et de tromperie, sur le caractère inéluctable des épreuves de force etc... Un rêve, car tout cela semble étouffer l'espoir d'un ordre pacifique dans le monde".

Après avoir affirmé avec force que l'espoir en la paix doit demeurer, car il est "la lumière du progrès et de la civilisation", le pape procla-

me que la paix est un devoir pour tous ceux qui sont responsables du sort des peuples, pour tous les citoyens du monde, d'un devoir universel et perpétuel.

S'adressant aux jeunes, le Saint-Père exprime l'espoir qu'ils saisiront l'invitation à célébrer la journée mondiale de la paix comme "un rappel capable d'interpréter ce qu'il y a de nouveau, de vivant, de grand, dans l'agitation de leurs âmes irritées car la paix, affirme-t-il, exige la révision des abus et coïncide avec la cause de la justice.

Soulignant la coïncidence favorable de la journée de la paix avec le vingtième anniversaire de la proclamation des droits de l'homme, Paul VI déclare que la paix est la condition de la garantie du droit pour tous les hommes à la vie, à la liberté, à l'égalité, à la culture, à la jouissance des biens de la civilisation et à la dignité personnelle et sociale. "La paix, dit-il, favorise le droit, et à son tour le droit favorise la paix".

LA LIBRAIRIE DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE (LIBRAIRIE DOMINICAINE)

EST OUVERTE LE VENDREDI SOIR

JUSQU'À 9h. P.M.

DU LUNDI AU JEUDI DE 9h. a.m. à 6h. p.m. LE SAMEDI DE 9h. a.m. à 5h.30 p.m.

2715 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE TEL.: 739-2306

Du hors-d'oeuvre jusqu'au dessert

c'est HENRI MAIRE

ROSE, TENDRE, ÉCLATANT ON LE BOIT EN DÉBUTANT ROUGE, FRAIS, LÉGER COMPAGNON DES PLATS RAFFINÉS BLANC, FOU, RIEUR COMMENSAL DES DOUCEURS



ARBOIS ROSE (536-A) CLUSY BLANC (536-B) TERVIGNY ROUGE (536-C) Importés de France O.G.M. — Montréal

Heures d'ouverture: 9.30 a.m. à 9 p.m. jusqu'à Noël.

Session annuelle chez les dominicains

L'Institut de pastorale des dominicains tiendra du 7 au 10 janvier prochain sa quatrième session annuelle sous le thème "Le sacrement, célébration de la foi".

Parmi les conférenciers invités, on note entre autres, le père Jean-Paul Audet, o.p., exégète très connu, professeur

à l'École biblique de Jérusalem et à Ottawa, M. Fernand Dumont, directeur du département des sciences humaines de Laval, le père Guy Lapointe, o.p., docteur en liturgie, M. Guy Dufresne, les pères Gignac et Côté, dominicains et d'autres.

Sous le thème général, "Le

sacrement, célébration de la foi," on y abordera l'étude du langage, de la célébration dans le projet évangélique de Jésus, de l'actualité ou de la non-actualité des signes, de l'avenir des sacrements dans la pastorale, etc.

Cette session s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à la pastorale. A noter que les conférences du soir seront ouvertes au public. Renseignements: 739-3223.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

ANTIQUITES CANADIENNES

COLLECTION importante de peintures et gravures canadiennes, objets et meubles anciens. Studio d'encadrements exclusifs. Galeries Place Royale, 151 St-Paul ouest, ouvert de 12-10 p.m., sam-dim, 2-5 p.m. Tél. 845-6092. 27-12-68

ATTENTION collectionneur doit vendre rares splendides meubles canadiens datés de 1700 à 1850. Valeur exceptionnelle. Tél. 671-0558. 23-12-68

APPARTEMENT A LOUER

NICE COTE D'AZUR: appartement meublé, 3 pièces, donnant sur jardin particulier dans immeuble moderne, quartier résidentiel, grand confort, location au mois. Tél. 692-6438 repas et soir. 23-12-68

A VENDRE

Tapis, draperies au prix du gros, service complet à domicile sur rendez-vous. M. Édouard 388-4548. 13-1-69

3 magnifiques manteaux de fourrure, gr. 14 ans. — Brodé de Russie noir, garnie de vison noir — Mouton de Perse Swakara caramelle vison pastel — Loutre du Brésil couleur beige pâle. Tél. 931-4790. 21-12-68

Court "Jacquet" vison qualité. Grandeur 12 ans, comme neuf. Prix très spécial. 625-4950 après 6 p.m. 23-12-68

AUTO A VENDRE

ANGLIA Super 65, en parfaite condition, équipée pour l'hiver. Très propre. Prix discutable. Particulier. Tél. 665-7353. 21-12-68

CHALET A VENDRE

Nouveau prolongement de l'autoroute, près Ste-Adèle. Chalet suisse, 3 chambres à coucher. Complètement modernisé, foyer en pierre des champs. Plage privée, près pente de ski. Terrain compris. Occupation 3 semaines, \$15,350. — \$51,08 par mois. Tél. jour 731-3501 soir 667-1033. 6-1-69

COURS PRIVÉS

Professeur donnerait cours: mathématiques, physique, français jusqu'à 13e année. Tél. 739-4893. 21-12-68

La Poterie Bonsecours, annonce une série de cours sur les glacures, donnée par Gaëtan Beaudin, à partir de mercredi, 15 janvier. Renseignez-vous en appelant à 844-6253. 23-12-68

CHAMBRE ET PENSION

CHÂTEAU BOIS DE BOULOGNE (10,620 Bois de Boulogne) Résidence possible, idéale pour personnes retraitées et semi-retraitées. Bâtiment luxueux à l'épreuve du feu. Encore quelques suites, chambres privées et semi-privées disponibles.

Services inclus:

- 3 repas, collations,
- Entretien ménager,
- Personnel compétent.

Inf. 331-8442 Mme M. Lavallée-Scott 21-12-68

DEMEMAGEMENT

ROUSSILLE TRANSPORT déménagement local longue distance. Emballage, enlèvement, poseage 725-2421. 23-12-68

DECORATIONS INTERIEURES

Venez voir le magnifique papier peint français. Pose parfaite de papier peint et de tissu. Les Papiers Peints Nancy garanti, 344 avenue Victoria, Westmount 484-6003. 23-12-68

DEMANDE D'EMPLOI

Français, professeur enseignement spécialisé. Huit années expérience en France et Canada dans industrie et bureau, ingénieurs-conseils, cherche situation. Libre immédiatement. Tél. matin 935-6950. 24-12-68

DIVERS

TOP MAR INC. 15^e est rue Ste-Catherine. Tél. 845-0401 Métro Saint-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers Tuxedos \$30. Habits complets en terylène et fortel. \$20. Vestons sport, \$10. \$15. Manteaux d'hiver, \$15 - \$20. Pull-overs, \$3 - \$5. - \$6.50. pantalons \$3 - \$5. - \$6.50 etc., etc.

FEMME DEMANDEE

Secrétaire temps partiel, lundi, mardi, vendredi, pour professionnel — près Université de Montréal. Bonne diction et apparence. Tél. matin seulement de 8 à 9 a.m. 738-9935. 23-12-68

HOMMES DEMANDES

Si \$1,200 par mois vous intéresse... vous nous intéressez. Ouverture pour homme de plus de 40 ans dans la région de Montréal. Aucune expérience requise. Bon en argent. Doit être bilingue. Ecrire par courrier aérien à S.P. Dickerson, près Southwestern Petroleum Corp. Ft. Worth, Texas 76101. 27-12-68

Industriel recherche associé avec apport pour donner de l'extension à une affaire de grand avenir. Tél.: 321-8996. 24-12-68

LOGEMENT A LOUER

VILLE ST-LAURENT: magnifique duplex, bas libre le 1^{er} février, salon, salle à manger, 3 chambres à coucher, 2^e salles de bain, sous-sol fini avec foyer, lavoir, bureau. Tél. 332-1304. 23-12-68

PERSONNEL

Ne restez pas seul (e) Célibataires, veufs (ves) séparés (es) Pour information 525-7861. 21-12-68

Rencontres, buts social, matrimonial, célibataires, veufs (ves) ou personnes seules. Venez vous inscrire à l'Agence DU BONHEUR ENRG. 6365 Delorimier. Pour rendez-vous — 729-0606. 21-12-68

TAILLEUR

Vous avez maigri ou engraisé? Faites réviser vos vêtements, habits ou pantalons, transformés en devant simple dernier style.

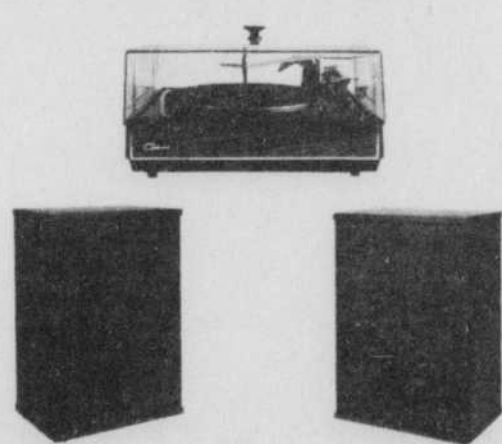
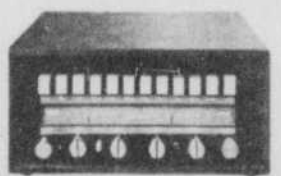
DROLET TAILLEUR — SPECIALITE —

Habits et costumes sur mesure 351 est, rue GUYOT. Tél. 386-2532 J.N.O.



Les meilleurs produits en cadeaux de Noël

STÉREO COMPACT CLAIRTONE AM/FM, 1969



Récepteur Clairtone 1969 de modèle CT 101B

Entièrement transistorisé et à préamplificateur intégré. Puissante syntonisation commandée par deux indicateurs. Plusieurs autres nouveaux avantages. Puissance musicale de 80 watts.

Nouveau modèle 30 Garrard à couvercle plastique

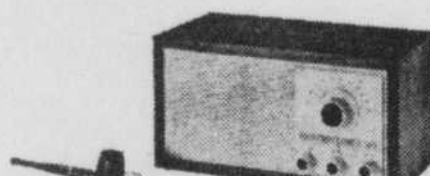
Table tournante automatique à 4 vitesses sur base appropriée. Nouveau bras de lecture d'aluminium en une seule pièce. Livré avec cartouche et aiguille diamant.

Deux nouveaux ensembles de haut-parleurs Clairtone CT 800

Deux unités acoustiques d'un très beau fini noyer contenant chacune un haut-parleur de 8" et un de 3 1/2" à propriété magnétique constante. 18" x 12" x 7 1/4".

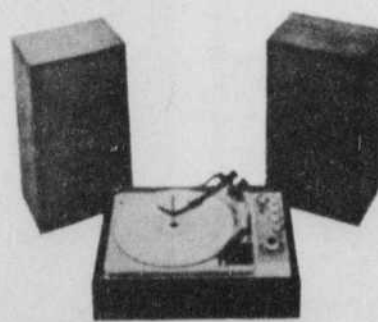
Prix courant Clairtone \$555.00
Prix spécial Pecks \$429.95

KLH RADIO FM



Modèle 21. Ce nouveau récepteur KLH-FM possède une précision, une étendue d'ondes et une puissance sonore à toute épreuve malgré sa petite dimension (12" de largeur). En plus d'être un radio FM, il possède deux prises supplémentaires pour haut-parleurs et magnétophone. Contrôle séparé pour basse et haute. En voyant cette performance vous penseriez que ce radio coûte beaucoup plus que \$159.95.

ENSEMBLE STÉREO KLH



Modèle 24. Cet appareil stéréo compact se classe parmi les premiers. Syntonisateur stéréo FM, amplificateur entièrement transistorisé et table tournante automatique, sur une seule base, et 2 haut-parleurs KLH à suspension acoustique. Ensemble \$559.95
5 autres modèles compactes à partir de \$335.95

PECK'S POSSEDE LE PLUS PETIT RADIO TRANSISTOR AU MONDE



Il pèse une once. Ses dimensions 1 3/4" x 1 3/8" x 1 1/2". S'emploie au moyen d'un écouteur qui possède la sonorité d'un haut-parleur de 12".
Le mini Hi-Fi de Clairtone... \$ 7.95

HUMIDIFICATEUR WALTON 1969

Modèle Squire



Modèle Squire. Attrayant appareil de table olive rehaussé de laiton. Indicateur de niveau d'eau. Distribution de vapeur par atomisation centrifuge nette. Capacité: 4 gallons par jour \$124.95
MODÈLE HERALD — 3 gallons par jour \$ 74.95
Support \$ 19.95
(Également, modèles pour appareils de chauffage).

3 autres modèles disponibles avec une capacité de 10 gallons par jour.



PAS DE PAIEMENT INITIAL - JUSQU'À 36 MOIS POUR PAYER

1498 ouest, rue Sherbrooke
Un coin de rue au nord de la station de métro Guy
937-2325

À la conférence des ministres des finances

Les provinces élèvent la voix contre les politiques fédérales

par Pierre-C. O'Neil

OTTAWA — Les provinces ont salué, hier matin, l'ouverture de la conférence fiscale fédérale-provinciale par un concert unanime d'avertissements solennels, de menaces voilées et de dénégations des politiques fiscales du gouvernement fédéral.

Et comme le ton de ces déclarations est d'ordinaire inversé proportionnellement à ce que les ministres entendent tirer d'une conférence pareille, il a été hier particulièrement vigoureux.

Dans un texte beaucoup plus cinglant que ne l'était celui de M. Bertrand à la dernière conférence, le ministre des finances M. Paul Dozois a repris les thèses fiscales que le Québec énonce depuis quelques années, puis quittant hier midi, la salle de conférence, il a ajouté que si Ottawa ne cède pas cette fois, le gouvernement de la province devra peut-être prendre des dispositions pour limiter les dépenses dans certains secteurs essentiels de l'activité gouvernementale.

Il n'a toutefois pas énuméré ces services essentiels.

L'Ontario de son côté, a proposé des solutions nouvelles à l'impasse fiscale dans laquelle se sont engagées les négociations entre gouvernements et elle a dit que si le gouvernement fédéral ne veut pas entendre raison, elle devra réaménager elle-même son propre régime fiscal et l'établir indépendamment de celui d'Ontario.

Pendant ce temps le Manitoba proclamait que les discussions sont maintenant devenues une confrontation qui s'engage dans une voie sans issue.

Il a demandé que tous les gouvernements mettent fin au jeu et commencent à négocier de façon sérieuse dans une conférence permanente sur la fiscalité qui serait dotée des instruments nécessaires à des discussions valables.

Ce à quoi le ministre des finances du Canada a déclaré que c'est justement pour cela qu'on allait tenter de faire revivre le comité du régime fiscal.

Le Québec

S'attachant surtout à la question du partage fiscal, la déclaration de M. Dozois s'attaque à deux arguments utilisés par le gouvernement fédéral pour défendre ses positions.

Le premier argument tient à ce que les provinces devraient elles-mêmes taxer selon leurs besoins. M. Dozois déclare là-dessus que le gouvernement fédéral en s'aventurant dans les programmes nouveaux cherche des façons de dépenser les surplus prévus par le comité du régime fiscal. M. Dozois ajoute que c'est bien beau de parler d'imposer de nouvelles taxes mais qu'au rythme des dépenses qu'on exige des gouvernements provinciaux, ceux-ci devraient relever les taxes chaque année, ne serait-ce que pour maintenir le même niveau de services. Il accuse également le gouvernement fédéral de se permettre, avec l'argent dont il dispose, et dont il devrait remettre partie aux provinces, d'avoir mis au point une politique salariale dont la générosité provoque des tensions dans l'appareil administratif des provinces et suscite

des grèves qui alourdissent davantage le fardeau de celles-ci.

Il a ajouté à cela que les municipalités du Québec sont dans une situation financière générale tout aussi défavorable.

Le second argument du fédéral, selon M. Dozois, porte sur la nécessité de partager entre gouvernements l'endettement des provinces et du fédéral.

M. Dozois répond à cela que le gouvernement fédéral peut toujours s'appuyer sur les ressources de la Banque du Canada, que les provinces ne peuvent en faire autant et que, par conséquent, ce sont les provinces qui devraient avoir l'accès le plus facile aux taxes, le gouvernement fédéral pouvant, lui, se permettre de recourir davantage à l'endettement. M. Dozois estime que c'est là que serait la logique, mais que l'évolution récente de la dette publique des provinces et du fédéral va dans le sens contraire et que si cela continue, les provinces seront tellement affaiblies par leur endettement et leur service de la dette que, sur le plan fiscal, elles seront totalement à la merci du gouvernement fédéral.

M. Dozois a ajouté que si malgré tout le gouvernement veut hausser les taxes, il ne doit pas se servir de cette situation pour refuser un transfert net des ressources. Ce transfert net, devrait s'établir, selon M. Dozois, à près de \$500 millions pour l'ensemble des provinces, un chiffre que l'on trouverait dans les plus récents calculs du comité permanent des fonctionnaires sur les affaires économiques et financières.

Le ministre des finances du Québec se plaint, en outre, de ce que le gouvernement fédéral limite à \$34 millions cette année ses contributions au programme de construction d'écoles secondaires. Le Québec estime qu'il a le droit, d'ici quelques années, d'aller

chercher à cet égard dans les coffres du fédéral près de \$140 millions et que la décision unilatérale d'Ottawa force à soumettre toute cette question à ses conseillers juridiques.

M. Dozois a conclu en disant que la taxe de progrès social est en fait, une prime à l'assurance médicale et qu'en intervenant ainsi dans ce domaine le fédéral sape la confiance dans le système fédéral. Il fait suivre ceci d'un avertissement solennel que si ces pratiques se poursuivent, on s'en va inéluctablement vers la ruine du régime fédéral. (Ce à quoi le ministre des finances du Canada M. Benson répond qu'il n'en croit rien.)

Le Manitoba

Le gouvernement du Manitoba a repris sensiblement les mêmes thèmes, mais avec une vigueur qui ne lui est pas coutumière. Il a dit que la politique fiscale du fédéral dans ses relations avec les provinces conduit à la catastrophe, et à la loi de la jungle qui existait dans les années 30. Il caractérise, d'ailleurs, cette politique de "coopération par la coercition" et indique que la liberté de taxer, que le fédéral voudrait voir les provinces utiliser, n'est pas autre chose que la liberté de se contenter des restes, d'affaiblir les services provinciaux, de prendre la responsabilité fiscale de programmes, imposés par Ottawa, et de faire face seules ensuite aux conséquences budgétaires désastreuses.

M. Gurney a demandé que la consultation entre les gouvernements soit organisée sur une base sérieuse, et il a réclamé la publication immédiate des travaux du comité du régime fiscal, pour que la population canadienne juge elle-même de l'irresponsabilité du gouvernement canadien.

Discutant de la question des prix et des coûts, il a dit que le gouvernement fédéral doit

assumer, à cet égard, la plus grande partie de la responsabilité en exerçant plus de modération et en réduisant ses propres déficits.

L'Ontario

Moins cinglant que la dernière fois, l'Ontario n'a pas moins indiqué clairement ce qu'elle désire: un nouveau partage fiscal. M. Macnaughton a dit que les récents travaux des fonctionnaires ont indiqué que le gouvernement fédéral se trompait en affirmant que ses transferts d'argent, au cours des deux dernières années, rendaient caduques les conclusions du comité du régime fiscal. Il s'est plaint de ce que le fédéral refuse d'établir des mécanismes permanents pour étudier les priorités fiscales des gouvernements.

Il a ajouté que la proposition du fédéral d'accorder l'équivalent de 17 points d'impôt, en plus d'un ajustement fiscal, aux provinces qui se chargeront de ce qui reste des programmes à frais partagés, laisserait les provinces sans ressources additionnelles.

Il a proposé comme solutions plus réalistes:

- un transfert inconditionnel de 20 points d'impôt,
- ou un partage sur une base de 50-50 de l'accroissement éventuel de l'impôt sur le revenu, y compris celui de la nouvelle taxe de progrès social,
- ou encore, une réforme faite conjointement par les gouvernements dans les champs de taxation, réforme qui rapporterait aux provinces des revenus additionnels.

En concluant ses remarques, le trésorier de l'Ontario a menacé de reviser tout le système fiscal de l'Ontario et de se lancer sur la voie d'une très grande indépendance fiscale, ce qui, on le sait, pourrait perturber très sérieusement tout le système fiscal canadien.

L'ordre du jour

Les ministres des finances n'ont pas perdu beaucoup de temps sur les perspectives économiques de l'année qui vient et très rapidement, deux ou trois d'entre eux ont demandé qu'on aborde immédiatement la question du partage fiscal, ce qui fut fait. La discussion à cet égard s'est poursuivie durant une partie de l'après-midi hier, après quoi les ministres ont entendu l'exposé du ministre de la consommation et des corporations, M. Ron Basford, sur les projets du gouvernement fédéral, en matière de révision des prix et des coûts.

Dès son arrivée à la conférence, M. Bisset, le premier ministre de la Colombie-Britannique a avisé ses collègues qu'il prenait l'avion à 3:45 et qu'il ne serait pas présent à toutes les délibérations.

Paraissant s'être trompé de conférence, il a dit aux journalistes, comme il l'avait fait à Victoria vendredi dernier, que les frontières des provinces ont été fréquemment modifiées depuis la confédération, et qu'il est temps de le faire à nouveau, de façon qu'il n'y ait plus que cinq provinces au Canada.

DÉCORATION

M. ÉDOUARD
DÉCORATEUR
AGENT MANUFACTURIER
Sur rendez-vous
Meubles • Tapis • Draperies
Escompte 25% en gros
388-4548

POUR TENDRE VOS MURS DE TISSU

appelez 256-2294, JACQUES HALLY Décorateur intérieur. Un spécialiste exécutera ce travail rapidement et à des prix très avantageux. Que vous ayez ou non votre tissu, consultez-nous. DEVIS GRATUIT



Geste bien naturel de la part de MM. W.A.C. Bennett, premier ministre de la Colombie-Britannique, et Val Warle, ministre des finances de Terre-Neuve, que de tendre la main au ministre fédéral des finances Edgar Benson tout au début de la conférence intergouvernementale d'Ottawa. D'ailleurs, tous les représentants des provinces ont déjà fait part au gouvernement central du désir de celles-ci d'obtenir une plus large tranche du gâteau fiscal. (Téléphoto PC)

La commission des prix et des revenus n'aurait aucun pouvoir coercitif

OTTAWA (DNC) — Le ministre de la consommation et des corporations, M. Ron Basford a annoncé, hier, aux ministres des finances réunis en conférence, que la commission indépendante des prix et des revenus que veut créer le gouvernement fédéral "n'interviendra pas dans les décisions prises par les particuliers, les entreprises commerciales ou

les syndicats en ce qui a trait aux prix et revenus."

Son mandat serait beaucoup plus large et lui permettrait de faire des études plutôt générales sur les problèmes relatifs à l'augmentation des coûts et des prix, sur l'évolution et les conséquences de l'inflation et les mesures à prendre pour établir une meilleure structure des prix et des coûts. Elle

publierait régulièrement des rapports sur les tendances et les perspectives courantes des prix et des coûts.

Ces rapports seraient ensuite étudiés par un comité spécialisé des deux Chambres.

On sait que le ministre doit présenter, ce matin, un livre blanc sur les prix et les coûts et que le ministre donnera au cours de la journée une conférence de presse sur la question.

Hier, devant les ministres, M. Basford a particulièrement insisté sur la nécessité d'organiser des consultations avec les provinces en matière de prix et de revenus. Tout en se disant prêt à admettre à cet égard, le point de vue des ministres, il a en fait suggéré qu'on mette à contribution le comité permanent des hauts fonctionnaires sur les questions fiscales et économiques.

La commission serait évidemment libre d'entreprendre les études qu'elle croit nécessaire mais en outre le gouvernement fédéral aurait le pouvoir de lui commander des travaux spécifiques et des recommandations.

A en juger par le mandat très général proposé pour la commission, elle servirait de guide pour tous les secteurs de l'économie; elle n'aurait aucun pouvoir de coercition et n'aurait d'autorité morale que celle qui lui viendrait de l'appui de l'opinion publique.

"Ce que nous proposons, a dit M. Basford, est un programme destiné à encourager les Canadiens à faire preuve d'une plus grande modération lorsqu'il s'agit de déterminer les prix et les revenus, modération qui leur sera profitable à la longue".

M. Basford n'a pas caché que les façons classiques d'enrayer l'inflation restent encore les politiques monétaire et fiscale, mais il a dit que le gouvernement essayait déjà d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts dans l'industrie canadienne par des programmes comme celui qui s'applique à la formation de la main-d'oeuvre.

Le ministre a rappelé que les gouvernements de toutes les provinces avaient été consultés par Ottawa au sujet de cette politique et que tous s'étaient généralement montrés favorables à l'initiative.

Gai comme un soir à Paris!...

RAQ 568-H Brut \$7.15
Code 1258
Brut 1/4 ble. \$2.10
1961

RAQ 568-I Brut Blanc de blanc 1961 \$8.50

MERCIER Champagne

un cadeau original

Une oeuvre exclusive d'un artisan du Québec

Choisissez parmi les milliers d'articles en montre dans les boutiques de la Centrale d'Artisanat. Prix variés.

Collection de verres. Email sur cuivre. Une oeuvre de J. Guy Monette.

Une organisation sans but lucratif.

la centrale d'artisanat du Québec

À MONTREAL:

- 1450 rue St-Denis
- Hôtel Reine Elizabeth
- 403 est, rue Ste-Catherine
- 302 est, rue Craig

Ouvert de 9:30 a.m. à 9:00 p.m. lundi au vendredi. Samedi jusqu'à 5:00 p.m.

VISITEZ CES EXPOSITIONS ARTISANALES

Du 13 au 20 décembre

ANKE VAN HOVEN,
Ceramiste

Centrale d'artisanat du Québec
1450, rue Saint-Denis

choisissez **Valpolicella**
un vin rouge capiteux de

FOLONARI

\$1.85 du coeur de l'Italie
Représentants: Importations Durand, 324-5581

TOUT POUR LE BUREAU
SERVICE RAPIDE
stationnement

CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 AVE DU PARC — TEL.: 270-1141

NOUS AVONS CE QU'IL Y A DE PLUS MODERNE

- DACTYLOGRAPHES, CALCULATEURS
- MACHINES À ADDITIONNER OLIVETTI - UNDERWOOD
- AMEUBLEMENT DE BUREAU B.K. JOHL SUNAR STANDARD
- CHAISES FILIÈRES DUPLICATEURS REX-ROTARY
- MACHINES À DICTER ASSMANN • HORODATEURS STROMBERG

POUR VOUS QUI CHOISISSEZ AVEC GOUT

Seagram V.O., c'est tout un whisky... un whisky réussi en grand. Doux, corsé, il est agréable à déguster... même nature. C'est pourquoi les gens de goût choisissent le V.O. de préférence à tout autre.

SEAGRAM

V.O.

WHISKY CANADIEN

Seagram's V.O. CANADIAN WHISKY

MADE IN CANADA

THE WORLD OVER

arts

et

spectacles

De Marivaux à Maeterlinck

A compter du 13 janvier, la Nouvelle Compagnie Théâtrale présentera "Le jeu de l'amour et du hasard" de Marivaux à la salle du Gesù. La distribution comprendra Louise Marleau, Françoise Louton, François Rozet, François Tassé, Jacques Zouvi et Gaëtan Labrèche. De la pièce, le metteur en scène Georges Groulx dit: "Il me plaît de penser que Marivaux, séduit par la verve et le spontanéité des comédiens italiens, préférait leur confier ses pièces plutôt qu'aux comédiens français. C'est pour cela que je n'ai pas voulu que le rideau se lève sur le tableau en demi-teinte d'un salon Louis XV, mais à ciel ouvert dans un jardin où l'on respire".

De son côté, le Théâtre du Rideau-Vert reprendra "L'oiseau bleu" de Maeterlinck au théâtre Maisonneuve, les 21, 22, 28, 29 décembre et les 2, 3, 4, 5, 6 janvier. Yvette Brind'Amour a réalisé la mise en scène avec le concours d'une cinquantaine de comédiens et toute une pléiade d'enfants.

La peinture selon Feito: "une surface que j'aime, que je fais, que je laboure"

Le Musée d'Art Contemporain présente, du 19 décembre au 16 février une exposition intitulée "Luis Feito 1953-1968". Celle-ci groupe une cinquantaine d'oeuvres de l'artiste espagnol.

Depuis ses premières peintures, en 1953, très dessinées, jusqu'à ses dyptiques monumentaux, réalisés en 1968, où seules les taches de couleurs violentes éclatent sur des fonds uniformes, on voit l'évolution artistique de Feito. Pour mieux le situer, dans le contexte artistique et culturel de son pays, il faut rappeler que, à cause de la guerre civile, l'Espagne s'est trouvée coupée de ce formidable mouvement de libération esthétique que fut l'abstraction, voie dans laquelle l'art espagnol s'engageait dans le reste de l'Europe au début du 20e siècle.

Il faudra attendre 1948, pour déceler, à Barcelone, un premier signe de vie d'inspiration réaliste avec un groupe d'artistes, autour du peintre Juan-José Tharrats, fondateur et animateur de la revue "Daul Al Set" (titre emprunté à André Breton signifiant littéralement "La septième face du dé").

C'est en 1945 que Feito obtient le diplôme de professeur de des-

sin à l'Ecole San Fernando de Madrid. Cette même année, il est pris sous contrat par la Galerie Arnaud, de Paris, après avoir eu deux expositions dans sa ville natale. Depuis, le nombre de ses expositions personnelles et des expositions de groupe auxquelles il a participé à travers le monde ne se compte plus.

Feito eut l'occasion d'y remporter plusieurs prix, entre autres celui de l'U.M.A.M. à la Biennale de Paris, en 1959; le prix David Bright, à la Biennale de Venise, en 1960; enfin, l'Espagne lui consacra son pavillon à la Biennale

de Venise, en 1968.

Au sujet de la peinture, Feito précisait: "Une surface que j'aime, que je fais, que je laboure. Je fouille en ses racines. Je l'ouvre jusqu'à rencontrer mon sillon... Je me heurte à sa pierre vierge. Pure. L'espace se fait. Saute. Je lui arrache son silence. Je tords son mystère. Et elle naît". Et, comme le remarquait François Matthey à son sujet: "C'est dans l'acte de peindre qu'est le drame de la peinture". Les visiteurs du musée comprendront mieux en voyant les oeuvres de ce grand artiste.

Horaires des théâtres

CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI: "L'école des bouffons" de Ghelderode - tous les soirs à 20h30; relâche lundi.

COMEDIE-CANADIENNE: "Pauvre Amour" de Marcel Dubé - 20h30 (Relâche le lundi).

GESU: "L'Amour, Sainte-Marie présente" Peinture sur bois de Bernini - Jacques ou la soumission de donnesse - 20h30.

LE PATRIOTE: Eva à 21h, et 22h.

LE PATRIOTE A CLEMENCE: "La grosse tête" revue satirique et musicale.

THEATRE DE QUATSOUS: "Peuple à genoux" - 20h30.

THEATRE DU RIDEAU-VERT: "Les postiers" - comédie-musicale - 20h30.

PLACE DES ARTS

THEATRE WILFRID-PELLETIER: relâche.

THEATRE MAISONNEUVE: relâche.

THEATRE PORT-ROYAL: "La nuit des roses" de Shakespeare, par le TNM - A 20h15.

Horaires des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE

ARLEQUIN: "La Planète des singes" et "La Rencontre de Laurel et Hardy".

BLOU: "Les Vierges" et "Mission Suicide à Sirogardi".

BONAVENTURE: "Les Oiseaux vont mourir au Pérou" - 1.05 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00 (Sam. 11.15).

CANADIEN: "Le Miracle de l'Amour" 2.40 - 6.20 - 10.00. "Coplan sauve sa peau" 12.30 - 4.15 - 8.00.

CINEMA 3: "Le vieil homme et l'enfant" 7.30 - 9.30. Dim. 1.30 - 5.30 - 9.30.

CHAMPLAIN: "Évasion sur commande" et "Violence à Jericho".

CHATEAU: (Voir Amherst).

CINEMA DE PARIS: "Le grand Meaulnes" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

CREMAZIE: (Voir Champlain).

DAUPHIN: "Salle Herminie" "Baisers volés" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

DAUPHIN: "Salle McLaren" "Vivre pour vivre" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 12.45 - 2.50 - 5.05 - 7.30 - 9.30.

ELECTRA: "la Curée" et "Casino Royale".

FLEURS DE LYS: "Le grand Meaulnes" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

FRANCAIS: "Caroline Chérie" et "Sexy".

GRANADA: (Voir Français).

JEAN-TALON: "Les grandes vacances" 8.30 - 9.50 - "Son seul amour" 8.10.

MAISONNEUVE: "Les grandes vacances" 8.30 - 9.50 - "Son seul amour" 8.10.

MERCUR: (Voir Electric).

MIDI-MINUIT: "Comment les séduire" et "Suzanne".

PINXAU: "Le Tatoue".

PARISIEN: "Ho".

PIGALLE: (Voir Midi-Minuit).

PLAZA: "Le Miracle de l'Amour" 2.40 - 6.20 - 10.00. "Coplan sauve sa peau" 12.30 - 4.15 - 8.00.

RITZ: "Le le Sexe" et "LSD Prisonniers du plaisir".

RIVOLI: "Autant en emporte le vent" - soirs à 8.00 - matinales sam. et mer. 2.00.

ST-DENIS: (Voir Bipop).

VILLERAY: (voir Electric).

EN LANGUE ANGLAISE

ALOUETTE: "Chitty Chitty Bang Bang" soirs 8.15 matinales mer. ven. dim. et fêtes 2.15.

ATWATER: "The Night They Rained Diamonds" 1.30 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.30.

AVENUE: "Rachel, Rachel" - 1.05 - 3.05 - 5.05 - 7.15 - 9.25.

CAPITOL: "Bullitt".

CINEMA IMPERIAL: "Ice Station Zebra" 8.30 - du lundi au samedi 7.30 dim. 2.00 - mer. - sam. - dim.

CINEMA WESTMOUNT SQUARE: "I love you Alice B. Toklas".

ELYSEE: "Salle Eisenstein" "Falstaff" 7.30 - 9.30 Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

GUY: "Duffy" - 11.45 - 3.40 - 5.35 - 7.35 - 9.30.

KENT: "Thunderball" et "From Russia with Love".

LIDO: "How I Won The War" 7.30 et "Prisong" 9.30.

LOEWS: "Candy".

PALACE: "Secret Ceremony".

PLACE DU CANADA: "Funny Girl" - 2.00 - 8.15.

PLACE VILLE MARIE: "Le grand Meaulnes" 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15.

SEVILLE: "The Shoes of the Fisherman" - soirs 8.15 matinales mer. sam. dim. et fêtes 2.15.

SNOWDON: "Docteur Zhivago" 1.00 - 4.30 - 8.00.

VAN HORNE: "Yellow Submarine" - 1.30 - 3.30 - 5.35 - 7.35 - 9.40.

VERDI: "A Night at the Opera" 6.30 - 9.45 "At the Circus" 8.10.

WESTMOUNT: "Hot Millions" 1.55 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.25.

YORK: "Romeo and Juliet" 1.00 - 3.30 - 6.00 - 8.45.

ET AUTRES LANGUES

Hebreu ou yiddish, s.t. angl. et fr.

ART CINEMA: "Ervinka" 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15.

Japonais, s.t. anglais

VENDOME: "The House of Sleeping Virgins" 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30.

Japonais, s.t. français

FESTIVAL: "Onibaba" 7.30 - 9.30 - dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

Japonais, s.t. anglais

SALLE HERMES: "Onibaba" 8.00 - 10.00 - dim. 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00.

Sardou, s.t. anglais

ELYSEE: "Hour of the Wolf" - 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

Tchécoslovaque, s.t. anglais

PLACE VILLE MARIE: (Petit cinéma) "Closely Watched Trains" 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15.

elysée 2e SALLE RESNAIS 35 MILTON 842-6053

8e SALLE EISENSTEIN

Hour of the Wolf (HEURE DU LOUP) sous-titres anglais

Falstaff de ORSON WELLES

18 Le dernier film de **INGMAR BERGMAN**

Les OISEAUX VONT MOURIR AU PEROU un film de ROMAIN GARY

Horaires: 1.05 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00 et Sam. 11.15

BONAVENTURE

NGC CINEMAS LTD PLACE BONAVENTURE TEL. 861-2725

SA PASSION EST RAVIVÉE DANS... **18** ANS

THE HOUSE OF THE SLEEPING VIRGINS (LA MAISON DES VIERGES ENDORMIES) sous-titres anglais

VENDOME PLACE VICTORIA TEL. 878 1451 CINEMA D'ART

RITZ CARLTON

FÊTEZ NOËL ET LE NOUVEL AN AU RITZ CARLTON

Les jours de Noël et du Nouvel An

Dîner servi dans la Salle Ovale de midi à 9 heures du soir.

\$5.75 par personne

Réveillon du Nouvel An

Dîner dansant dans la Salle Ovale.

\$35.00 le couple

Orchestre et trio

Pour renseignements et réservations: 842-4212 poste 721

Préposé aux automobiles à l'entrée.

Toute la puissance dramatique du roman Metro-Goldwyn-Mayer présente une production George England

THE SHOES OF THE FISHERMAN

Panavision and Metrocolor **POUR TOUS**

PLACES RESERVEES EN VENTE AU GUICHET ET PAR POSTE

En soirée à 8 h 15, Mats à 2 h 15, mer., sam., dim. et fêtes Matinales chaque jour du 26 déc. au 5 jan. incl.

SEVILLE 8h. 15 P.M. 2155 STE-CATHERINE O. 932-1139

L'ÉCOLE DES BOUFFONS Ghelderode Spectacle de Brassard du 12 décembre au 12 janvier

CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI 1297, rue Papineau - 523-1211 (après 14h.)

Pour toute la famille **LES GRANDS BALLETS CANADIENS** présentent **CASSE-NOISETTE**

27-28-29 DÉCEMBRE 3-4-5 JANVIER (à 14:30 heures seulement)

BILLETTS: \$2.00 à \$5.00

OFFRE SPÉCIALE dernier jour 1/2 PRIX pour enfants et étudiants

PLACE DES ARTS SALLE WILFRID-PELLETIER MONTREAL 18 RUE RIGUEL TEL. 842-2112

"Le film le plus extraordinaire de la saison" - La Presse "Tout simplement un chef-d'oeuvre" - L'Express

UN FILM DE FRANÇOIS TRUFFAUT **14 ANS**

baisers volés DELPHINE SEYRIG - JEAN-PIERRE LEAUD

SAM. DIM.: 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30 EN SEMAINE: 7.30 - 9.30

11e MOIS ANNIE GIRARDOT **14 ANS**

VIVRE POUR VIVRE

Horaires: 12.45 2.50 5.05 7.30 9.30

LE DAUPHIN BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

Jean-Paul BELMONDO

Cet homme dangereux a-t-il inventé une nouvelle forme de gangstérisme?

HO

EN COULEURS

avec **JOANNA SHIMKUS SIDNEY CHAPLIN ROBERT ENRICO**

un film de CLAUDE FOURNIER

COEURS NEUFS texte de LAWRENCE DURRELL dit par ANNIE GIRARDOT EN COULEURS

Produit Par l'Office Du Film Du Québec

LE PARISIEN CINEMA 1000-1001 848-Duval Ste. CATHERINE

Représentation complète à 10.00 \$1.55, 2.15, 4.35, 6.50 & 8.70 p.m.

CINEMA LAVAL 688-8200 centre Laval coin boul. ST-MARTIN et SORTIE 7 de l'Autoroute (Chaméray)

Le soir à 5.05, 7.15, 9.30. Dernier programme complet 9.00 p.m. Sam. & Dim. continué depuis 12.45 p.m.

POUR TOUS

LOUIS DE FUNES JEAN GABIN LE TATOUÉ

Estimacolor

Programmes: 1.30, 3.30, 5.35, 7.35. Dernier programme complet à 9.05.

Anjour: Tous les soirs dès 7.35. Sam. & Dim. continué dès 1.30. Dernier spectacle complet à 9.05 p.m.

PAPINEAU CINEMA LES GALERIES D'ANJOU 345-5940 METROPOLITAIN ET MONTÉE ST-LEONARD

GRANDE OUVERTURE! AUJOURD'HUI

LE LITTÉRAIRE CINÉMA AUJOURD'HUI RÉSERVE UNE PLACE EN CHOE DANS LE MEILLEUR MONDE DU SPECTACLE

COULEURS

Pour les singes civilisés l'homme est un animal méprisable qu'il faut traquer et mettre en cage... **POUR TOUS**

CHARLTON HESTON LA PLANÈTE DES SINGES

RODDY McDONNALL, MARCE EVANS, YON HINTER, LINDA HARRISON, PIERRE BOULLE

D'après le roman de **PIERRE BOULLE**

LA RENCONTRE de LAUREL & HARDY COMMENÇANT AUJOURD'HUI

ARLEQUIN Représentation complète à 12.25 - 4.05 et 7.50

1004 EST RUE STE. CATHERINE 288-2943 Studios Béri, Beauport

CINÉ-ART FILMS PRÉSENTE

le grand Meaulnes LE ROMAN D'AMOUR QUI, DEPUIS UN DÉMI-SIÈCLE, FAIT RÉVER LA JEUNESSE DU MONDE ENTIER...

FLEUR DE LYS d'ALAIN FOURNIER

EN COULEURS

1.30 3.30 5.30 7.30 9.30

Tel. 861-2996 900 ouest, STE-CATHERINE

CINÉMA DE PARIS

POUR TOUS

UN TORRENT DE RIRE... **COULEURS**

LOUIS DE FUNES les grandes vacances

AUSSI en redoublon en couleur

JEAN-TALON SON SEUL AMOUR

JEAN-TALON A L'EST DE PLE-IX - 774-7000

3019, E. SHERBROOKE - 525-2174

MAISONNEUVE

ADULTES 18 ANS

TOUTE LA VÉRITÉ SUR LE BONHEUR CONJUGAL

Horaires: 12.30-2.40-4.15-6.20-8.00-10.00

Le MIRACLE de L'AMOUR

AUSSI EN COULEURS

COPLAN SAUVE SA PEAU **PLAZA**

1204, E. STE-CATHERINE - 523-5180 6505, ST-HUBERT - 274-1515

CANADIEN

UN FILM PROFONDÉMENT HUMAIN avec Michel Simon

LE VIEIL HOMME ET L'ENFANT ALAIN COHEN

un film de CLAUDE BERRI **POUR TOUS**

Semaine: 7.30-9.30 Dimanche: 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30

5550 ouest Sherbrooke - 489-5559

CINÉMA

AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS

Onibaba

"C'est sûrement un des grands événements cinématographiques de l'année"

François BEAULIEU

Mise en scène KANETO SHINDO

"Merveilleusement construit, le film soutient l'attention du spectateur"

H. FRICK (Le quartier latin)

18 ANS RÉSERVÉ AUX ADULTES

S.OUS-TITRES FRANÇAIS: 1206 est. Ste-Catherine-525-8600

S.T. ANGLAIS A LA: 5550 ouest Sherbrooke - 489-5559

FESTIVAL **SALLE HERMES**

arts et spectacles

Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT 6	
9.25	Aujourd'hui
9.30	La grande aventure
10.00	Télévision scolaire
10.30	Mario
10.45	Monsieur Surprise présente
11.00	La soirée verte
11.15	Cinéma "Scaramouche" cape et épée (E.U. 1952)
1.00	Cinéma "Les amours de Carmen" drame sentimental (E.U. 1948)
2.30	Gai ou non
3.00	Femme d'aujourd'hui
4.00	Bobino
4.30	La Riboulingue
5.00	Yogi
5.30	Tour de terre
6.00	Tour à tour
6.15	Téléjournal
6.25	Nouvelles du sport
6.30	24 heures
6.45	Aujourd'hui
7.30	Voyage au fond des mers
8.30	Du feu s.v.p.
9.00	Des agents très spéciaux
10.00	Autour de la lune
10.30	Justice
11.00	Téléjournal
11.20	Nouvelles du sport
11.30	Cinéma "Graine de violence" drame (E.U. 1955)
1.00	Téléjournal

CFCF 12	
8.15	Sign-on and Newsroom 12
8.30	Noranda Lectures
9.30	Romper Room
10.00	Magie Tom
10.30	Ed Allen
10.30	Bewitched
11.30	Marriage Confidential
12.00	In Town
12.30	The Big Spenders
1.00	The Mike Douglas Show
2.30	Perry's Probe
3.00	People in Conflict
3.30	Doctors' Diary
4.00	Hercules
4.30	Family Theatre "Love That Bruite"
6.00	Pierre Berton Show
6.30	Pulse
7.00	Country Music Hall
7.30	Here's Lucy
8.00	Friday Night Movies "The Holly and the Ivy"
10.00	The F.B.I.
11.00	National News
11.15	Pulse
11.45	Pajama Playhouse "Lydia Babbalanza"
12.00	Samedi de Newsroom 12

CFTM 10	
7.15	Mère et Musique
7.30	Les P tits Bonhommes
7.45	Métronome
8.15	36-24-36
9.00	Toast et café
10.00	Voie de femmes
10.30	Leçons de beauté
10.45	La santé dans votre assiette
11.00	Voie de femmes
11.30	Éternel amour "L'instant condamnation" (Se)
12.00	Les récits du capitaine
12.10	Les manchettes
12.15	Cinéma "Monsieur Leguignon lampiste" (Se)
12.30	Cinéma "La forêt interdite" aventures (E.U.)
2.00	Cinéma "Pousse pas grand-père dans les orties" comédie (Italo-allemand)
3.30	Madame y amuse
4.00	La cabane à Midos
4.30	Escadron sous-marin
5.00	Le 3 à 6
6.00	Télé-Métronome
6.30	Sports-Images
6.30	Télé-Métronome
7.00	Dernière heure
7.15	Télé-Métronome
7.30	En première "Le Zin Zan d'Hollywood" comédie (E.U.)
9.15	École du bonheur
9.30	Elle et lui
10.00	Dis à dix
10.30	Toute la ville en parle
10.45	Dernière heure et météo
11.00	La ronde des sports
11.15	Cinéma "Le camion blanc" aventures (France)
12.15	Fermière
12.30	Dernière édition

CBMT 6	
7.45	Test Pattern and Music
8.00	Stand by Six
8.30	That Morning Show
9.00	Klabane
9.30	On Safari "Money to Burn"
10.00	Holiday Film "The Daylight Robbery" 1

DÈS DEMAIN
EN MATINÉES
POUR TOUTE LA FAMILLE
UNE POTION MAGIQUE POUR
DES FÊTES JOYEUSES!



AUX CINÉMAS SUIVANTS:
CANADIEN — JEAN-TALON
PLAZA — MAISONNEUVE
et la SALLE HERMÈS

CINÉMAS de REPERTOIRE
CE SOIR et demain soir
The MARX Brothers
Groncho, Harpo et Chico
● A NIGHT AT THE OPERA
à 6.30 et 9.45
● AT THE CIRCUS à 8.10

Dimanche à midi
PETER FONDA et R. Corman
● The Wild Angels
● The Trip (les 2 en coul.)
et Skater-Dater de N. Black

verdi
5380, ST-LAURENT — 377-4145

CE SOIR et demain soir
seulement
PRIVILEGE (de Watkins)
à 9h. 30 (en couleurs)
How I Won The War à 7.30
de Lester avec John Lennon

POUR LES JEUNES
Tous les jours à 2 heures
un FESTIVAL de FILM
jusqu'au 6 janvier
dès demain
"LA PANTOUFE DORÉE"
prix d'entrée 50 sous

et dès DIMANCHE:
(une semaine seulement)
les 2 films en-chants de
JACQUES DEMY
"LES DEMOISELLES de Rochefort"
et "Les Parapluies de Cherbourg"

lido
VILLE DE LAVAL
340 boul. LABELLE — 681-1888

condition féminine



A l'Annex, hier midi, c'était fête. A ce petit restaurant de la rue Bishop, où l'ambiance est colorée et chaleureuse, les deux sœurs Sperlich, Liane et Lydia présentaient leurs modes, les modes de la boutique La Diva. On y a vu des vêtements qui font très jeunes, des vêtements "mod", souvent sages, parfois un peu fous, toujours d'excellente coupe. Les jupes sont mini ou maxi, jamais au genou. On a noté des incrustations de broderie de couleurs brillantes sur du velours noir, le retour du tissu moiré, les cols blancs à longues pointes posés sur des robes grises ou noires "petites filles sages", les larges ceintures à boucles encore plus larges en métal argenté ou doré, l'ensemble pantalon plus élégant que jamais, etc. Celui sur notre photo est en daim beige, garni de rondelles en métal clouté. De style redingote très seyant, c'est une importation de Londres. A retenir: si vous aimez la musique folklorique sud-américaine, l'Annex est l'endroit où aller.

Emmenez vos enfants glisser au Jardin des merveilles

Cette année, le Jardin des Merveilles sous la neige offrira quelques nouveaux éléments à sa présentation. Le club des Pompiers bricoleurs occupera le théâtre des marionnettes où des jouets renoués seront exposés; les sapeurs en profiteront pour présenter au public une partie de leur collection de vieux jouets de bois. Cette présentation a été conçue par M. Raymond Labelle, de la section artistique du service des parcs.

Un élément "nouveau" Le paysage lunaire" comprendra un singe astronaute qui de son vaisseau spatial admirera le spectacle qui se déroule sous ses yeux; les chimpanzés s'amuseront à faire de l'auto-neige pour la plus grande joie des enfants.

Une autre nouveauté qui ne manquera pas d'être populaire auprès des enfants, une glissade de douze pieds de haut qui sera aménagée près du théâtre des marionnettes.

Quant au Palais de glace, il sera superbe: surmonté du château de la Belle au Bois Dormant, ses dimensions seront de 32 pieds de hauteur.

Le Jardin des Merveilles sous la neige ouvrira ses portes aujourd'hui pour les fermer le 6 janvier. Le public pourra le visiter tous les jours de 14 heures 30 à 23 heures 30. Le prix d'entrée est de \$0.25 pour les adultes et les enfants.

Le boycottage du lait se continue

La Ligue des femmes du Québec a fait parvenir hier une lettre à M. Julien Chouinard, secrétaire général du Conseil exécutif, affirmant sa volonté de poursuivre plus que jamais le boycottage entrepris depuis plusieurs semaines pour protester contre la hausse du prix du lait.

La Ligue répondait ainsi à une lettre datée du 16 décembre dernier et dans laquelle le Conseil exécutif informait les consommatrices du Québec qu'il avait étudié la requête formulée par huit organismes représentant diverses associations, requête qui réclamait que le Conseil rescinde les ordonnances de la Régie des marchés agricoles du Québec autorisant une hausse de .02 sur le prix de la pinte de lait à compter du 1er novembre.

"Je suis chargée, a écrit M. Chouinard, de vous informer que le Conseil exécutif n'interviendra pas dans cette ordonnance de la compétence de la Régie des marchés agricoles. On ne peut accueillir favorablement la requête des associations de consommatrices."

Sur ce, la présidente de la Ligue des femmes du Québec, Mme Blanche Gélinas, affirme que les consommatrices continueront leur boycottage jusqu'à ce que justice leur soit faite.

Quatre menus pour une seule fête

Ne vous mettez pas martel en tête si vous manquez d'idées pour le réveillon de Noël et du Premier de l'An. Renée Rowan vous proposera dans notre édition de demain quatre menus s'adressant aux sages, aux sophistiqués, aux amoureux ou aux contestataires. Vous trouverez sûrement quelque chose à mettre sous la dent de vos invités.

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBE
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD MtL 38
3 2 4 - 2 5 8 0

LAURENT LAMY
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 - 737-1955

ARCHITECTES
BEAULIEU, LAMBERT TREMBLAY
ARCHITECTES
3480 C. de la Côte des Neiges
Montréal -- 937-9324

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL - 866-9854
Les architectes
Langre, Marchand, Goudreau
Dobush, Stewart, Bourke
506 est. rue Ste-Catherine
Montréal 24, - 842-1401

LES GRANDS BALLETS CANADIENS
présentent
Casse-noisette
27-28-29 DÉCEMBRE
3-4-5 JANVIER
(à 14.30 heures seulement)
BILLETTS: \$2.00 à \$5.00
OFFRE SPÉCIALE dernier jour
1/2 PRIX pour enfants et étudiants
ACHÉTEZ VOS BILLETTS MAINTENANT.

Noël en deuil
À l'occasion des Fêtes, les personnes en deuil n'envoient pas de cartes de souhaits. Cependant l'étiquette exige qu'elles remercient pour les vœux qu'elles ont reçus.
La maison H. Roy Ltée — spécialiste du deuil — vous offre une sélection de 3 populaires modèles de ces cartes de remerciement, soit à
50¢, 75¢ et \$1.00 la douz.
LIVRAISON IMMÉDIATE
Commandez par téléphone:
527-9268
1589 ST. HUBERT, PRÈS DEMONTIGNY MONTRÉAL

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

- Horizontalement**
- Municipalité de l'île de Montréal - Police Provinciale
 - Sans commencement ni fin - Lac des Pyrénées
 - Prénom de Mgr. Audet, évêque de Joliette - Pareil - Indubitable
 - Interjection espagnole - Panier en osier pour le transport des volailles des fruits ou des légumes
 - Université Laval - Matière purulente qui sort des ulcères et des plaies non soignées - Septième lettre grecque
 - Papillon nocturne - Lui
 - Disais qu'une chose n'existant pas - Métal d'un gris bleuâtre
 - Hélium - Elire une seconde fois
 - Action d'un oiseau qui prend son vol - Problème difficile à résoudre
 - Charpente du corps humain - Récollet venu au Canada avec Sagard en 1623
 - Qui agissent par routine
 - Introduits, fais entrer - Foyer de la cheminée
- Verticalement**
- Journaliste né à Saint-Maurice; il fut cinquante ans rédacteur principal au Devoir - Prénom du fondateur du Devoir
 - Chez les Romains, pièces bouffantes qui avaient pris naissance à Atella - Pronom indéfini
 - Dirige - Nickel - Petite monnaie (plur)
 - Petite prairie - Jadis, en Pologne, seigneur d'une staroste
 - Étain - Assemblage de feuilles cousues ensemble - Iridium
 - Provoque des accidents tétaniques - Venu au monde
 - Poème lyrique dont le ton est le plus souvent tendre et triste - Ville en face de Québec
 - Passage étroit - Terminée - Classera par séries
 - Petit cube
 - Sainte - Règle d'acier très plate pour la mesure des longueurs (mécán)
 - Insecte sans ailes - Titane - Strontium
 - Ville sur le Saguenay près de Bagotville

L'Université de Montréal inscrit à son horaire des cours sur les mouvements de contestation

Beaucoup de parents et d'éducateurs s'inquiètent devant l'ampleur des mouvements de contestation. Ils s'interrogent, ne savent pas, se sentent pris au dépourvu.

Pour les aider à comprendre un peu mieux ce qui se passe, le service d'éducation permanente de l'université de Montréal a inscrit à son calendrier des cours pour le trimestre hiver-printemps une analyse du phénomène de la contestation, devenu un phénomène presque universel qui menace de bouleverser les structures des sociétés autant socialistes que capitalistes.

L'ampleur de ce problème est démontrée tous les jours autant en Amérique qu'en Europe: manifestations contre la guerre au Vietnam, contre la ségrégation raciale; contestation étudiante en France Allemagne, aux États-Unis, au Mexique.

Trois professeurs formeront équipe pour aborder ce phénomène de la contestation sociale: M. Marcel Rioux présentera une analyse socio-historique du pouvoir de la négation et des mouvements d'opposition. M. Claude de Lagadeu analysera à partir de la guérilla telle qu'elle se pratique dans le contexte latino-américain. Quant à la dernière partie, donnée par M. Michel Brûlé, elle sera axée sur la société américaine aux prises avec une "guérilla" urbaine élaborée et pratiquée par les Noirs.

Enfin, le problème de la contestation au Québec sera abordé au cours de séances où ces trois professeurs se retrouveront autour d'une table ronde.

Les cours débiteront le 27 janvier et se poursuivront jusqu'au 14 avril. Ils auront lieu le lundi soir, de 19h30 à 22h. On peut s'y inscrire dès maintenant en s'adressant au Service d'éducation permanente de l'U. de M. Pour plus de renseignements: 343-6090.

Cette analyse du phénomène de la contestation devrait intéresser les parents, les éducateurs, et les animateurs et pourquoi pas les contestataires eux-mêmes.

Connaissance du Québec

Une autre série de cours qui nous semble particulièrement intéressante au calendrier d'hiver du Service d'éducation permanente est celle qui traitera du milieu québécois.

A une époque où l'aménagement du territoire est devenu

une nécessité, l'étude de milieu sur les plans socio-économique, culturel et géographique est de première importance. La compréhension des disparités régionales dont le Canada, et en particulier le Québec, viennent de prendre une conscience aiguë, doit partir de la connaissance des milieux, que ce soit des gigantesques agglomérations urbaines ou des régions caractérisées par leur isolement.

Mme Louise Labeeris, chargée d'enseignement au département de sociologie, présentera en premier lieu une brève introduction à la sociologie urbaine, en prenant Montréal comme exemple, Montréal centre névralgique du Québec et qui a connu depuis quelques décades une croissance très rapide.

Après quoi, une enquête menée durant trois ans dans une banlieue de Montréal, servira de point de départ pour décrire un cas de transition entre une société paysanne et une société citadine. Mme Colette Moreux assumera ce cours. Et pour clore la série, MM. Gilles Boileau et Camille Lavergère, tous deux du département de géographie, parleront des territoires du Nord-Ouest québécois, région à la recherche de son identité propre.

Les cours débiteront le mercredi 29 janvier pour se terminer le mercredi 16 avril.

On peut s'inscrire à toute la série si on le désire, ou à un seul sujet.

Initiation à la politique extérieure

Au Canada français, on constate un manque d'information en matière de politique étrangère. Pour répondre aux besoins du public, une série de neuf conférences sur la politique extérieure du Canada a été organisée avec la collaboration du secrétariat général pour le Québec de l'Institut canadien des affaires internationales. Ces conférences ont été conçues dans un esprit de vulgarisation: elles sont donc ouvertes à un très large public.

Cette série de conférences constitue, croyons-nous, une excellente occasion pour les femmes de s'initier à la chose politique. On nous reproche souvent notre manque d'intérêt.

A noter: ces conférences sont gratuites en raison d'une subvention du secrétariat général pour le Québec de l'Institut canadien des affaires internationales. La série débutera le 20 janvier pour se terminer le 17 mars. Les conférences auront lieu chaque lundi soir, de 20h à 22h. Elles auront lieu dans la salle H-0245, à la faculté des sciences sociales.

R.R.

Petite Histoire des Grands Vins
chapitre III

BORDEAUX est surtout célèbre par ses vignobles qui occupent tout le département de la Gironde. Les Bordeaux rouges se reconnaissent à leur bouquet très subtil. Graves, Médoc, St-Emilion, Pomerol et la haute lignée des Châteaux... autant de grands noms synonymes de finesse, d'élégance et de légèreté. Les blancs, dorés et moelleux, sont secs ou liquoreux, limpides et parfumés. Ce sont les Sauternes, Barsac, Graves, Entre-Deux-Mers... Les Graves blancs accompagnent poissons, crustacés et hors-d'œuvre; les rouges légers ou corsés du Médoc, de St-Emilion ou des Graves rehaussent viandes, volailles et fromages; les vins moelleux de Sauternes et de Barsac relèvent foie gras, desserts, fruits et certains poissons en sauce mousseline.

LA VALLÉE DE LA LOIRE, jalonnée de vignobles et de châteaux, occupe le centre du jardin de la France. Terre de prédilection des rois, ses vins, différents mais apparentés par la finesse, la classe et la distinction, demeurent "l'essence de l'esprit français". Reflets de la douceur du climat, tous les vins de la Loire, légers, fruités et délicats, se boivent frais. Voici la carte incomplète de ces accompagnateurs incomparables: Muscadet, Sancerre, Montlouis et Anjou blanc sec avec les huîtres, coquillages, fruits de mer et poissons; rosé d'Anjou et de Touraine, Pouilly Fumé, avec les viandes blanches; Anjou liquoreux, Anjou-Saumur ou Touraine mousseux, Vouvray mousseux ou pétillant avec les fruits et desserts.

COMITÉ NATIONAL DES VINS DE FRANCE
Suite 32, étage F, Place Bonaventure, Montréal 3, P.Q.
Veuillez m'envoyer vos brochures gratuites sur les régions viticoles de France
NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____ PROVINCE _____

La Protection civile du Québec conseille les municipalités en matière d'urgence

Du soleil sur votre table avec un vin du Portugal!
FAISCA
Rosé pétillant
R.A.O. No 534-G 36 oz 51.90

vita
le yogourt

L'INDICE DES INDUSTRIELS DE DOW JONES A PERDU HIER PLUS DE 9 POINTS, PUIS IL S'EST RELEVÉ

A Wall Street

potins financiers

La reprise des activités, hier, sur la Bourse de N. Y. pour la 1ère fois depuis la hausse du taux d'escompte du FRB, de 5 1/4 à 5 1/2%, a été marquée par une vive dégringolade de la liste mobilière. En fermeture, l'indice des industriels de DJ clôturait 4.23 points plus haut à 975.14, après avoir perdu 9 3/4 pts au début.

L'allure paraissait erratique, hier sur la Bourse de Londres. Sur la Bourse de Toronto, les mines d'or souffraient hier de prises de profits, tandis que sur la Bourse de Montréal, la retraite était plus modérée.

Massey-Ferguson Ltd a gagné \$1.57 l'action durant l'exercice clos le 31 octobre 1968 vs \$1.47 durant l'exercice précédent.

Les catégories de valeurs canadiennes et américaines, particulièrement vulnérables au resserrement du crédit, telles que les banques, les compagnies de finances, les grands magasins, etc., furent assez affectées ces jours-ci par les augmentations des taux d'escompte et des taux préférentiels, etc.

\$135,000 de billets du Trésor furent adjugés, hier, par la Banque du Canada, à 6.10 p.c., au regard d'un rendement de 5.79 p.c. la semaine dernière. Rien de surprenant après ce qui a eu lieu ces jours-ci concernant les taux monétaires.

Les assemblées, tenues hier par Hastings Mining & Development, Nigadoo, et Québec Lithium, eurent le caractère de routine. East Sullivan Mines réunira ses actionnaires en assemblée à 10 a.m. aujourd'hui et Les Mines Sullivan Limitée en feront autant à 11 heures.

La Banque de la Nouvelle-Ecosse a déclaré hier un dividende tri-



H.A. HAMILTON D.P.H.

M. L. M. Daley, Président, de Canadian Marconi Company, a annoncé la nomination de M. H. A. Hamilton au poste de Vice-Président, division de la Marine et des Communications terrestres.

Le Dr Hamilton commença sa carrière avec la compagnie comme physicien en recherche après avoir obtenu en 1953 un doctorat en Physique de l'Université McGill. Plus tard après avoir occupé plusieurs postes seniors dans la radio-diffusion relayée et les télécommunications, il était nommé Gérant Général du département des Télécommunications, en 1967. Par la suite dans la même année il était nommé Vice-Président, division Internationale, poste qu'il occupa jusqu'à sa récente promotion.

La division de la Marine et des Communications terrestres s'occupe de la fabrication et de la mise en marché de bandes latérales AM simples et à haute fréquence d'équipement de radio-téléphone FM à haute fréquence et à ultra haute fréquence, d'unités d'appels de tonalité et de sélection; d'émetteurs de télévision, de caméras et des appareils s'y rapportant; de détecteurs de poisson, appareils Loran; radar de marine, instruments d'épreuve de précision électronique et systèmes de contrôle industriel.

Le marché s'est redressé dans l'après-midi après avoir subi une forte baisse due à l'influence combinée de la hausse du taux de base et d'intérêt minimum des banques et de l'information en provenance de Paris faisant craindre une suspension des pourparlers de paix si le Vietcong lance une nouvelle offensive contre Saigon.

Le raffermissement qui a permis à la cote de refaire, et au-delà, son repli initial, a été de nature technique et a été influencé par les achats motivés par les niveaux attrayants auxquels étaient tombés les cours de nombreuses valeurs.

Le marché a été très actif ainsi qu'il advient souvent au lendemain de la fermeture hebdomadaire du mercredi.

Parmi les compartiments les mieux tenus ont figuré les aérospatiales, les compagnies aériennes, les ordinateurs, les métaux non ferreux et les souffres. Par contre les chimiques, les magasins, les machines et les papiers ont été généralement en baisse.

Les automobiles ont été irrégulières, dans des écarts étroits. Parmi les canadiennes, Massey-Ferguson a acquis 1/4, McIntyre Porcupine, 1/4 et Grampy Mining 3/4. Dome Mines a perdu 1/4, Canadian Pacific 1 et Distillers Seagrams 3/4.

Jupiter Corp. a avancé de 2 1/2 tandis que Scurry Rainbow Oil perdait 1/4, Canadian Javelin 1/4 et Preston 1/4 à la Bourse américaine.

En clôture l'indice des industriels transigés s'élevait à 19,630,000. Les avances ont cédé le pas aux pertes par 631-808.

Il y avait à peine une meilleure résistance hier sur la place locale MONTREAL (PC) — Les Banques ont couronné des échanges actifs jeudi à la Bourse de Montréal après des débuts très difficiles.

L'indice composé a gagné 10 à 184.26 et les reculs l'ont emporté sur les gains par 81 à 59.

Banque royale a gagné 1-2 à 25-58, de Nouvelle-Ecosse 1-2 à 21-34, et Canadienne impériale 1-8 à 21-34, cependant que Toronto-Dominion et Provinciale ont perdu 1-4 à 22-14 et 10-1-2.

B.C. Telephone a perdu 2-1 à 67-14, Simpsons 1-1 à 34-34, Murphy Oil 1-8 à 9-3-8, CPR 1 à 78-14 et Placer 1 à 32.

Financial Collection a grimpé de 1-3 à 72-34, Great Britain et Canada Investment 1 à 21 et Massey-Ferguson 1 à 24.

Agassiz a cédé 9 cents à 96 cents tandis que Dumont a augmenté de 6 cents à 31 cents parmi les spéculatives minières et pétrolières à la Bourse canadienne.

L'indice des industrielles a acquis 08 à 191.27 et le volume d'actions transigées s'élevait à 1,342,700 au regard de 1,255,000 mercredi.

Les mines d'or, affectées par les réalisations — Les prix ont dégringolé puis ont repris le terrain perdu avant

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sub-sections for 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE' and 'Indices des obligations à N. Y.'.

LA MEDICALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE THE MEDICAL LIFE ASSURANCE COMPANY Avis de changement de nom et de siège social

AVIS EST DONNÉ, par les présentes, que "La Médicale, Compagnie d'Assurance sur la Vie — The Medical Life Assurance Company", constituée en compagnie d'assurance, sous ce nom, par lettres patentes sous le grand sceau, le 15 juin 1957, sous l'autorité de l'arrêté en conseil numéro 587 du 12 juin 1957, en conformité de la Section 1 de la Loi des assurances (S.R.Q. 1964, chapitre 29), a changé son nom en celui de "L'INTERNATIONAL, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE — THE INTERNATIONAL LIFE INSURANCE COMPANY" et a changé son siège social de la cité de Sillery à la Cité de Montréal, au numéro 1916 ouest, boulevard Dorchester, le 5 décembre 1968, en conformité de l'arrêté en conseil numéro 3894, adopté le même jour.

Donné à Montréal, ce 5ème jour de décembre 1968 Le Président et Directeur Général, EDOUARD BLOUIN

CREDIT M.-G. INC. AVIS DE CONVOCATION Aux détenteurs de Billets Garantis de Credit M.G. Inc. Série 1, 3, 4 et 5.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné par l'assemblée des détenteurs de Billets Garantis de Credit M.G. Inc. (ci-après appelée "La Compagnie"), Séries 1, 3, 4 et 5, émis aux termes d'un acte de fiducie principal du 29 septembre 1961 et d'actes de fiducie supplémentaires du 31 août 1962, 6 septembre 1963 et 23 juin 1965 (ci-après appelés "L'Acte de Fiducie"), entre La Compagnie et Société Nationale de Fiducie comme fiduciaire pour les détenteurs de Billets Garantis (ci-après appelée "Le Fiduciaire"), aura lieu à la Maison du Commerce, Salle No. 4, 5ième étage, 1080 Côte Beaver Hall à Montréal, mercredi le 15 janvier 1969, à 9:30 a.m. Cette assemblée sera tenue pour porter à la connaissance des détenteurs de Billets Garantis le défaut de La Compagnie aux termes des dispositions de L'Acte de Fiducie, la prise de possession et autres mesures exercées par Le Fiduciaire, pour approuver et ratifier s'il y a lieu telles mesures et pour décider de la conduite à suivre à l'avenir, et notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour procéder, si jugé à propos, à la formation d'un Comité pour représenter les détenteurs de Billets Garantis. Les détenteurs de Billets Garantis immatriculés peuvent assister et voter à l'assemblée sans produire leurs titres, à la condition de bien s'identifier; les détenteurs de Billets Garantis au porteur doivent produire à l'assemblée leurs titres ou le certificat dont il est question dans les règlements de l'assemblée adoptés par Le Fiduciaire, lesquels règlements constituent en outre des dispositions concernant la forme des procurations devant servir à l'assemblée. Tout intéressé peut consulter le texte de ces règlements chaque jour ouvrable, durant les heures de bureau, chez Le Fiduciaire, au numéro 41 de la rue St-Jacques à Montréal.

Montréal, le 18 décembre 1968. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE Par: Gérard Boyer Secrétaire Fiduciaire

Le Président et Directeur Général, EDOUARD BLOUIN

CREDIT M.-G. INC. AVIS DE CONVOCATION Aux détenteurs de Billets Garantis de Credit M.G. Inc. Série 1, 3, 4 et 5.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné par l'assemblée des détenteurs de Billets Garantis de Credit M.G. Inc. (ci-après appelée "La Compagnie"), Séries 1, 3, 4 et 5, émis aux termes d'un acte de fiducie principal du 29 septembre 1961 et d'actes de fiducie supplémentaires du 31 août 1962, 6 septembre 1963 et 23 juin 1965 (ci-après appelés "L'Acte de Fiducie"), entre La Compagnie et Société Nationale de Fiducie comme fiduciaire pour les détenteurs de Billets Garantis (ci-après appelée "Le Fiduciaire"), aura lieu à la Maison du Commerce, Salle No. 4, 5ième étage, 1080 Côte Beaver Hall à Montréal, mercredi le 15 janvier 1969, à 9:30 a.m. Cette assemblée sera tenue pour porter à la connaissance des détenteurs de Billets Garantis le défaut de La Compagnie aux termes des dispositions de L'Acte de Fiducie, la prise de possession et autres mesures exercées par Le Fiduciaire, pour approuver et ratifier s'il y a lieu telles mesures et pour décider de la conduite à suivre à l'avenir, et notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour procéder, si jugé à propos, à la formation d'un Comité pour représenter les détenteurs de Billets Garantis. Les détenteurs de Billets Garantis immatriculés peuvent assister et voter à l'assemblée sans produire leurs titres, à la condition de bien s'identifier; les détenteurs de Billets Garantis au porteur doivent produire à l'assemblée leurs titres ou le certificat dont il est question dans les règlements de l'assemblée adoptés par Le Fiduciaire, lesquels règlements constituent en outre des dispositions concernant la forme des procurations devant servir à l'assemblée. Tout intéressé peut consulter le texte de ces règlements chaque jour ouvrable, durant les heures de bureau, chez Le Fiduciaire, au numéro 41 de la rue St-Jacques à Montréal.

Montréal, le 18 décembre 1968. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE Par: Gérard Boyer Secrétaire Fiduciaire

Le Président et Directeur Général, EDOUARD BLOUIN

CREDIT M.-G. INC. AVIS DE CONVOCATION Aux détenteurs de Billets Garantis de Credit M.G. Inc. Série 1, 3, 4 et 5.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné par l'assemblée des détenteurs de Billets Garantis de Credit M.G. Inc. (ci-après appelée "La Compagnie"), Séries 1, 3, 4 et 5, émis aux termes d'un acte de fiducie principal du 29 septembre 1961 et d'actes de fiducie supplémentaires du 31 août 1962, 6 septembre 1963 et 23 juin 1965 (ci-après appelés "L'Acte de Fiducie"), entre La Compagnie et Société Nationale de Fiducie comme fiduciaire pour les détenteurs de Billets Garantis (ci-après appelée "Le Fiduciaire"), aura lieu à la Maison du Commerce, Salle No. 4, 5ième étage, 1080 Côte Beaver Hall à Montréal, mercredi le 15 janvier 1969, à 9:30 a.m. Cette assemblée sera tenue pour porter à la connaissance des détenteurs de Billets Garantis le défaut de La Compagnie aux termes des dispositions de L'Acte de Fiducie, la prise de possession et autres mesures exercées par Le Fiduciaire, pour approuver et ratifier s'il y a lieu telles mesures et pour décider de la conduite à suivre à l'avenir, et notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour procéder, si jugé à propos, à la formation d'un Comité pour représenter les détenteurs de Billets Garantis. Les détenteurs de Billets Garantis immatriculés peuvent assister et voter à l'assemblée sans produire leurs titres, à la condition de bien s'identifier; les détenteurs de Billets Garantis au porteur doivent produire à l'assemblée leurs titres ou le certificat dont il est question dans les règlements de l'assemblée adoptés par Le Fiduciaire, lesquels règlements constituent en outre des dispositions concernant la forme des procurations devant servir à l'assemblée. Tout intéressé peut consulter le texte de ces règlements chaque jour ouvrable, durant les heures de bureau, chez Le Fiduciaire, au numéro 41 de la rue St-Jacques à Montréal.

Montréal, le 18 décembre 1968. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE Par: Gérard Boyer Secrétaire Fiduciaire

Le Président et Directeur Général, EDOUARD BLOUIN

CREDIT M.-G. INC. AVIS DE CONVOCATION Aux détenteurs de Billets Garantis de Credit M.G. Inc. Série 1, 3, 4 et 5.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné par l'assemblée des détenteurs de Billets Garantis de Credit M.G. Inc. (ci-après appelée "La Compagnie"), Séries 1, 3, 4 et 5, émis aux termes d'un acte de fiducie principal du 29 septembre 1961 et d'actes de fiducie supplémentaires du 31 août 1962, 6 septembre 1963 et 23 juin 1965 (ci-après appelés "L'Acte de Fiducie"), entre La Compagnie et Société Nationale de Fiducie comme fiduciaire pour les détenteurs de Billets Garantis (ci-après appelée "Le Fiduciaire"), aura lieu à la Maison du Commerce, Salle No. 4, 5ième étage, 1080 Côte Beaver Hall à Montréal, mercredi le 15 janvier 1969, à 9:30 a.m. Cette assemblée sera tenue pour porter à la connaissance des détenteurs de Billets Garantis le défaut de La Compagnie aux termes des dispositions de L'Acte de Fiducie, la prise de possession et autres mesures exercées par Le Fiduciaire, pour approuver et ratifier s'il y a lieu telles mesures et pour décider de la conduite à suivre à l'avenir, et notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour procéder, si jugé à propos, à la formation d'un Comité pour représenter les détenteurs de Billets Garantis. Les détenteurs de Billets Garantis immatriculés peuvent assister et voter à l'assemblée sans produire leurs titres, à la condition de bien s'identifier; les détenteurs de Billets Garantis au porteur doivent produire à l'assemblée leurs titres ou le certificat dont il est question dans les règlements de l'assemblée adoptés par Le Fiduciaire, lesquels règlements constituent en outre des dispositions concernant la forme des procurations devant servir à l'assemblée. Tout intéressé peut consulter le texte de ces règlements chaque jour ouvrable, durant les heures de bureau, chez Le Fiduciaire, au numéro 41 de la rue St-Jacques à Montréal.

Montréal, le 18 décembre 1968. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE Par: Gérard Boyer Secrétaire Fiduciaire

Le Président et Directeur Général, EDOUARD BLOUIN

CREDIT M.-G. INC. AVIS DE CONVOCATION Aux détenteurs de Billets Garantis de Credit M.G. Inc. Série 1, 3, 4 et 5.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné par l'assemblée des détenteurs de Billets Garantis de Credit M.G. Inc. (ci-après appelée "La Compagnie"), Séries 1, 3, 4 et 5, émis aux termes d'un acte de fiducie principal du 29 septembre 1961 et d'actes de fiducie supplémentaires du 31 août 1962, 6 septembre 1963 et 23 juin 1965 (ci-après appelés "L'Acte de Fiducie"), entre La Compagnie et Société Nationale de Fiducie comme fiduciaire pour les détenteurs de Billets Garantis (ci-après appelée "Le Fiduciaire"), aura lieu à la Maison du Commerce, Salle No. 4, 5ième étage, 1080 Côte Beaver Hall à Montréal, mercredi le 15 janvier 1969, à 9:30 a.m. Cette assemblée sera tenue pour porter à la connaissance des détenteurs de Billets Garantis le défaut de La Compagnie aux termes des dispositions de L'Acte de Fiducie, la prise de possession et autres mesures exercées par Le Fiduciaire, pour approuver et ratifier s'il y a lieu telles mesures et pour décider de la conduite à suivre à l'avenir, et notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour procéder, si jugé à propos, à la formation d'un Comité pour représenter les détenteurs de Billets Garantis. Les détenteurs de Billets Garantis immatriculés peuvent assister et voter à l'assemblée sans produire leurs titres, à la condition de bien s'identifier; les détenteurs de Billets Garantis au porteur doivent produire à l'assemblée leurs titres ou le certificat dont il est question dans les règlements de l'assemblée adoptés par Le Fiduciaire, lesquels règlements constituent en outre des dispositions concernant la forme des procurations devant servir à l'assemblée. Tout intéressé peut consulter le texte de ces règlements chaque jour ouvrable, durant les heures de bureau, chez Le Fiduciaire, au numéro 41 de la rue St-Jacques à Montréal.

Montréal, le 18 décembre 1968. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE Par: Gérard Boyer Secrétaire Fiduciaire

Le Président et Directeur Général, EDOUARD BLOUIN

CREDIT M.-G. INC. AVIS DE CONVOCATION Aux détenteurs de Billets Garantis de Credit M.G. Inc. Série 1, 3, 4 et 5.

Indices à Toronto

Table of stock market indices for Toronto, including columns for index names and values.

Indices à Montréal

Table of stock market indices for Montreal, including columns for index names and values.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIÉE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

Titres au Comptoir

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

Indices à New York

Table of stock market indices for New York, including columns for index names and values.

Indices Dow Jones

Table of Dow Jones stock market indices, including columns for index names and values.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Pell-Elder Limited, en faveur de subdiviser son capital-actions

La Bourse Canadienne a été avisée que les administrateurs de Pell-Elder Limited ont adopté une résolution spéciale, sous réserve de son approbation par les actionnaires et de l'émission de lettres patentes supplémentaires stipulant le fractionnement des actions en trois actions pour chaque deux actions détenues. L'assemblée des actionnaires convoquée à ce sujet sera tenue le 15 janvier 1969.

Canadian ASEA Electric Ltd met en pratique un programme de réorganisation

Canadian ASEA Electric Ltd, dont l'essor a nécessité l'établissement d'un programme de réorganisation, annonce la nomination de trois directeurs de nouvelles divisions créées au sein du secteur industriel de l'entreprise.

M. D.K. Sherry, ingénieur, a été nommé directeur de la Division des pâtes et papiers. Ayant son bureau au siège de Montréal de l'entreprise, il sera responsable des ventes et du service du matériel électrique et mécanique utilisé dans les industries des pâtes et papiers, des arts graphiques et du textile. Ingénieur électricien diplômé de l'Université McGill, il possède une expérience de plus de vingt ans dans l'industrie des pâtes et papiers.

M. A. Lindsay Cooper, ingénieur, a été nommé directeur de la Division des fours. M. Cooper, dont le bureau sera à l'usine de Toronto, sera responsable de la gamme ASEA de matériel de fours, servant les industries de l'acier et de la métallurgie. M. Cooper qui joint les cadres de l'entreprise récemment, est un ingénieur en métallurgie diplômé de l'Université de Toronto.

M. E.W. Mitchell, ingénieur, a été nommé directeur de la Division des mines dont le siège est aussi à Toronto. Il sera responsable des ventes et du service du matériel électrique et mécanique utilisé dans l'industrie minière, les carrières, les industries du ciment et de la construction. Ingénieur électricien diplômé de l'Université de Toronto.

Ces nominations font partie du programme de réorganisation qui a nécessité l'essor rapide de l'entreprise. Cette société canadienne est membre du groupe international ASEA, qui compte parmi les plus importants fabricants de matériel électrique au monde.

Faillites commerciales moindres au Canada durant le 3è trimestre

Le nombre de faillites tombant sous l'empire des lois sur les faillites et les liquidations a été estimé à 538 au cours du troisième trimestre de 1968, contre 606 un an plus tôt. Le passif global a été évalué à \$38,613,000 soit beaucoup moins que les \$75,543,000 de 1967.

Le plus grand nombre s'est produit dans le commerce (238 contre 247 en 1967). La masse passive a fléchi à \$10,394,000 (\$13,695,000). Le nombre de faillites dans la fabrication a monté à 55 (50) mais la masse passive a baissé à \$4,546,000 (\$6,981,000). Dans la construction, il y a eu 31 faillites (43 en 1967) et la masse passive s'est élevée à \$8,004,000 seulement en comparaison de \$31,719,000 l'an dernier. De même, les finances ont connu un plus petit nombre de faillites (23 contre 30) et la masse passive s'est quelque peu affaiblie. Il y a eu moins de faillites dans les industries de service et la masse passive s'est aussi amoindrie.

En même temps que les faillites diminuaient d'une fraction pendant le troisième trimestre, la masse passive faisait un brusque écart pour tomber à \$8,539,000 (\$23,098,000). Au Québec, on estime que la masse passive a subi une chute la plaçant à \$23,548,000, contre \$48,373,000 l'an dernier, tandis que les faillites tombaient de 365 à 280. Dans les Prairies, le nombre a augmenté à 39 (25) et la masse passive, à \$3,877,000 (\$582,000). La Colombie-Britannique a vu son nombre monter à 30 (18) et la masse passive, à \$2,466,000 (\$1,079,000).

Le plupart des faillites ont été évaluées à des montants se situant entre \$5,000 et \$25,000. Celles impliquant des montants de \$25,000 ont monté à 141 (123). Les faillites de \$100,000 ou plus ont beaucoup fléchi pendant le trimestre.

Campbell Chibougamau Mines rend public un rapport intérimaire

Campbell Chibougamau Mines Ltd a fait parvenir hier à ses actionnaires un rapport intérimaire. Il y est reproduit maints renseignements concernant les travaux de développement et d'exploration au pays et à l'étranger. Comme on sait, Campbell est intéressée conjointement avec 2 autres compagnies dans une aventure minière dans la république Dominicaine. Les résultats des sondages souterrains sur les propriétés québécoises de Henderson et de la Baie des Cèdres ont été particulièrement encourageants. Campbell Chibougamau est en train d'étudier la possibilité d'exploiter une mine à ciel ouvert sur une section de la propriété de Merrill Island, acquise en décembre 1967. Les travaux avancent de 300 pieds environ par mois sur la propriété Henderson et on songerait à exécuter un programme de sondage au diamant sur la partie qui semble la plus prometteuse. A Cedar Bay, les travaux sont exécutés dans une région de 1,100 pieds au nord du puits sur le niveau de 1750, où il a été reperçé du cuivre et de l'or. Un estimé préliminaire porte à 660,000 tonnes, le minerai sur la propriété de Merrill Island, de la surface jusqu'à une profondeur de 100 pieds et le minerai est d'une teneur de 0.86% de cuivre et de 0.01 once d'or.

Marcel CLEMENT

ESSO IMPERIAL OIL LIMITED ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES une assemblée extraordinaire des actionnaires d'Imperial Oil Limited aura lieu le mercredi 8 janvier 1969, à 9 heures 30 du matin (heure normale de l'est), en l'hôtel Royal York, 100 ouest, rue Front, Toronto, Ontario, aux fins de considérer le règlement n° 400, lequel fractionne les actions existantes du capital-actions de la compagnie à raison de quatre pour une.

CANADIAN PACIFIC RAILWAY COMPANY AVIS DE DIVIDENDE A une réunion du Conseil d'administration tenue aujourd'hui un dividende final de un dollar cinquante l'action, pour l'année 1968, a été déclaré sur les actions ordinaires. Ce montant, soixante-quinze cents l'action, provient d'un dividende de Canadian Pacific Investments Limited payable en devises canadiennes. L'action a été déclarée payable le 23 décembre 1968.

THE STEEL COMPANY OF CANADA, LIMITED DIVIDENDE No 230 Avis est donné, par les présentes, que le dividende n° 230 de trente cents (30c) par action pour le trimestre finissant le 31 décembre 1968 a été déclaré payable sur les actions de la Compagnie, le samedi 17 février 1969, aux actionnaires inscrits avant la fermeture des bureaux le 17 janvier 1969.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE S.F.C.I. L.TÉE Filiale de la Banque Nationale de Paris Financement d'opérations de commerce international Dépôts à demande et à terme en toutes devises Prêts commerciaux à court terme Montréal: Tour de la Bourse, Place Victoria/Tel.: 866-8712 Québec: 500 est, Grande Allée/Tel.: 523-0457

Zodiac Ltée CANADA FLOORING LIMITED JEAN TRUDEL, C.A. CLAUDE ROY, C.A. M. Jean Campeau, président de Canada Flooring Ltd. (filiale de Zodiac Ltée), est heureux d'annoncer les nominations suivantes à la direction: M. Jean Trudel, C.A., devient Gérant des opérations, nouveau poste créé pour coordonner les services d'achat, de fabrication, d'entreposage et de manutention. Au service de Canada Flooring Ltd. depuis 1964 à titre de Contrôleur et par la suite de Trésorier, M. Trudel est bien qualifié pour assumer les responsabilités qui lui incombent dans notre entreprise croissante. M. Claude Roy, C.A., succède à M. Trudel comme Trésorier et Contrôleur et possède de grandes connaissances en comptabilité et a acquis une expérience variée auprès d'une importante firme de conseillers en administration.

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, listing various stocks and their prices. Includes columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE CANADIENNE

Table of Canadian stock market data, listing various stocks and their prices. Includes columns for stock names, prices, and changes.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market, listing various stocks and their prices. Includes columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market, listing various stocks and their prices. Includes columns for stock names, prices, and changes.

COMPTABLES AGRÉÉS
MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS ET ASSOCIÉS
Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagachetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLÈRE & CIE
561 est. boul. Crémazain, Montréal 11 CR. 844-1430

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS
3785 ouest, Jean-Talon RE 1-7601 Ville Mont-Royal

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
1015 Cote Beaver Hall 866-8563

BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & CIE
110 ouest, Place Crémazain Suite 750 - 381-9323

LORENZO, BELANGER & ASSOCIÉS
Montreal - Paris, France Chicoutimi, Que.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET COMPTABLES
1980 ouest, rue Sherbrooke 937-4238

BESNER, TREMBLAY, BOURDELAIS & CIE
60 St-Jacques Suite 601 Montréal 845-0209

BERNIER & ASSOCIÉS
215 rue St-Jacques, Montréal 849-7791

CLAUDETTE, FONTAINE, GROTEAU & ASSOCIÉS
506 est. rue Ste-Catherine Montréal 132 849-9281

Advertisement for Hiram Walker & Sons, Limited, featuring various whisky products like Ballantine's, Hiram Walker's, and Canadian Club. Includes text: 'Les grandes marques de Hiram Walker se présentent dans toute la gamme des grands, des formes et des goûts. N'en va-t-il pas de même de vos amis?' and 'HIRAM WALKER & SONS, LIMITED, WALKERVILLE, CANADA.'

Advertisement for 'Cours de l'or' (Gold Course) by Paris (Reuter). Text: 'Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 67.70 francs hier, comparativement à 67.50 mercredi sur le marché libéré de l'or français. L'âge, pièce d'or américaine de \$20, était inchangé à 175.00.'

MESSIER, GUY, POIRIER, BOURGEOIS, GUENETTE & ASSOCIÉS
561 est. boul. Crémazain, Montréal 11 CR. 844-1430

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS
3785 ouest, Jean-Talon RE 1-7601 Ville Mont-Royal

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
1015 Cote Beaver Hall 866-8563

BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & CIE
110 ouest, Place Crémazain Suite 750 - 381-9323

LORENZO, BELANGER & ASSOCIÉS
Montreal - Paris, France Chicoutimi, Que.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET COMPTABLES
1980 ouest, rue Sherbrooke 937-4238

BESNER, TREMBLAY, BOURDELAIS & CIE
60 St-Jacques Suite 601 Montréal 845-0209

BERNIER & ASSOCIÉS
215 rue St-Jacques, Montréal 849-7791

CLAUDETTE, FONTAINE, GROTEAU & ASSOCIÉS
506 est. rue Ste-Catherine Montréal 132 849-9281

Advertisement for 'CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES' (Professional and Business Cards) by Meubles de Bourse. Text: 'Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE Marion, Robic & Robic ci-devant' and '2100, rue DRUMMOND Montréal 25 288-2152'.

Advertisement for 'MEUBLES DE BOURSE' (Business Furniture) by Meubles de Bourse. Text: 'VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX STATIONNEMENT Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141'.

Advertisement for 'PHILIPPE GÉLINAS' (Philippe Gelin) lawyer. Text: '6553, Côte-des-Neiges Tél. 739-7272'.

Advertisement for 'Sam Goldwater' (Sam Goldwater) lawyer. Text: '31 St-Jacques O., suite 400 845-3231 Bureau 739-2167'.

Advertisement for 'RIEL, BISSONNETTE, VERMÉTÉ & RYAN' (Riel, Bissonnette, Vermété & Ryan) lawyers. Text: 'Tour de la Bourse 800 Square Victoria Suite 2104 - Montréal 3. Tél. : 866-6743'.

Advertisement for 'DENIS, DESMARAIS, HOLLÉ, MOONEY ET ASSOCIÉS' (Denis, Desmarais, Hollé, Mooney & Associates) lawyers. Text: '507 Place d'Armes Tél. : 842-8621'.

Advertisement for 'DECARUFEL, DeCARUFEL & L'ESTRANCE' (Decarufel, Decarufel & L'Estrance) lawyers. Text: '50 ouest, Place Crémazain Suite 1010 Tel. 384-1890'.

Advertisement for 'DENIS, DESMARAIS, HOLLÉ, MOONEY ET ASSOCIÉS' (Denis, Desmarais, Hollé, Mooney & Associates) lawyers. Text: '3500 Parc Lafontaine Suite 404 Montréal 24 526-0828'.

Advertisement for 'MERCIER, ROY, DORAY & CIE' (Mercier, Roy, Doray & Cie) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS' (Maheu, Noël, Anderson, Valiquette & Associates) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'MALLETE, NORMANDIN & CIE' (Mallette, Normandin & Cie) lawyers. Text: '506 est. rue Ste-Catherine Montréal 132 849-9281'.

Advertisement for 'TOUCHE, ROSS, BAILEY & SMART ET CHABOT, FORTIER & HAWEY' (Touche, Ross, Bailey & Smart et Chabot, Fortier & Haweey) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS' (Lucien Viau & Associés) lawyers. Text: '360 St-Jacques Suite 567 Tél. : 849-8331'.

Advertisement for 'THORNE, GUNN & CIE' (Thorne, Gunn & Cie) lawyers. Text: '1440 ouest, Ste-Catherine Montréal - 866-2891'.

Advertisement for 'MCDONALD, CURRIE & CIE' (McDonald, Currie & Cie) lawyers. Text: '507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Que. 514-842-6651'.

Advertisement for 'LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS

Un circuit à 2 divisions dans la ligue Provinciale?

SHERBROOKE — Les dirigeants de la Ligue provinciale de hockey senior songent sérieusement à agrandir les cadres de leur circuit par suite de plusieurs nouvelles demandes de franchises.

Après la ville de Québec, c'était au tour de celle de Rimouski de présenter, hier, une demande officielle de franchise pour l'an prochain.

En janvier, les gouverneurs de la ligue tiendront une réunion afin d'étudier ces demandes. On étudiera aussi la possibilité de former deux divi-

sion de quatre et peut-être cinq équipes chacune.

Des prix pour tous

WATKINS GLEN (New York) — Le Grand Prix automobile des Etats-Unis offrira l'an prochain une bourse totale de 206 mille dollars, soit le double de celle de l'année.

Reservée aux voitures de formule un, l'épreuve de l'an prochain sera présentée le cinq octobre à Watkins Glen, dans l'Etat de New York; la bourse du gagnant sera de 50 mille dollars et celle du deuxième de 20 mille dollars, tandis que la bourse de celui qui terminera en dernière place sera de six mille dollars.

C'est donc dire que tous les conducteurs qui termineront l'épreuve recevront au moins six mille dollars.

POLYPLACEMENTS INC.

Avis est par les présentes donné que "POLYPLACEMENTS INC." corps politique incorporé en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal présentera une Requête au Secrétaire de la Province de Québec pour être autorisé à abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

Date à Montréal, ce 13ème jour de décembre 1968.

Georges A. POULIOT, Secrétaire



CITÉ DE WESTMOUNT

Règlement 721

Avis public est par les présentes donné à tous ceux qui sont concernés que le règlement n° 721 intitulé "AMENDMENT GENERAL DU RÈGLEMENT NO 11" était adopté par le Conseil municipal de la Cité de Westmount à une assemblée générale tenue à l'hôtel de ville ce lundi 16 décembre 1968.

Les détails se rapportant à ce dit règlement sont inclus au complet dans le règlement 721, lequel est à la portée pour vérification, de toutes les personnes intéressées au bureau du Greffier, hôtel de ville, Westmount.

Donné à Westmount ce dix-neuvième jour de décembre 1968.

M. L. TUCKER, Maire
R. B. SEAMAN, Greffier



CITÉ DE WESTMOUNT

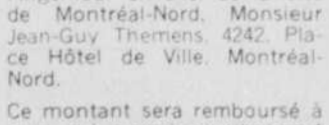
Règlement 722

Avis public est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner que le règlement n° 722 intitulé "RÈGLEMENT POUR AUTORISER LE REMBOURSEMENT À LA CITÉ DU SURPLUS DES FONDS DE CAISSE" a été voté par le Conseil de la Cité de Westmount, à une assemblée tenue le 16 décembre 1968, et qu'une assemblée publique pour les électeurs, propriétaires d'immeubles taxables, est par les présentes convoquée qu'elle aura lieu à huit heures dans la soirée de lundi, 30 décembre 1968, à l'hôtel de ville, et qu'à cette heure ce dit règlement sera soumis aux électeurs présents et ayant droit au vote, tel que mentionné.

Si, dans les deux heures suivant l'ouverture de l'assemblée, cent électeurs présents, dans le cas d'une cité ayant plus de cinq mille âmes, d'après le dernier recensement fédéral, quarante dans le cas d'une ville, demandent que ce dit règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux qui sont propriétaires d'immeubles taxables, le Président de l'assemblée, décrètera par vote sur ce dit règlement, une date convenable en dedans de quarante jours suivant cette dite assemblée; autrement ce règlement est nul pour avoir été approuvé par les électeurs.

Donné à Westmount ce dix-neuvième jour de décembre 1968.

R. B. SEAMAN, Greffier



CITÉ DE MONTRÉAL-NORD

SOUMISSIONS

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant l'inscription: "SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE POMPAGE — TUNNEL LACORDAIRE — CONTRAT NO 160 — RÈGLEMENT NO 956" et adressées au soumissionnaire, seront reçues jusqu'à cinq heures P.M. (5:00 P.M.) JEUDI, le 16 janvier 1969.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les ingénieurs-conseils Lalonde, Girouard et Letendre. On obtiendra ces formules de même que les plans et cahiers de charges moyennant un dépôt de cent dollars (\$100.00) en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef de la Cité de Montréal-Nord, Monsieur Jean-Guy Themens, 4242, Place Hôtel de Ville, Montréal-Nord.

Ce montant sera remboursé à ceux qui auront soumissionné et retourné les documents dans les six (6) jours qui suivront la rentrée des soumissions. Ce dépôt sera également remis aux entrepreneurs qui ne soumissionneront pas, mais qui auront retourné les documents fournis avant le jour fixé pour la rentrée des soumissions.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la Cité de Montréal-Nord pour un montant au moins égal à 10% du montant total de la soumission.

La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Les dites soumissions seront ouvertes à une assemblée du Conseil, le même jour à huit heures p.m. (8:00 P.M.) à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord.

René Bergeron, C.A. Le secrétaire-trésorier

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 760246

MARTIN SERVICE STATION LTD un corps politique et incorporé, dûment incorporé selon la loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires en la Cité et District de Montréal.

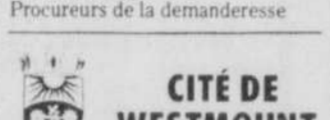
JEAN MARC BOIVIN, demeurant anciennement à Ville de Laval, et maintenant de lieux inconnus. Demanderesse

Le défendeur JEAN-MARC BOIVIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, ce 18 décembre 1968

Marius D'Amour, Protonotaire C.S.M.

Mes SHENKER & TEITELBAUM, Avocats, 1010 Ste Catherine ouest, suite 620, Montréal, P.Q. Procureurs de la demanderesse



CITÉ DE WESTMOUNT

Règlement 721

Avis public est par les présentes donné à tous ceux qui sont concernés que le règlement n° 721 intitulé "AMENDMENT GENERAL DU RÈGLEMENT NO 11" était adopté par le Conseil municipal de la Cité de Westmount à une assemblée générale tenue à l'hôtel de ville ce lundi 16 décembre 1968.

Les détails se rapportant à ce dit règlement sont inclus au complet dans le règlement 721, lequel est à la portée pour vérification, de toutes les personnes intéressées au bureau du Greffier, hôtel de ville, Westmount.

Donné à Westmount ce dix-neuvième jour de décembre 1968.

M. L. TUCKER, Maire
R. B. SEAMAN, Greffier



CITÉ DE WESTMOUNT

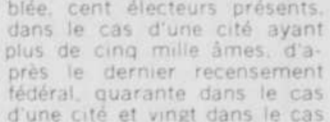
Règlement 722

Avis public est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner que le règlement n° 722 intitulé "RÈGLEMENT POUR AUTORISER LE REMBOURSEMENT À LA CITÉ DU SURPLUS DES FONDS DE CAISSE" a été voté par le Conseil de la Cité de Westmount, à une assemblée tenue le 16 décembre 1968, et qu'une assemblée publique pour les électeurs, propriétaires d'immeubles taxables, est par les présentes convoquée qu'elle aura lieu à huit heures dans la soirée de lundi, 30 décembre 1968, à l'hôtel de ville, et qu'à cette heure ce dit règlement sera soumis aux électeurs présents et ayant droit au vote, tel que mentionné.

Si, dans les deux heures suivant l'ouverture de l'assemblée, cent électeurs présents, dans le cas d'une cité ayant plus de cinq mille âmes, d'après le dernier recensement fédéral, quarante dans le cas d'une ville, demandent que ce dit règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux qui sont propriétaires d'immeubles taxables, le Président de l'assemblée, décrètera par vote sur ce dit règlement, une date convenable en dedans de quarante jours suivant cette dite assemblée; autrement ce règlement est nul pour avoir été approuvé par les électeurs.

Donné à Westmount ce dix-neuvième jour de décembre 1968.

R. B. SEAMAN, Greffier



CITÉ DE MONTRÉAL-NORD

SOUMISSIONS

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant l'inscription: "SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE POMPAGE — TUNNEL LACORDAIRE — CONTRAT NO 160 — RÈGLEMENT NO 956" et adressées au soumissionnaire, seront reçues jusqu'à cinq heures P.M. (5:00 P.M.) JEUDI, le 16 janvier 1969.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les ingénieurs-conseils Lalonde, Girouard et Letendre. On obtiendra ces formules de même que les plans et cahiers de charges moyennant un dépôt de cent dollars (\$100.00) en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef de la Cité de Montréal-Nord, Monsieur Jean-Guy Themens, 4242, Place Hôtel de Ville, Montréal-Nord.

Ce montant sera remboursé à ceux qui auront soumissionné et retourné les documents dans les six (6) jours qui suivront la rentrée des soumissions. Ce dépôt sera également remis aux entrepreneurs qui ne soumissionneront pas, mais qui auront retourné les documents fournis avant le jour fixé pour la rentrée des soumissions.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la Cité de Montréal-Nord pour un montant au moins égal à 10% du montant total de la soumission.

La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Les dites soumissions seront ouvertes à une assemblée du Conseil, le même jour à huit heures p.m. (8:00 P.M.) à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord.

René Bergeron, C.A. Le secrétaire-trésorier

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No: 128 443

VINCENT ORTONA, gentilhomme de la cité et du district de Montréal. Demandeur

DOMINIC MENNA, autrefois de Ville St-Michel, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus. Défendeur

IL EST ENJOINT à DOMINIC MENNA à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 17 décembre 1968

CLAUDE DUFOUR, Greffier-Adjoint

MM. KEATING & DRODY, Avocats, 360 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Qué. AVOCATS DU DEMANDEUR

Canada
Province de Québec
District de Joliette

COUR SUPERIEURE

No 23554

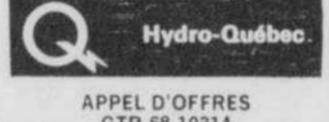
GERARD MESSIER, gentilhomme de St-Paul l'Ermitte, district de Joliette. Demandeur

JEAN-PIERRE MARTEL, demeurant autrefois au 594 rue Notre-Dame, St-Paul l'Ermitte, district de Joliette, mais aujourd'hui de lieux inconnus. Défendeur

Le défendeur JEAN-PIERRE MARTEL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, ce 18 décembre 1968

Mes LACROIX, VIAU, BELANGER, PAGE, HEBERT & MAILLOUX, Avocats, 800 Carré Victoria, suite 2810, Montréal, P.Q. Procureurs du demandeur



APPEL D'OFFRES

GTR-68-10314 pour 10h30 a.m. heure de Montréal

le mardi 28 janvier 1969

DEBOISEMENT DU DROIT DE PASSAGE DE DEUX (2) LIGNES DE TRANSPORT D'ENERGIE A 735 KV DE LA RIVIERE MOISIE AU POSTES MANICOUAGAN ET MI-COUDOU

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE DE \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Canada

Un dépôt de DEUX CENT MILLE DOLLARS (\$200,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 17 décembre 1968

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent dans des enveloppes fournies par l'Administration portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT NO 913" concernant

L'INSTALLATION DES DEFENSES EN BOIS SUR LES MURS D'APPROCHE, ESCALES DE BEAUHARNOIS - VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT, REGION DE L'EST

seront reçues aux bureaux de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, Place de Ville, 112, rue Kent, Ottawa 4 (Ont.) ou au bureau principal de la région de l'Est, église de Saint-Lambert (Qué.) jusqu'à 15 heures, heure normale de l'Est, le vendredi 10 janvier 1969.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250, rue Fernier, Montréal 9 (Qué.) ou au secrétaire, Place de Ville, 112, rue Kent, Ottawa 4 (Ont.) ou au directeur régional, bureau principal de la région de l'Est, Saint-Lambert (Qué.), contre le versement de cent dollars (\$100), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confié si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir un dépôt de soumission d'un montant d'au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, ou une garantie de soumission, représentant 10 p. 100 de la soumission, devenant nulle s'il passe un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et fournit des garanties à la satisfaction de l'Administration. Il sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le Secrétaire,
L.-E. BÉLAND.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No: 761-915

ROMEO DUBOIS, Manoeuvre, résident et domicilié au 740 rue Co-dérre, en la Cité de St-Hubert, District de Montréal, en sa qualité de tuteur à son enfant mineur MICHELINE DUBOIS.

LAURENTIAN MOTOR PRODUCTS LTD, un corps politique et incorporé, dûment incorporé selon la loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires en les Cité et District de Montréal, au numéro 2085 rue Ste-Catherine ouest.

Le défendeur JOHN KRUGGER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, ce 16 jour de décembre 1968

M. CHAIT ARONOVITCH, SALOMON GELBER, SALEM & BRONSTEIN, Procureurs des requérants.

Canada
Province de Québec
District de Joliette

COUR SUPERIEURE

No 23554

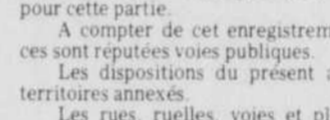
GERARD MESSIER, gentilhomme de St-Paul l'Ermitte, district de Joliette. Demandeur

JEAN-PIERRE MARTEL, demeurant autrefois au 594 rue Notre-Dame, St-Paul l'Ermitte, district de Joliette, mais aujourd'hui de lieux inconnus. Défendeur

Le défendeur JEAN-PIERRE MARTEL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, ce 18 décembre 1968

Mes LACROIX, VIAU, BELANGER, PAGE, HEBERT & MAILLOUX, Avocats, 800 Carré Victoria, suite 2810, Montréal, P.Q. Procureurs du demandeur



APPEL D'OFFRES

GTR-68-10314 pour 10h30 a.m. heure de Montréal

le mardi 28 janvier 1969

DEBOISEMENT DU DROIT DE PASSAGE DE DEUX (2) LIGNES DE TRANSPORT D'ENERGIE A 735 KV DE LA RIVIERE MOISIE AU POSTES MANICOUAGAN ET MI-COUDOU

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE DE \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Canada

Un dépôt de DEUX CENT MILLE DOLLARS (\$200,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 17 décembre 1968

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No: 761-915

ROMEO DUBOIS, Manoeuvre, résident et domicilié au 740 rue Co-dérre, en la Cité de St-Hubert, District de Montréal, en sa qualité de tuteur à son enfant mineur MICHELINE DUBOIS.

LAURENTIAN MOTOR PRODUCTS LTD, un corps politique et incorporé, dûment incorporé selon la loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires en les Cité et District de Montréal, au numéro 2085 rue Ste-Catherine ouest.

Le défendeur JOHN KRUGGER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, ce 16 jour de décembre 1968

M. CHAIT ARONOVITCH, SALOMON GELBER, SALEM & BRONSTEIN, Procureurs des requérants.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 759951

RENE BEAUCAGE et CLAUDE CHAMPAGNE BEAUCAGE, tous deux demeurant au 5819 rue de St-Valliers, dans les Cité et District de Montréal.

Le défendeur VALMONT DENIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, ce 16 décembre 1968

Marius D'Amour, Protonotaire C.S.M.

M. CLAUDE MARCOTTE, Avocat, 1075 Beaver Hall Hill, Montréal 1, P.Q. Procureur des demandeurs

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 759951

RENE BEAUCAGE et CLAUDE CHAMPAGNE BEAUCAGE, tous deux demeurant au 5819 rue de St-Valliers, dans les Cité et District de Montréal.

Le défendeur VALMONT DENIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, ce 16 décembre 1968

Marius D'Amour, Protonotaire C.S.M.

M. CLAUDE MARCOTTE, Avocat, 1075 Beaver Hall Hill, Montréal 1, P.Q. Procureur des demandeurs

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No: 759-195

CLAUDE BLANCHARD, avocat, de 1195 rue Principale, en la paroisse de St-Zotique district de Beauharnois.

FERNAND LAVOIE, agent d'assurances, de 224 rue St-Lambert, en la cité de Salaberry de Valleyfield, district de Beauharnois.

ANDRE J. LEDUC et PETER J. BROWN, tous deux de lieux inconnus. Défendeurs

Le défendeur ANDRE J. LEDUC et PETER J. BROWN, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, ce 16 décembre 1968

MARIUS D'AMOUR, Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes LIVERMAN & KAUFMAN, 1450 City Councilors, Suite 950, Montréal, P.Q. PROCUREURS DU DEMANDEUR ES-QUALITE.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 759951

RENE BEAUCAGE et CLAUDE CHAMPAGNE BEAUCAGE, tous deux demeurant au 5819 rue de St-Valliers, dans les Cité et District de Montréal.

Le défendeur VALMONT DENIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, ce 16 décembre 1968

Marius D'Amour, Protonotaire C.S.M.

M. CLAUDE MARCOTTE, Avocat, 1075 Beaver Hall Hill, Montréal 1, P.Q. Procureur des demandeurs

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No: 759-195

CLAUDE BLANCHARD, avocat, de 1195 rue Principale, en la paroisse de St-Zotique district de Beauharnois.

FERNAND LAVOIE, agent d'assurances, de 224 rue St-Lambert, en la cité de Salaberry de Valleyfield, district de Beauharnois.

ANDRE J. LEDUC et PETER J. BROWN, tous deux de lieux inconnus. Défendeurs

Le défendeur ANDRE J. LEDUC et PETER J. BROWN, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, ce 16 décembre 1968

MARIUS D'AMOUR, Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes LIVERMAN & KAUFMAN, 1450 City Councilors, Suite 950, Montréal, P.Q. PROCUREURS DU DEMANDEUR ES-QUALITE.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

l'information

Hockey

HIER
Los Angeles 4 Boston 6
Chicago 2 Détroit 0
Minnesota 5 Philadelphie 5

New York à St. Louis
Philadelphie à Los Angeles
Minnesota à Pittsburgh

DIMANCHE

VENDREDI
St. Louis à Oakland

SAMEDI
Boston vs Canadiens
Détroit à Toronto

Canadiens à Boston
Toronto à Detroit
Minnesota à New York
Pittsburgh à Chicago
Philadelphie à Oakland

CLASSEMENT

	SECTION EST					
	PJ	G	P	N	PP	Pts
CANADIENS	29	17	6	6	96	70 40
BOSTON	29	17	7	5	109	74 39
TORONTO	28	15	7	6	79	67 36
CHICAGO	30	16	12	2	117	98 34
NEW YORK	30	16	13	1	82	79 33
DETROIT	29	13	12	4	98	88 30

	SECTION OUEST					
	PJ	G	P	N	PP	Pts
ST. LOUIS	29	12	9	8	87	66 32
LOS ANGELES	28	11	14	3	66	85 25
OAKLAND	31	9	17	5	75	102 23
MINNESOTA	29	8	17	4	69	91 20
PHILADELPHIE	30	8	17	5	74	96 21
PITTSBURGH	30	8	17	5	63	87 21

\$1,250,978 versés en pure perte?

OTTAWA (PC) — Selon le rapport annuel du programme de la Santé physique et des Sports amateurs, l'aide accrue du gouvernement fédéral a placé beaucoup de responsabilités sur les organisations sportives.

Ces responsabilités ont soulevé "la question de savoir si les meilleures méthodes pour le développement du sport amateur sont encore à être découvertes".

Le rapport du programme couvre la période fiscale se terminant le 31 mars.

Les octrois du gouvernement aux organisations sportives sont passés à \$1,250,978 en 1967-68 et de \$703,766 en 1966-67, y compris \$366,098 consacrés uniquement à des

compétitions spéciales pour l'année du Centenaire de la Confédération.

Le rapport souligne que, alors que récemment la plupart des sports ont insisté sur les cours d'instructeurs appuyés par l'aide fédérale, "ces cours n'ont pas donné de résultats maximum au niveau local".

"Il semble y avoir nécessité réelle de réviser les structures d'entraînement afin que, seuls, les meilleurs instructeurs assistent aux séances de cours nationales, quitte ensuite à en faire profiter les instructeurs locaux."

Le programme a donné de bons résultats, "mais de nombreux problèmes importants sont demeurés sans solutions".

Jack Bownass: "Nous devrions faire... comme les Russes"!

Lors d'un "déjeûner de hockey" organisé par le Forum, hier midi, les journalistes ont interrogé, quelques minutes, un joueur, vétéran et un peu mal à l'aise, de l'Équipe nationale de l'Est du Canada, le sympathique Jack Bownass.

Celui-ci a participé à la récente tournée, certes désastreuse, de notre équipe nationale de hockey en Russie. Après avoir expliqué que les joueurs avaient eu de la difficulté à se conditionner, pendant quelques jours, à un décalage de 9 heures et que l'équipe comprenait 12 joueurs qui n'avaient jamais pris part à un tournoi international, Bownass déclara:

"Nous n'arriverons pas à vaincre les Russes si nous ne faisons pas comme eux, c'est-à-dire nous entraîner et nous exercer 10 mois sur 12".

Comment les Russes se comparent-ils aux clubs de la ligue Nationale?

"Si vous parlez condition physique, pour ne pas dire force brutale, ils sont aussi bons que les clubs de la ligue Nationale", répond Bownass. "D'ailleurs, parlant hockey

fondamental, les Russes et les Tchèques et les Suédois sont formidables".

Qu'auraient l'air les Russes contre les Canadiens?

"Au début, les Russes seraient surpris quoique, de façon différente, les Canadiens pourraient aussi être surpris et les deux équipes, conséquemment, pourraient jouer du plus ou moins mauvais hockey, de part et d'autre. Mais la première période terminée, je crois que ce serait une partie à voir, comme l'on dit. Dans tous les cas, poursuit Bownass, je puis vous dire que les Russes peuvent maintenant très bien jouer selon les règles canadiennes. Contrairement à ce que plusieurs croient, dont certains d'entre vous Messieurs les journalistes, ces règles ne seront pas du tout un obstacle insurmontable pour eux".

J'vous le dit, une joute Russie-Canadiens, plutôt que Russie-Canada, n'est pas loin du tout.

En attendant, allons voir le match Tchécoslovaquie-Canada ce soir, au Forum évidemment.

marc thibeault

Vachon garderait les buts jeudi!

Le directeur-gérant des Canadiens de Montréal, Sam Pollock, a révélé que le gardien Rogatien Vachon avait recommencé les exercices hier et devrait revenir au jeu d'ici une semaine.

On sait que Vachon a subi une fracture au petit doigt de la main droite le 3 décembre dernier. On lui enlèvera son plâtre mardi prochain et il pourra peut-être affronter Toronto le jeudi suivant.

sportive

Harvey, le meilleur compteur

WEST SPRINGFIELD — Le vétéran allier droit des Bears de Hershey Michel Harvey continue de dominer au classement des compteurs de la ligue Américaine de hockey avec 36 points, trois de plus que son coéquipier Gil Gilbert et Jean-Marie Cossette des Clippers de Baltimore.

Harvey a une fiche de 17 buts et 19 assistances. La fiche de Cossette est de 14 buts et 19 assistances, tandis que celle de Gilbert est de onze buts et 22 assistances.

Chez les gardiens de buts, Gil Villemure, des Bisons de Buffalo, domine avec une moyenne de 2.16 buts accordés par partie.

Desaulniers passe aux Canadiens

TROIS-RIVIERES — Le gardien de but Guy Desaulniers qui était passé des Maple Leafs de Trois-Rivières, de la Ligue junior "A" du Québec aux Saints de Laval, de la ligue métropolitaine, a été acheté hier par les Canadiens de Thetford Mines, de la Ligue junior "A" du Québec. Avant de passer au club Laval, Desaulniers avait été suspendu par la direction de l'équipe de Trois-Rivières.

JACQUES DUVAL ET ANDRE SAMSON HIER HONORÉS PAR "ALITALIA"

Dans les salons du Bureau national du tourisme italien, hier après-midi, on a honoré les champions conducteurs d'automobiles du Québec pour la saison 1968.

Le championnat du Québec s'est disputé sur une série de sept épreuves et Jacques Duval a prouvé une fois pour toutes qu'il était un pilote de course par excellence en remportant le titre avec six victoires en six participations. Duval et sa Porsche 911 L formeront une combinaison imbattable tout au long de la saison en classe B. Duval a donc reçu le trophée de champion du Québec, une généreuse bourse, un cours de pilotage, et un voyage en Italie par "Alitalia".

Un autre pilote qui a reçu les mêmes avantages est André Samson, le légendaire pilote de la Cobra en classe C. Samson a récolté cinq victoires et une deuxième place pour un total de 46 points, deux de moins que Duval.

André et Jacques sont deux amis et inutile de dire qu'ils sont fiers de leur saison. Ils en discuteront sûrement longuement lors de leur voyage de deux semaines en Italie.

En classe A on a pu remarquer en cours de saison une petite Cooper S très rapide et conduite de main de maître par son propriétaire. Il s'agit du sympathique Bob Barrell qui a amassé cinq victoires et 40 points. Même s'il a joué de malchance à Trois-Rivières et n'a pu terminer la course, Barrell a remporté toutes les autres épreuves où il s'est présenté.

Enfin Roger Peart a récolté 33 points avec sa Landar en

classe B. Peart termine donc quatrième au classement devant François Favreau, 31; Jean-Guy Roy, Camaro, 27; Eligio Siconolfi, Cooper "S", 22; 8) Barry Somerville, Cooper "S", 21; 9) Tom Graham, TR-4, 19; 10) Ted Powell, Cooper "S", 16.



JACQUES DUVAL... à 33 ans, un championnat... et un voyage en Italie!

Si on en juge par le nombre de voitures inscrites la saison dernière on peut dire que ce championnat provincial commence à apporter une compétition serrée, et bien malin serait celui qui prétendrait deviner les champions de l'an prochain.

Voici maintenant le classement et les points amassés, au cours de 7 courses, les pilotes ne calculant leur pointage, toutefois, que d'après leurs meilleures 6 courses, pour la saison 1968 au Québec.

1) Jacques Duval, Porsche, 48; 2) André Samson, Cobra, 46; 3) Bob Barrell, Cooper "S", 40; 4) Roger Peart, Lan-

Dave Bruno, sélectionné

LAC LOUISE, Alberta — A la suite des deux journées de compétitions, à Banff, en Alberta, une équipe canadienne de skieurs et quatre skieuses a été formée en vue de la rencontre Canada-Etats-Unis, qui aura lieu les 21, 22 et 23 décembre à Aspen au Colorado.

Deux skieurs du Québec feront partie de l'équipe. Ce sont Dave Bruneau et Mike Culver de Montréal. Les autres skieurs choisis sont Dan Irwin, Graham Hess, John Ritchie et Curry Chapman, d'Ontario; Billy McKay, Steve Backer, Bert Irwin et Wayne Henderson, de l'ouest canadien. La division féminine de l'équipe comprend Betsy Clifford, d'Ottawa, Judy Crawford, de Colingwood en Ontario; Stephanie Townsend, de Banff, et Judy Leinweber, de Kimberley en Colombie britannique.

Du soleil de Provence, il a la couleur

D'une source vive, il a la fraîcheur



RICARD

Bienvenu à toute heure

UN VOLUME DE RICARD Cinq volumes d'eau Naturelle très fraîche

Ricard (R.A.G. 222-C)

IMPORTÉ DE FRANCE G.G.M. - MONTREAL

Nancy Greene, élue l'athlète canadienne de l'année au Canada pour la 2e année!

(Par BRUCE LEVETT, de la Presse Canadienne) — Nancy Greene, championne mondiale du ski, a été élue l'athlète canadienne de l'année 1968.

La skieuse de 25 ans de Rossland, C.B., qui a abandonné les pistes pour le monde de la publicité, de la littérature et de la radio-TV, a mérité cet honneur pour la deuxième année d'affilée, supplantant de nouveau la nageuse Elaine Tanner, de Vancouver.

La plongeuse Beverly Boys, de Pickering, Ont., s'est classée troisième.

Des 133 chroniqueurs et commentateurs sportifs qui ont pris part au 34e scrutin de fin d'année de La Presse Canadienne, 111 ont accordé leur premier choix à Nancy et 22 à Elaine.

Tanner a toutefois récolté 100 voix de 2e place contre 15 par Greene et l'a supplantée par 11-3 dans les votes de 3e place. Beverly a récolté six

votes de 2e place et 53 pour le 3e rang.

Nancy a ainsi amassé 366 points contre 277 par Elaine et 65 par Beverly.

Sandra Post, d'Oakville, Ont., choisie la recrue de l'année chez les golfeuses professionnelles, s'est classée 4e avec 43 points, soit trois de plus que Karen Magnussen, de Vancouver, championne canadienne de patinage artistique, seule autre candidate, à part Nancy et Elaine, à récolter des votes de 1ère place.

Ses exploits

Nancy, pilier de l'équipe nationale de ski, a remporté la Coupe du monde du ski en 1967, puis une médaille d'or dans le slalom géant et une médaille d'argent dans le slalom aux Jeux olympiques d'hiver 1968 en conquérant la Coupe du monde une seconde fois d'affilée.

Elaine, qui avait remporté quatre médailles d'or et trois



Nancy Greene

d'argent aux Jeux de l'Empire en 1966, a ensuite mérité deux médailles d'or et trois d'argent aux Jeux panaméricains en 1967.

Cette année, elle a remporté une médaille d'argent sur le tremplin de trois mètres et une de bronze sur la tour aux Jeux de l'Empire en 1968, avait aussi remporté une médaille d'argent aux Jeux panaméricains.

Aux Jeux olympiques, elle n'était plus dans la course lorsqu'elle a réussi le meilleur plongeon individuel et a fini au 4e rang.

Depuis sa retraite sportive, Nancy s'est lancée dans le monde de la publicité sans oublier l'équipe nationale de ski qui profite généreusement de ses contrats avec ses commanditaires.

Elle a aussi lancé deux livres sur le marché et a agi comme commentatrice pour Radio-Canada lors des Jeux olympiques.

JE SUIS ASTÉRIX le Gaulois. J'ai souscrit à la taxe volontaire et je vous attends aux cinémas CANADIEN PLAZA JEAN TALON MAISONNEUVE et à la salle HERMES

du 21 DÉC.

vous pouvez vous vanter de connaître le Golden Wedding...

mais jamais le secret de son mélange! c'est une règle d'or!

Golden Wedding un mélange secret des meilleurs whiskys canadiens de Schenley

Minnesota 5 Philadelphie 5

Première période

- Minnesota: Connelly (8) (McCard, Cullen) 2-29
- Philadelphie: Gendron (6) (Nolet, Hale) 3-35
- Minnesota: Connelly (9) (Vasko, Cullen) 6-35
- Minnesota: Parise (10) (Connelly, Cullen) 13-41
- Minnesota: Larose (11) (Hillman, Grant) 14-44
- Philadelphie: Van Impe (5) (Nolet, Gendron) 16-49

Deuxième période

- Philadelphie: Johnson (9) (Selly, Watson) 12-37

Troisième période

- Minnesota: McKechnie (1) (McDonald, Hillman) 7-35
- Philadelphie: Rochefort (6) (Hale, Johnson) 12-36
- Philadelphie: Lacroix (5) (Gendron, Stanley) 19-27

Punitions: Aucune.

Chicago 2 Détroit 0

Première période

Aucun but.

Punitions: Baum 11:28, Howe 15:14, Jarrett 18:05.

La Protection civile du Québec est un organisme au service des municipalités

FORUM

Samedi le 21 déc. à 8 p.m.

HOCKEY LIGUE NATIONALE

BOSTON VS CANADIENS

PRIX: Sièges à \$3.50 dans la terrasse en vente aujourd'hui de 10 a.m. à 9 heures et demain à compter de 10 heures. Billets d'admission générale à \$3.00 et \$2.50 aussi en vente aujourd'hui et demain. Billets d'admission générale à \$2.00 en vente samedi soir à compter de 7 heures aux guichets de la rue Atwater et du boul. de Maisonneuve.

Sylvestre

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 9 HEURES

Équipement complet de ski pour amateurs et professionnels

4801, rue Papineau

Tel.: 527-2439

AVEZ-VOUS ESSAYÉ Fockink

fabricants des célèbres GIN & DIGESTIFS avec une vraie saveur Hollandaise

Faits d'ingrédients importés et selon les recettes originales de Wynand Fockink, Hollande.

Notez bien les bas prix suivants:

- Gin de Genièvre 40 oz. \$8.30
- 25 oz. \$5.45
- 10 oz. \$2.35
- Crème de Menthe 25 oz. \$5.50
- Triple Sec 25 oz. \$6.00

FOCKINK GENEVER GIN WF

SUPÉRIEUR

WF

WYNAND FOCKINK HOLLANDE

J. M. Douglas & Co. Ltd. Montréal, P.Q.

SUGGESTIONS DE CADEAUX de NOËL

DE

SMITH SALES Ltée

211 EST, BEAUBIEN (entre St-Laurent et St-Denis)

ARTICLES D'AUTO-NEIGE

Vêtements d'auto-tout pour hommes \$25.00

Bottes thermos depuis \$5.95

Grosse lunette (prot. brune et brume) \$2.50

Casques protecteur dep. \$1.95

Mitaines doubles dep. \$2.95

Gants doubles \$69

POUR LE CHASSEUR

Carabines 22 à un coup \$16.95

Sporter 303 \$25.00

Mauser 8 mm \$35.00

Fusil de chasse 410 double canon \$35.00

Fusil de chasse cal. 12 \$25.00

Carabines 22 - 16 coups à répétition \$28.95

CADEAUX POUR LE CAMPING

EQUIPEMENT DE SCOUTS, LOUVETEAUX ET GUIDES

Matelas pneumatiques, Matelas caoutchouc-mousse, Ensemble de mess, couvertures de laine, bidons pour l'eau, étuis de premiers soins, jumelles.

SACS DE COUCHAGE DEPUIS \$5.95

Tente touriste avec plancher — complète avec poteaux et piquets.

7' x 7' \$22.00

9' x 9' \$29.95

Lampe Coleman No 200 \$15.95

Brûleur double Coleman \$15.95

Assortiment complet de "coupe-papier et d'épées" de style espagnol

Ouvert tous les jours de 7:30 a.m. à 9:30 p.m. Jusqu'à Noël

Trouvez par auto: empruntez le boul. Métropolitain et sortez à la rue St-Laurent, direction sud jusqu'à Beaubien, 4 rues à l'est de Beaubien. A proximité de la station de Métro Beaubien.

SMITH SALES Ltée

Quartiers généraux pour articles de chasse-camping-sport d'hiver

211 est rue Beaubien **CHARGEZ** 272-2550

informations

Les Etats-Unis étudient l'offre du Vietcong de libérer trois pilotes

SAIGON (AFP) — Le commandement américain à Saïgon est "très intéressé" par la proposition du "Front national de libération" de libérer trois prisonniers de guerre américains le 25 décembre, a déclaré hier soir une source militaire américaine.

"Nous sommes toujours intéressés lorsqu'il s'agit de récupérer nos hommes", a ajouté cette source en soulignant toutefois que la décision d'accepter cette proposition vietcong appartient au département d'Etat.

La réponse américaine à la décision du "FNL" pose avant tout un problème politique, a souligné cette même source, mais lorsque Washington aura donné sa réponse, c'est le commandement militaire américain à Saïgon qui la mettra en application. "Si la réponse est affirmative, a-t-elle ajouté, il sera très simple de la réaliser sur le plan militaire. Les conditions posées par le commandement vietcong ne posent aucun problème".

Ces conditions sont essentiellement que les Américains — et les Sud-Vietnamiens — s'abstiennent de toute opération militaire pendant une période encore indéterminée au cours de laquelle les trois hommes seront remis "sur la route no sept" aux émissaires du commandement américain. Ces derniers devront être sans armes et pas plus de cinq. Le lieu indiqué et précisé sur la carte comme étant à la jonction "48 CX" se trouve sur la rive gauche du Vaïco oriental, rivière descendant du Cambodge, à environ 60 milles au nord-ouest de Saïgon.

Le commandement américain à Saïgon dispose du texte intégral de l'émission radio-

diffusée de "Radio Libération" qui a annoncé hier cette prochaine libération. "Nous l'examinons très sérieusement", a confirmé la même source.

Une trêve de vingt-quatre heures et de trois jours a été décidée respectivement par le gouvernement sud-vietnamien et par le commandement vietcong à l'occasion de Noël.

La libération, si elle a lieu, s'effectuera donc pendant la trêve de Noël et il est déjà question à Saïgon d'une prolongation possible de cette trêve afin d'aboutir à un véritable cessez-le-feu permanent accepté officiellement par les parties en présence.

Un tel cessez-le-feu qui donnerait visiblement satisfaction à la masse rurale sud-vietnamienne, a été rejeté par le gouvernement sud-vietnamien. Après l'expérience de la trêve du "Tet" mise à profit par les Vietcong pour lancer leur offensive générale, "le gouvernement de la république du Vietnam n'a plus confiance" en la bonne foi des communistes quand ils annoncent une trêve. Le ministère des affaires étrangères sud-vietnamiennes a publié mercredi un communiqué explicite à ce sujet, déclarant que la trêve de 24 heures entrant en vigueur à 18 heures le 24 décembre et se terminant à 18 heures le 25 décembre, ne sera pas prolongée.

Il reste à savoir si le commandement américain refusera lui aussi de prolonger la trêve. Selon des rumeurs qui circulent dans la capitale sud-vietnamienne, il serait en effet possible que les Etats-Unis, passant outre aux objections sud-vietnamiennes, décident d'accélérer le processus des négociations de paix.

Le Cambodge libère douze prisonniers américains

WASHINGTON (AFP) — Le président Johnson a publiquement exprimé sa satisfaction hier de la décision du prince Norodom Sihanouk de relâcher douze militaires américains détenus depuis plusieurs semaines, en déclarant par l'intermédiaire de son porte-parole que cette décision contribuera à améliorer de façon significative l'atmosphère des relations entre les Etats-Unis et le Cambodge.

M. George Christian a confirmé, à l'hôpital naval de Bethesda, où le chef de l'exécutif se remet de sa grippe, que les onze membres de l'équipage d'une vedette de débarquement capturés le 17 juillet dernier ont été remis à l'ambassade d'Australie à Phnom Penh et qu'ils partiront vendredi à destination de Bangkok, par avion commercial pour être rapatriés aux Etats-Unis à temps pour les fêtes de Noël.

Le douzième prisonnier, un pilote d'hélicoptère blessé au moment de sa capture le 28 novembre, est encore à l'hôpital à Phnom Penh et le gouvernement américain a demandé à l'ambassade d'Australie de consulter les médecins sur place afin de déterminer les meilleurs moyens de le rapatrier dans les plus brefs délais.

M. Christian a déclaré que le président Johnson est "extrêmement heureux que le prince Sihanouk ait accepté de relâcher les douze Américains qui étaient au Cambodge."

"Il a apprécié hautement l'excellent traitement qui a été accordé aux membres de l'équipage du LCU-1577 tout au long de leur détention, ainsi que les soins médicaux qui ont été prodigués au pilote d'hélicoptère qui est détenu depuis le 28 novembre."

Prochaine libération des marins du Pueblo?

WASHINGTON (AFP) — Le département d'Etat a officiellement annoncé hier que les émissaires américains et nord-coréens, chargés de négocier la restitution de navire-espion américain "Pueblo" et les 82 survivants de son équipage, se sont réunis à Panmunjom dans la nuit de mercredi à jeudi pour la 27e fois.

Cette rencontre, la plus longue qui se soit jamais tenue, a duré 4 heures 50 minutes. Une fois de plus le porte-parole du département d'Etat s'est refusé à tout commentaire au moment où d'après de nombreuses informations invérifiables, la remise en liberté de l'équipage serait imminente. "J'espère, a dit M. McCloskey, que vous comprendrez la raison de notre silence." Selon un journal sud-coréen, un accord serait déjà intervenu entre les représentants des deux pays qui n'auraient plus que des questions de procédure à régler entre eux. Toujours selon ce journal, les Etats-Unis auraient accepté de présenter des excuses aux autorités de Pyongyang qui auraient été exigées par ce gouvernement comme condition de la remise en liberté de l'équipage. M. McCloskey a indiqué qu'une nouvelle réunion aura lieu incessamment.

Le Biafra accuse le Nigeria de s'en prendre aux civils

UMUAHIA (AFP) — "A la suite d'un nouveau soulèvement de civils à Ibadan, mardi soir, le gouvernement militaire nigérian a donné l'ordre jeudi à l'aviation de bombarder des civils Yoruba à Ibadan" déclare un communiqué du gouvernement biafrais, publié à Umuahia. Plus de 300 personnes ont péri au cours de ces bombardements, ajoute le communiqué.

Mardi des "milliers d'habitants d'Ibadan, chantant des chants de liberté, certains portant des armes semi-automatiques et des couteaux, ont voulu occuper la piste d'atterrissage de la ville", précise le communiqué. Des renforts, envoyés de la garnison d'Apapa sont arrivés et ont tué plus de 50 personnes, ajoute-t-il.

"Une centaine de personnes ont été arrêtées et tuées" tandis que les survivants se sont réfugiés dans la forêt, déclare le gouvernement biafrais. Jeudi matin, "le haut commandement nigérian a donné l'ordre de détruire les rebelles Yorubas. Un avion de chasse de fabrication soviétique a alors attaqué les civils cachés dans la brousse pendant plus d'une heure", précise le communiqué.

Le communiqué ajoute que le couvre-feu a été décrété à Ibadan. D'autre part un commentateur biafrais a déclaré à Umuahia que c'était la sixième fois en un mois qu'une rébellion éclatait contre le régime de Lagos.

M. Christian a déclaré que le président Johnson est "extrêmement heureux que le prince Sihanouk ait accepté de relâcher les douze Américains qui étaient au Cambodge."

"Il a apprécié hautement l'excellent traitement qui a été accordé aux membres de l'équipage du LCU-1577 tout au long de leur détention, ainsi que les soins médicaux qui ont été prodigués au pilote d'hélicoptère qui est détenu depuis le 28 novembre."

M. Christian a déclaré que le président Johnson est "extrêmement heureux que le prince Sihanouk ait accepté de relâcher les douze Américains qui étaient au Cambodge."

"Il a apprécié hautement l'excellent traitement qui a été accordé aux membres de l'équipage du LCU-1577 tout au long de leur détention, ainsi que les soins médicaux qui ont été prodigués au pilote d'hélicoptère qui est détenu depuis le 28 novembre."

L'incertitude persiste aux Etats-Unis sur l'avenir du prix de l'or

WASHINGTON (AFP) — La mise au point faite par M. Richard Nixon mercredi sur le maintien du prix de l'or n'a pas complètement calmé les spéculations et plusieurs commentateurs estimaient hier que la prochaine Administration américaine ne sera pas aussi irrévocablement attachée au cours de 35 dollars l'once que celles qui l'ont précédée.

Le chroniqueur financier

En France La détente se poursuit chez les étudiants

PARIS (AFP) — Une détente a été observée hier dans la situation universitaire et scolaire française. Le calme de la journée à Nanterre et la réouverture du lycée Chaptal sont en effet les signes d'un apaisement après les jours tendus du début de la semaine.

Deux événements sont venus conjurer leurs effets pour apaiser les "enragés" de Nanterre.

D'une part l'échec indiscutable des manifestations organisées mercredi par l'UNEF à l'occasion de sa journée d'action. Celle-ci n'a jamais réuni plus d'un millier et demi d'étudiants dans toutes les facultés de Paris, alors même que ceux de Nanterre étaient venus grossir les rangs des contestataires de la Sorbonne. Devant cette carence de la base les plus extrémistes n'ont pas osé passer à l'action directe.

Les dispositions prises par M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale tendant à l'éloignement des forces de police de la faculté de Nanterre constituent un autre élément de la détente.

L'annonce d'une révision prochaine des dossiers de bourse et de sursis d'incorporation a de plus créé une sensation d'écrasement parmi les étudiants dont beaucoup pensent qu'ils seront affectés, dès le mois de janvier, dans les formations les plus dures de l'armée. Déjà des graffitis du journal mural de Nanterre invitent les étudiants appelés à "désertier".

Le communiqué ajoute que le couvre-feu a été décrété à Ibadan. D'autre part un commentateur biafrais a déclaré à Umuahia que c'était la sixième fois en un mois qu'une rébellion éclatait contre le régime de Lagos.

M. Christian a déclaré que le président Johnson est "extrêmement heureux que le prince Sihanouk ait accepté de relâcher les douze Américains qui étaient au Cambodge."

"Il a apprécié hautement l'excellent traitement qui a été accordé aux membres de l'équipage du LCU-1577 tout au long de leur détention, ainsi que les soins médicaux qui ont été prodigués au pilote d'hélicoptère qui est détenu depuis le 28 novembre."

M. Christian a déclaré que le président Johnson est "extrêmement heureux que le prince Sihanouk ait accepté de relâcher les douze Américains qui étaient au Cambodge."

"Il a apprécié hautement l'excellent traitement qui a été accordé aux membres de l'équipage du LCU-1577 tout au long de leur détention, ainsi que les soins médicaux qui ont été prodigués au pilote d'hélicoptère qui est détenu depuis le 28 novembre."

internationales

Brésil: le régime militaire justifie son coup de force

RIO DE JANEIRO (AFP) — "Une campagne anti-gouvernementale dans les écoles, la complicité du clergé dit progressiste et de certains organes de presse dans la déformation des faits démontrent l'existence d'un mouvement contre-révolutionnaire" au Brésil, déclare l'acte d'accusation publié par la présidence de la république.

Ce document a été établi dans le dessein de justifier l'acte constitutionnel no 5 de vendredi dernier.

"L'agitation a commencé en 1964 et s'est intensifiée régulièrement depuis, atteignant des proportions inquiétantes en 1968. Elle s'est traduite par les activités des exilés, des réfugiés, des personnes ayant perdu leur mandat parlementaire, des éléments de gauche dans la presse et du clergé dit progressiste" déclare le document.

Celui-ci cite ensuite la "détermination des communistes d'inonder le pays de littérature marxiste, la recrudescence de l'activité des étudiants de gauche, la collusion entre communistes et "éléments marginaux", et enfin l'action terroriste".

A propos de cette dernière, le document précise qu'elle a "commencé en 1968 avec l'attaque d'un dépôt d'explosifs à Sao Paulo et le vol de l'arme d'une sentinelle à l'aéroport international de Rio", affaire dans laquelle est impliqué un jeune Bolivien arrêté à l'aéroport avec un pistolet-mitrailleur et des munitions.

Le document affirme en conclusion que cette activité est "parfaitement dans la ligne du congrès de juin 1967 de La Havane et du congrès du parti communiste brésilien de 1967 à Sao Paulo".

Lutte à l'inflation

D'autre part, menant de front l'offensive politique "contre la subversion" et l'offensive économique, le gouver-

nement du maréchal Costa e Silva, semble donner une priorité nouvelle à la deuxième offensive. Le ministre des finances, M. Delfino Netto, a annoncé, en vertu de la politique d'austérité décrétée par le gouvernement après l'acte institutionnel 5, la suppression de 5.000 emplois de fonctionnaires dans son ministère.

De plus, un décret interdisant toute importation d'automobiles étrangères — désormais considérées comme luxe — doit être prochainement publié.

Dans son discours à l'école de guerre mercredi, le président a ainsi déclaré: "La tranquillité est terminée pour ceux qui ont dilapidé les biens publics, ceux qui bénéficient d'une vie facile et fastueuse et se sont enrichis illicitement."

Norman Thomas, président du Parti socialiste des Etats-Unis est mort hier

NEW YORK (AFP) — M. Norman Thomas, président du Parti socialiste américain, six fois candidat malheureux aux élections présidentielles des Etats-Unis, est mort hier à l'âge de 84 ans après une vie consacrée à une cause perdue d'avance. Il aura cependant vécu assez longtemps pour voir Washington adopter peu à peu la plupart des mesures de socialisation qu'il préconisait avec ferveur et conviction.

Né le 20 novembre 1884 à Marion, dans l'Ohio, d'un père pasteur, il devenait lui-même pasteur quelque vingt-cinq ans plus tard, après avoir fait de brillantes études à l'université de Princeton où il fut l'élève du futur président Woodrow Wilson. Ses premières années de ministère dans des paroisses protestantes pauvres de New York lui font prendre conscience de manière concrète des réformes sociales nécessaires à l'amélioration des classes laborieuses. En 1913, il abandonne le pastorat pour se consacrer entièrement à la politique avec le Parti socialiste américain. Mais il n'abandonna jamais ses principes de morale religieuse qui, tout au long de sa carrière, lui assurèrent le respect de ses ennemis poli-

tiques, même à l'époque trouble du "McCarthyisme".

Après avoir fondé en 1919 l'"Union des libérés civiques américaines", il se présenta en 1924, sous la bannière socialiste, comme candidat à l'élection du gouverneur de l'Etat de New York. Il fut battu, mais devint, en 1926, président du Parti socialiste, poste qu'il occupa à six reprises par la suite. Il fut nommé candidat de son parti aux élections présidentielles en 1928, 1932, 1936, 1940, 1944 et 1948.

Aux élections présidentielles de 1964, il fit une ardente campagne contre le candidat républicain, M. Barry Goldwater, et appuya la candidature de M. Lyndon Johnson.

Malgré son grand âge et surtout malgré les infirmités qui s'abattaient sur lui — surdité et cécité partielles — il poursuivit durant les dernières années de sa vie ses multiples activités au service de son parti. Veuf depuis près de vingt ans, il laisse cinq enfants et de nombreux petits-enfants.

L'un de ces derniers déclarait dernièrement: "La plupart des gens de son âge ne comprennent pas ceux de ma génération. Mais lui, j'ai le sentiment qu'il nous comprend. Dans ce sens, on peut dire qu'il n'a pas d'âge".



Brassées au Québec par Molson

Anjou Pétillant Rosé

Idéal pour mariages, réceptions et autres fonctions sociales.

543A-\$2.70

Anjou Pétillant TESSIER

TESSIER

Un vin pétillant de France

Recevoir un petit groupe, pour un grand hôtel, c'est presque une anomalie. A l'Hôtel Sonesta, c'est une spécialité.

L'Hôtel Sonesta, situé à l'angle des rues Peel et Sherbrooke, sera officiellement inauguré en janvier (il porte jusqu'à présent le nom d'Ambassade Royale).

Pour la première fois à Montréal, vos petites assemblées et réceptions ne seront plus reléguées dans une salle ouverte à tous les échos.

Le fait de nous spécialiser dans les petits groupes (notre plus grande salle peut recevoir 300 personnes) a, pour nous, une grande importance.

Car nous pouvons ainsi vous accorder toute l'attention et les égards auxquels vous êtes en droit de vous attendre et qu'il est impossible de recevoir dans l'anonymat des grands hôtels.

S'il vous faut organiser, pour après le 1^{er} janvier, une réception, un banquet ou toute autre réunion pour un petit groupe, faites appel à nous dès maintenant.

Nous serons heureux de vous servir.

M. René V. Pankalla
Directeur,
Service des Restaurants et Bars

Mlle Marguerite du Coffre
Service des Banquets
845-1231

HOTEL SONESTA